

TOME 2

ÉDITION 2014

L'état de la jeunesse

RAPPORT AU COMITÉ INTERMINISTÉRIEL
DE LA JEUNESSE



CONSTRUISONS
ENSEMBLE
LE NOUVEAU MODÈLE
FRANÇAIS



SOMMAIRE

Avant propos	4
Avertissement	7
Tableau de bord en bref	12
Tableau de bord détaillé	33
1. Créer un service public de l'information, de l'accompagnement et de l'orientation qui réponde à la diversité des attentes des jeunes	37
2. Promouvoir la réussite de tous les jeunes en luttant contre le décrochage	42
3. Améliorer la santé des jeunes et favoriser l'accès à la prévention et aux soins	49
4. Faciliter l'accès au logement	53
5. Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes	60
6. Sécuriser les parcours d'insertion sociale et professionnelle des jeunes	74
7. Favoriser le parcours de réinsertion des jeunes détenus ou faisant l'objet d'une mesure judiciaire	87
8. Favoriser l'accès des jeunes aux sports, à l'art, à la culture et à une offre audiovisuelle et numérique de qualité	90
9. Développer la culture numérique et l'accès des jeunes aux nouveaux métiers d'Internet	98
10. Accroître et diversifier la mobilité européenne et internationale des jeunes	104
11. Promouvoir et valoriser l'engagement des jeunes	110
12. Renforcer la représentation des jeunes dans l'espace public	116
13. Conforter le lien entre les institutions et les jeunes et lutter contre les discriminations	118
Liste des indicateurs	125
Liste restreinte d'indicateurs	128
L'ÉTAT DE LA JEUNESSE : MISE EN PERSPECTIVE EUROPEENNE	131
Introduction	135
Éducation	138
Emploi	146
Culture, numérique, créativité	156
Engagement, participation sociale et politique	166
Mobilité européenne et internationale	173
Liste des contributeurs	182

AVANT-PROPOS

La priorité donnée à la jeunesse par le Président de la République est portée par l'ensemble du Gouvernement. L'objet de cette nouvelle politique est d'accompagner les jeunes dans leur parcours, leur vie quotidienne, leurs projets afin de favoriser leur accès à l'autonomie et à la responsabilité dans les meilleures conditions possibles. Cette politique s'inscrit pleinement dans le nouveau modèle français qui fait de la co-construction, du dialogue et de la concertation des principes incontournables de sa mise en œuvre.

L'objectif qui sous-tend l'ensemble du plan d'action du gouvernement en faveur de la jeunesse vise la transformation de l'action publique autour de quatre fondamentaux :

- **favoriser le droit commun pour l'accès aux droits sociaux** : trop souvent méconnus des jeunes ou trop complexes pour être appréhendés spontanément, les droits sociaux donnent lieu à des dispositifs ciblés qui se succèdent et s'accumulent sans toujours atteindre leur cible, alors que la plupart des situations devraient être traitées par le droit commun ;*
- **viser l'autonomie et la sécurisation des parcours dans leur globalité** : la politique en faveur de la jeunesse doit permettre à chaque jeune de construire un projet de vie et d'accéder à l'autonomie au terme d'un parcours sécurisé. L'accompagnement proposé dans le cadre des politiques publiques doit tendre à englober leur parcours depuis la formation jusqu'à l'emploi, en prenant en compte l'accès au logement, à la santé, aux ressources, aux loisirs, à la culture, et à la mobilité ;*
- **lutter contre les inégalités et les discriminations** : la politique de jeunesse s'adresse à tous les jeunes, et permet de lutter efficacement contre toutes les discriminations dont ils sont l'objet ;*
- **encourager la participation des jeunes et la co-construction des politiques publiques** : acteurs de la citoyenneté, les jeunes aspirent à être reconnus comme tels. Leur participation doit être encouragée et valorisée à tous les niveaux, en prenant appui notamment sur leurs organisations et en co-construisant les politiques publiques avec eux.*



Le premier comité interministériel de la jeunesse réuni le 21 février 2013 a permis de définir 13 chantiers prioritaires, déclinés en 47 mesures concrètes. Celles-ci ont été élaborées en réponse aux attentes exprimées par les jeunes eux-mêmes.

Au-delà de la mise en œuvre des 47 mesures, dont les bénéfices sont d'ores et déjà tangibles pour certaines d'entre elles, le plan d'action pour la jeunesse a renforcé de façon significative la dynamique interministérielle. Il a donné une impulsion décisive au dialogue avec les jeunes et jeté les bases indispensables pour développer des politiques de jeunesse globales et intégrées.

Une affirmation de la priorité française en faveur de la jeunesse, déclinant nos engagements au niveau européen

En prenant appui sur la dynamique engagée pour le Plan priorité jeunesse, les autorités françaises ont transmis à la Commission européenne, le 20 décembre 2013, un plan national de mise en œuvre de la Garantie européenne pour la jeunesse. Il porte la réponse de la France à la Recommandation du Conseil européen du 22 avril 2013 sur l'établissement d'une Garantie européenne pour la jeunesse, qui a été fortement soutenue par la France. Il s'agit de « veiller à ce que tous les jeunes de moins de 25 ans se voient proposer un emploi de qualité, une formation continue, un apprentissage ou un stage dans les quatre mois suivant la perte de leur emploi ou leur sortie de l'enseignement formel... ». Le plan national traduit l'effort engagé et permet de construire et de mobiliser de nouvelles initiatives pour renforcer les dispositifs existants, améliorer la coordination des acteurs, mieux assurer la complémentarité des structures dans le repérage des jeunes NEETS et leur prise en charge et accompagnement. Il rejoint et impacte notamment les chantiers 5, 6 et 10 du CIJ.

Une dynamique interministérielle qui a contribué à structurer le travail mené par les comités d'administration régionale

L'élaboration du plan d'action du gouvernement pour la jeunesse s'est effectuée dès l'automne 2012 dans une dynamique interministérielle forte.

Le ministère chargé de la jeunesse s'est mobilisé pour animer la coordination interministérielle, suivre le développement de chacune des mesures et veiller à la cohérence entre l'évolution du plan et les autres dynamiques interministérielles en cours dans les champs de la lutte contre la pauvreté, la politique de la ville, la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes ou le handicap. Parmi les 24 ministères engagés dans le plan d'action, 11 pilotent la mise en œuvre de mesures en lien avec les ministères partenaires concernés ; tous contribuent aux remontées d'information et à l'élaboration des points d'étape préparatoires aux réunions interministérielles et participent régulièrement aux temps d'échanges organisés par la coordination interministérielle.

Pour accompagner ces nouvelles modalités de travail, le ministère chargé de la jeunesse a adapté un outil de suivi existant, en lien avec le secrétariat général à la modernisation de l'action publique (SGMAP), pour mettre à disposition de l'ensemble des partenaires un espace partagé interministériel. Cette application, dénommée SIPAJ (Système d'Information du Plan d'Action du gouvernement pour la Jeunesse), est opérationnelle pour les administrations centrales et son accès sera étendu aux services déconcentrés en 2014.

A la suite de l'instruction adressée aux préfets de région le 23 juin 2013 par la ministre chargée de la jeunesse, ceux-ci ont réuni dans toutes les régions des comités d'administration régionale (CAR) consacrés à la jeunesse; les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) jouant un rôle moteur pour animer le travail entre les services déconcentrés en lien étroit avec les secrétaires généraux aux affaires régionales (SGAR). Dans les territoires ultramarins, les directions de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DJSCS) et les sous-préfets à la cohésion sociale et à la jeunesse se sont fortement impliqués en raison de l'acuité des problèmes rencontrés par les jeunes dans ces territoires. Dans la totalité des régions, les préfets ont validé des déclinaisons territoriales du plan Priorité Jeunesse qui sont actuellement en cours de déploiement. Ces plans régionaux s'appuient à la fois sur le plan gouvernemental validé par le CIJ et sur des diagnostics territoriaux.

A la faveur des travaux de déclinaisons territoriales du CIJ, la collaboration État/Régions est appelée à se renforcer et des stratégies communes voient le jour. Certaines démarches de formalisation sont construites en référence à la proposition de la Commission Jeunesse de l'Association des régions de France (ARF) du 17 janvier 2013 de mettre en place, dans chaque région, une « conférence permanente de la jeunesse ».

En Guadeloupe, une conférence régionale permanente de la jeunesse a été installée le 10 octobre dernier sous la coprésidence de la préfète de région, de la présidente du Conseil régional et du président du Conseil général. Une convention assortie d'une charte d'engagement a été signée pour trois ans, la déclinaison territoriale du CIJ constituant ainsi le volet État du schéma régional des politiques de jeunesse.

En Lorraine, la charte de partenariat LOR'Jeune conclue en 2012 entre l'État et le Conseil régional a été réactualisée le 19 décembre 2013 en associant les Conseils généraux. Cet espace régional de concertation des politiques jeunesse doit permettre de définir, engager et évaluer un programme concerté d'actions s'appuyant sur huit priorités partagées permettant ainsi de mieux structurer et renforcer les dynamiques des politiques publiques. LOR'Jeunes comprend dans ses instances une « conférence jeunesse » qui a vocation à réunir chaque année l'ensemble des acteurs publics et privés, ainsi que les jeunes.

Un dialogue avec les jeunes renouvelé à tous les niveaux qui permet d'envisager la mise en œuvre de politiques de jeunesse intégrées dans chaque territoire

Si des temps d'échanges réguliers entre la puissance publique et les bénéficiaires sont largement développés, la co-construction des politiques publiques avec les jeunes est une pratique encore récente.

Dans les domaines de l'action publique où il existe une représentation structurée des jeunes bénéficiaires, par exemple les étudiants, la co-construction est plus avancée. Ces domaines restent minoritaires à ce jour. A l'inverse, certains publics, comme les jeunes sous main de justice, présentent des spécificités qui nécessitent une réflexion complémentaire préalable à la mise en place de modalités adaptées pour cette interlocution.

De ce fait, la mise en place d'un dialogue spécifique avec les jeunes dans le cadre du plan priorité jeunesse a nécessité un temps d'appropriation et d'adaptation de la part des ministères concernés mais au terme de cette première année, un dialogue régulier est instauré avec les organisations représentatives des jeunes, au premier rang desquelles le Forum français de la jeunesse.

Les modalités retenues pour l'interlocution avec les jeunes sont diverses : invitation des jeunes aux groupes de travail de construction des mesures (garantie jeunes, mesures concernant la garantie universelle des loyers) ; participation aux comités de suivi des expérimentations (garantie jeunes) ; prise en compte de la dimension de co-construction comme un des critères de sélection des projets expérimentaux soutenus par l'État (Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse pour l'appel à projets logement des jeunes en errance notamment).

Plusieurs ministères ont souhaité afficher leur volonté de co-construire avec les jeunes en ouvrant leurs travaux par un débat public dont la dynamique repose sur la parole des jeunes.

Ainsi la Conférence Nationale de Santé et le ministère des affaires sociales et de la santé ont-ils eu recours à un débat public sur le thème « Les jeunes et la santé : comment être plus solidaires ? » dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle stratégie nationale de santé.

L'édition 2014 des Assises de l'entrepreneuriat ciblera les jeunes, les petites et moyennes entreprises (PME) et sera l'occasion de bâtir avec eux une politique qui les concerne. Des débats régionaux seront organisés avec la participation des organisations de jeunes.

Dans certains territoires, des temps d'échanges sont également ouverts aux jeunes et rassemblent institutions et organisations représentatives de jeunes (Conseil régionaux ou généraux de jeunes, Conseils académiques de la vie lycéenne, organisations étudiantes, représentants locaux des membres du Forum français de la jeunesse, organisation locale de jeunes...).

Les DRJSCS mettent en œuvre des démarches de sensibilisation en direction des jeunes en vue

d'une participation citoyenne individuelle (jeunes en mission de service civique, ou suivis par la mission locale, en formation,...).

En accroissant ainsi la part des projets partagés entre les services déconcentrés de l'État et les collectivités territoriales et en mettant l'échange avec les jeunes au cœur de la dynamique politique, se développent peu à peu des politiques de jeunesse intégrées en phase avec les besoins exprimés par les jeunes.

Un rapport annuel sur l'état de la jeunesse, construit autour d'un tableau de bord pour partager les constats et mesurer les impacts des actions engagées

Le Comité Interministériel de la Jeunesse du 21 février 2013 a acté que le rapport présentant l'état d'avancement du plan d'action du Gouvernement pour la jeunesse serait complété d'un état de la jeunesse établi à partir d'une sélection d'indicateurs statistiques, à l'instar du tableau de bord de la jeunesse mis en place par les institutions européennes.

Le Premier ministre a confié à l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP - Observatoire de la jeunesse et des politiques de jeunesse) le soin de préparer un rapport annuel sur l'état de la jeunesse en concertation avec les organisations de jeunes. Il s'agit de doter les politiques de jeunesse d'éléments objectifs et partagés.

Pour finaliser, suivre et actualiser ce tableau de bord de l'état de la jeunesse, un groupe interministériel permanent, présidé par le directeur de l'INJEP, a réuni des représentants des services statistiques ministériels (SSM) de tous les ministères concernés par les mesures du CIJ.

Le rapport annuel sur l'état de la jeunesse qui constitue la seconde partie de ce rapport au Premier ministre comprenant deux parties :

- un tableau de bord qui est une production collective du groupe interministériel rassemblant les organismes producteurs de données de la statistique publique coordonné par l'INJEP ; chaque service statistique concerné a collecté les indicateurs retenus de son champ et rédigé les commentaires liés. La version détaillée du tableau de bord est précédée d'une version synthétique de celui-ci abrégée ;
- une mise en perspective européenne réalisée par l'INJEP sous sa seule responsabilité qui offre une vision territorialisée de la situation des jeunes et met à disposition les données statistiques européennes sur les jeunes. Celles-ci couvrent cinq grandes thématiques (l'éducation, l'emploi, la culture/le numérique/ la créativité, l'engagement/la participation sociale et politique, la mobilité européenne et internationale) correspondant aux priorités retenues par l'Union européenne pour la coopération européenne dans le cadre de la stratégie pour la jeunesse 2010-2018.

AVERTISSEMENT

Le comité interministériel de la jeunesse (CIJ) du 21 février 2013 a assorti le plan Priorité Jeunesse et ses 47 mesures d'un **tableau de bord d'une quarantaine d'indicateurs statistiques** pour suivre l'évolution de la situation de la jeunesse en France.

Le Premier ministre a confié à l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP-Observatoire de la jeunesse et des politiques de jeunesse) le soin de le préparer, en concertation avec les organisations de jeunes.

Pour finaliser, suivre et actualiser ce tableau de bord, **un groupe interministériel permanent**, présidé par le directeur de l'INJEP, Olivier Toche, a été mis en place le 14 mai 2013. Ce groupe de travail est composé des représentants des services statistiques ministériels (SSM) de tous les ministères concernés par les mesures du CIJ, ainsi que du CEREQ et de la CNAF.

De fait, l'INJEP avait déjà travaillé, sous l'impulsion de son conseil scientifique où l'INSEE est représenté, et avec le concours des SSM, à l'identification des sources statistiques concernant la jeunesse, à leur mobilisation et à leur valorisation, comme en témoignent à la fois l'édition de l'Atlas des jeunes en France - dans le cadre d'un partenariat éditorial avec les éditions Autrement - et la publication du rapport 2012 de l'Observatoire de la jeunesse, que porte l'INJEP, intitulé *Inégalités entre jeunes sur fond de crise* à La Documentation française.

Le groupe interministériel permanent institué par le CIJ du 21 février 2013 s'est réuni quatre fois depuis son installation le 14 mai 2013 (8 juillet, 16 septembre, 22 octobre, 17 décembre 2013).



Le tableau de bord produit est ainsi **le résultat d'un travail collaboratif** mettant en acte la transversalité souhaitée par le Gouvernement pour les politiques de jeunesse.

La collecte des données correspondant aux indicateurs retenus par le CIJ et la rédaction des commentaires associés ont été en effet réalisées par les services statistiques. L'animation du groupe, la compilation des données statistiques, la coordination de la rédaction des textes les accompagnant et la présentation visuelle des indicateurs ont été assurées par l'INJEP.

Pour cette première édition du tableau de bord, quelques indicateurs n'ont pu être renseignés : notamment ceux concernant des mesures nouvelles (emplois francs, garantie jeunes) pour lesquelles des données chiffrées n'existent pas encore.

La présentation des indicateurs s'articule autour des 13 chantiers du CIJ. Les sources mobilisées sont celles de la **statistique publique**. Il s'agit donc de sources fiables et robustes et de séries permettant des comparaisons dans le temps.

Les indicateurs retenus sont, dans leur très grande majorité, **des indicateurs d'impact donnant une photographie de l'état de la jeunesse à un temps T**, mais pas des indicateurs de suivi des mesures prises au CIJ. Le ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative, dans son travail de coordination du CIJ, a engagé en parallèle avec les référents ministériels CIJ une réflexion sur la définition et le recueil de données de suivi des mesures CIJ proprement dites pour alimenter la partie du rapport du Gouvernement au Parlement relative à l'état d'avancement des mesures CIJ.

Ont été utilisées, pour ce tableau de bord, **les sources publiées les plus récentes** mais, pour beaucoup d'enquêtes, l'actualisation disponible remonte souvent à 2012 voire parfois à une date plus ancienne s'agissant d'enquêtes lourdes dont la fréquence n'est pas toujours annuelle. En tout état de cause, les données prises en compte dans le tableau de bord sont celles qui étaient disponibles au 1er décembre 2013.

Pour mieux prendre en compte le phénomène d'allongement de la jeunesse, **la tranche d'âge retenue est celle des 15-30 ans**. Néanmoins, selon les sources mobilisées, celle-ci peut varier (15-24 ans, 12-24 ans, 18-29 ans).

Peu de ces données sont territorialisées dans cette première édition. De même la distinction femmes-hommes n'est pas toujours disponible.

À ce titre, **ce premier tableau de bord constitue un état zéro** à partir duquel il conviendra de comparer les états postérieurs pour juger que « les jeunes vivent mieux en 2017 qu'en 2012 » selon les paroles du président de la République.

Enfin, à l'occasion du CIJ 2014, tout en veillant à conserver une certaine stabilité de l'instrument, des aménagements du tableau de bord, de même que l'inclusion éventuelle de nouveaux indicateurs, seront proposés par le groupe interministériel permanent. Ces propositions pourraient permettre la mise à l'agenda de chantiers statistiques visant à combler les lacunes de connaissances sur la situation des jeunes, à l'instar de l'enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ) lancée par le ministère des Affaires sociales et de la Santé.

Au-delà du tableau de bord, le rapport sur l'état de la jeunesse comprend une deuxième partie, qui propose une mise en perspective européenne réalisée par l'INJEP, sous sa seule responsabilité. Elle offre une vision territorialisée de la situation des jeunes et met à disposition les données statistiques européennes sur les jeunes. Celles-ci couvrent cinq grandes thématiques (l'éducation, l'emploi, la culture/le numérique/ la créativité, l'engagement/la participation sociale et politique, la mobilité européenne et internationale) correspondant aux priorités retenues par l'Union européenne pour la coopération européenne dans le cadre de la stratégie pour la jeunesse 2010-2018

TABEAU DE BORD, EN BREF

CHANTIER 1

Créer un service public de l'information, de l'accompagnement et de l'orientation qui réponde à la diversité des attentes des jeunes.

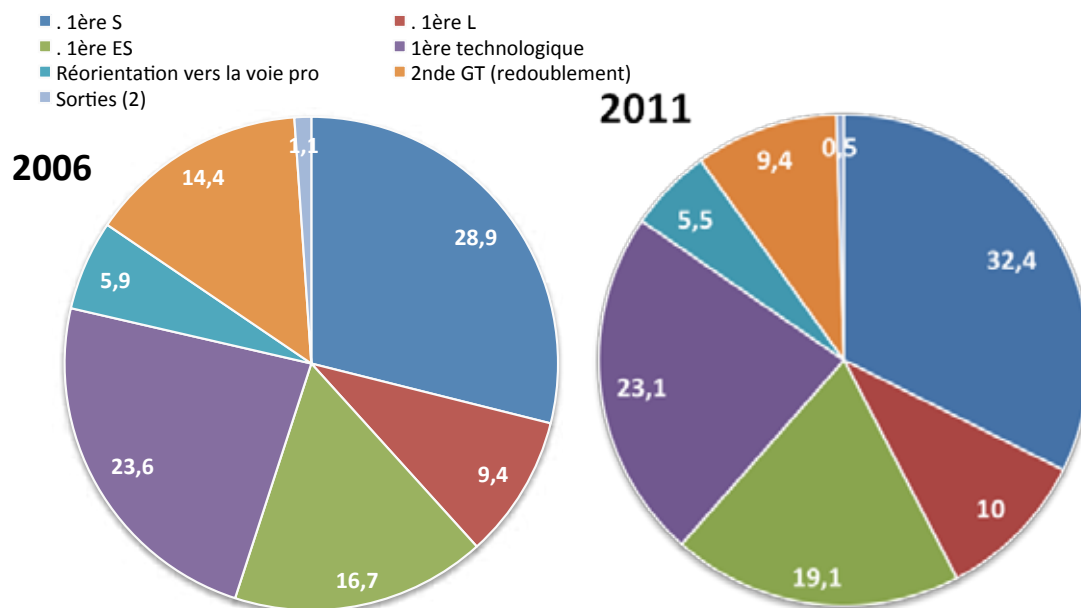
Le constat : Le taux de chômage des 15-26 ans est de 9 % pour les diplômés du supérieur mais de 46 % pour les non-diplômés. Parallèlement, on constate un « effet cicatrice » (pérennité de la situation de chômage) : 22 % des jeunes ayant débuté leur vie active par le chômage en 2007 n'ont toujours pas trouvé d'emploi 5 ans après. L'orientation est aujourd'hui plus subie que choisie. La confiance dans les outils d'aide et d'accompagnement à la construction de parcours scolaires et professionnels est donc peu élevée.

L'enjeu : Faciliter l'orientation et la réorientation (formation et profession) pour une meilleure insertion.

- Entre 2006 et 2011, les scolarités à l'issue de la seconde se sont relativement modifiées : forte baisse des redoublements (- 5 points), forte hausse des scolarités vers la voie générale (+ 6,6 points)
- Garçons et filles s'orientent différemment. En 2011, un garçon sur deux poursuit dans des séries scientifique, générale (38,3 % en S) ou technologique (12,0 % en STI2D, STL, STAV), quand c'est le cas d'une fille sur trois. En revanche, près d'une fille sur deux opte pour une première littéraire, économique et sociale, ou technologique tertiaire.
- Environ sept étudiants sur dix entrant en première année de l'enseignement supérieur universitaire en 2011-2012 sont issus d'un baccalauréat général.
- Parmi les entrants en sections de techniciens supérieurs (STS), la part des bacheliers professionnels continue d'augmenter : elle est de 26,1 % en 2012 contre 21,7 % en 2011.



Répartition des flux d'élèves à la fin de la seconde : entrants en 1^{re} générale S, L, ES et 1^{re} technologique



Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, ensemble des établissements scolaires et centres de formation d'apprentis.

Source : MEN-MESR DEPP, systèmes d'information (SI) des ministères en charge de l'Éducation nationale, de l'Agriculture, SI des centres de formation d'apprentis.

CHANTIER 2

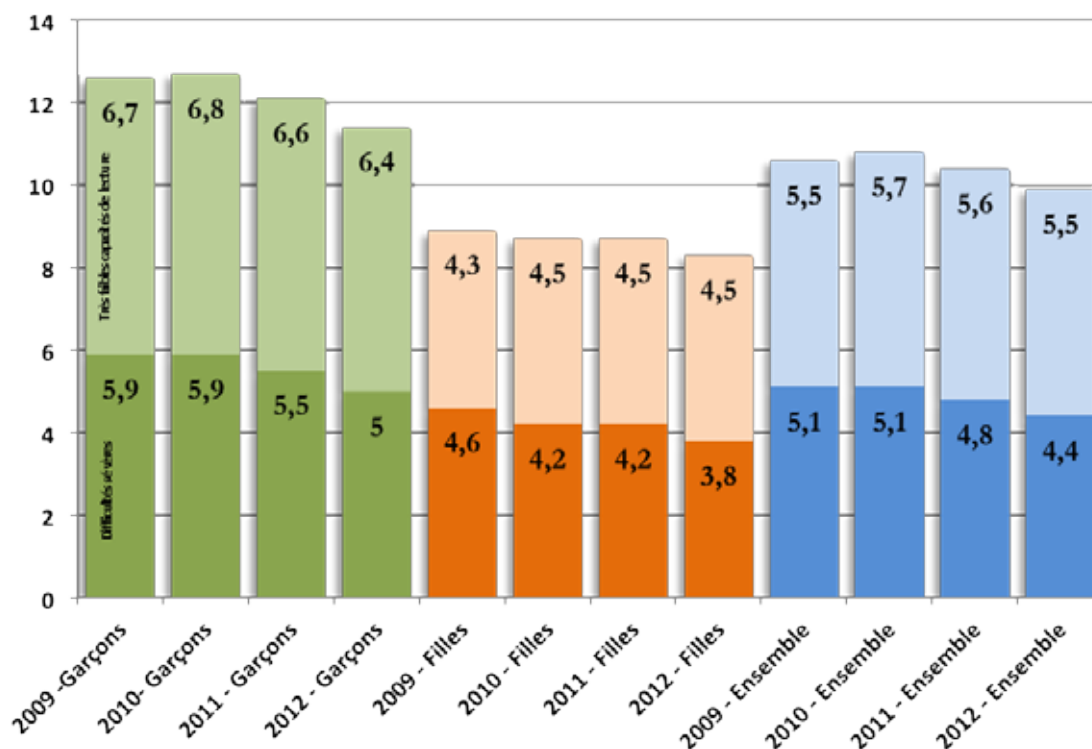
Promouvoir la réussite de tous les jeunes en luttant contre le décrochage

Le constat : Les sortants du système scolaire sans diplôme sont estimés à 130-140 000 selon les années, soit un jeune sur six. La tranche des 16-18 ans représente près de 57 % de ces abandons.

L'enjeu : Diviser par deux le nombre de jeunes décrocheurs avant 2017, notamment à travers la création des « pactes régionaux pour la réussite éducative et professionnelle des jeunes ».

- La comparaison des données de 2012 avec celles des trois années antérieures indique une légère baisse du pourcentage de jeunes en difficulté de lecture : ils sont 9,9 % en 2012 contre 10,6 % en 2009, 10,8 % en 2010 et 10,4 % en 2011. Cette baisse est plus marquée chez les garçons, même si la proportion de filles en difficulté de lecture reste significativement inférieure.
- Pour l'année scolaire 2011-2012, en France métropolitaine, tous mois et types d'établissement du second degré public confondus, la proportion des élèves absentéistes s'élève à 4,0 % en moyenne sur l'année (moyenne sur les mois de septembre 2011 à avril 2012). Mais l'absentéisme est très inégalement réparti selon le type d'établissement : les trois quarts des collèges ont moins de 3,0 % d'élèves absentéistes quand les trois quarts des LEGT présentent un taux inférieur à 8,1 % et que, pour la moitié des LP, il dépasse 9,9 %.
- Parmi les 700 000 jeunes sortis du système éducatif en France métropolitaine, en moyenne sur 2009, 2010 et 2011, 16 % n'ont pas obtenu de diplôme de fin d'enseignement secondaire du second cycle : 7 % avait au plus un brevet des collèges et 9 % n'avait aucun diplôme. Les sorties sans diplôme sont plus fréquentes parmi les garçons que parmi les filles.

Proportion de jeunes détectés en difficulté de lecture (très faible capacité de lecture ou difficultés sévères) lors de la Journée Défense Citoyenneté (JDC)



Champ : France métropolitaine et DOM : ensemble des jeunes hommes et femmes de 17 ans ou plus, de nationalité française, ayant participé au test de lecture lors de la JDC.

Source : enquête JDC, ministère de la Défense/DSN.

Limites : Les évolutions doivent être interprétées avec précaution. En effet, les résultats ne portent pas sur des cohortes de jeunes mais sur des participants d'âges différents.

CHANTIER 3

Améliorer la santé des jeunes et favoriser l'accès à la prévention et aux soins

Le constat : 33 % des étudiants renoncent à des soins faute de moyens financiers et 18 % n'ont pas de complémentaire santé (chiffres des mutuelles étudiantes).

L'enjeu : Aider les jeunes à accéder à leurs droits, notamment en bénéficiant du droit à la CMU-C et de l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS).

- Entre 2010 et 2012, la part des bénéficiaires de la CMU-C est restée identique. Les moins de 20 ans représentent environ 44 % des bénéficiaires de la CMU-C, mais le plus souvent comme ayants droit de leurs parents. Les jeunes de 20-29 ans représentent entre 14 et 15 %. La part des jeunes étant stable en moyenne parmi les bénéficiaires de l'ACS entre 2010 et 2012, le nombre de bénéficiaires jeunes a augmenté de manière proportionnelle à l'augmentation observée pour l'ensemble de la population, soit 32 % entre 2012 et 2011. En 2011, une augmentation de 21 % avait déjà été observée.

Proportion de jeunes déclarant avoir consommé du tabac, de l'alcool, du cannabis au cours du mois.

%	2000	2002	2003	2005	2008	2011
Usage quotidien de tabac	41,1	39,5	37,6	33,0	28,9	31,5
Garçons	41,9	40,0	38,4	33,6	29,9	32,7
Filles	40,2	39,0	37,2	32,3	27,3	30,2
Usage régulier d'alcool	10,9	12,6	14,5	12,0	8,9	10,5
Garçons	16	18,8	21,2	17,7	13,6	15,2
Filles	5,5	6,1	7,5	6,1	4,0	5,6
Usage au moins une fois dans le mois de cannabis	28,5	32,3	30,7	27,9	24,7	22,4
Garçons	33,7	39,1	35,2	33,3	29,5	26,3
Filles	23,1	25,3	26,1	22,3	19,8	18,5

Sources : ESCAPAD 2000-2002-2003-2005-2008-2011, OFDT

Champ : France métropolitaine.

CHANTIER 4

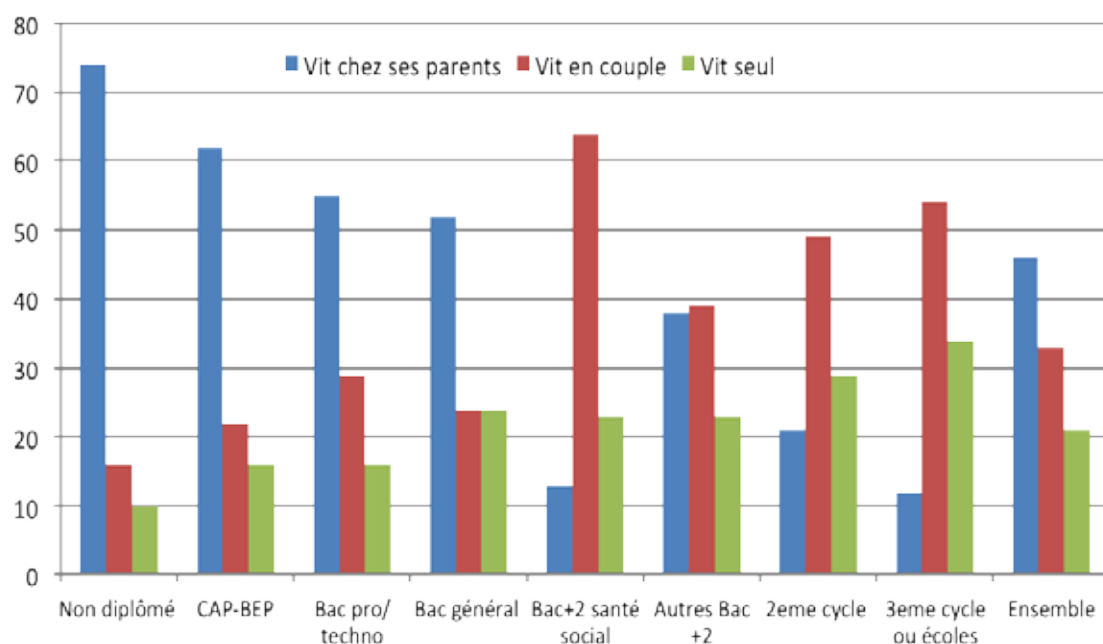
Faciliter l'accès des jeunes au logement

Le constat : Le taux d'effort moyen des jeunes locataires est le plus élevé parmi toutes les générations. Parallèlement, le parc social accueille seulement un quart des jeunes de moins de 30 ans et la tendance est en recul ; 53 % de jeunes sont logés dans le secteur locatif privé où ils subissent de plein fouet la hausse des loyers.

L'enjeu : Lever les freins spécifiques à l'accession des jeunes au logement.

- Le mode de cohabitation évolue très lentement et l'écart entre 2008 et 2010 est très faible. Ainsi la proportion de cohabitation familiale passe de 51,2 % à 50,6 % pour les 18-24 ans et de 15,6 % à 15,4 % pour les 25-29 ans. Avant 25 ans, plus d'un jeune adulte sur six (17,4 %) vit en couple (avec ou sans enfants) et près d'un sur six (15,5 %) vit seul. Au-delà de 25 ans, plus de la moitié des jeunes adultes âgés de 25 à 29 ans sont majoritairement en couple (54,7 %), tandis que 17,6 % d'entre eux vivent seuls et seulement 15,4 % sont encore enfants d'un couple ou d'une famille monoparentale.
- En 2010, seulement 7,4 % des jeunes de 20 à 24 ans étaient propriétaires de la résidence principale du ménage dont ils étaient la personne de référence, tandis que près de 90 % d'entre eux étaient locataires.
- 24 % des 18-29 ans sont bénéficiaires d'une aide au logement.
- Environ un tiers des moins de 30 ans bénéficiaires d'une aide au logement sont des étudiants.

Cohabitation/décohabitation trois ans après la fin des études selon le diplôme (Génération 2007)



Champ : France métropolitaine et DOM.

Méthodologie : échantillon représentatif national : 33 655 jeunes sortis de formation initiale en 2003-2004 (Génération 2004) ; 25 000 jeunes sortis de formation initiale en 2006-2007. Interrogation trois ans après la sortie.

Note de lecture : 70 % des jeunes sortis du système éducatif sans diplôme en 2004 résident chez leurs parents trois ans après (soit en 2010).

CHANTIER 5

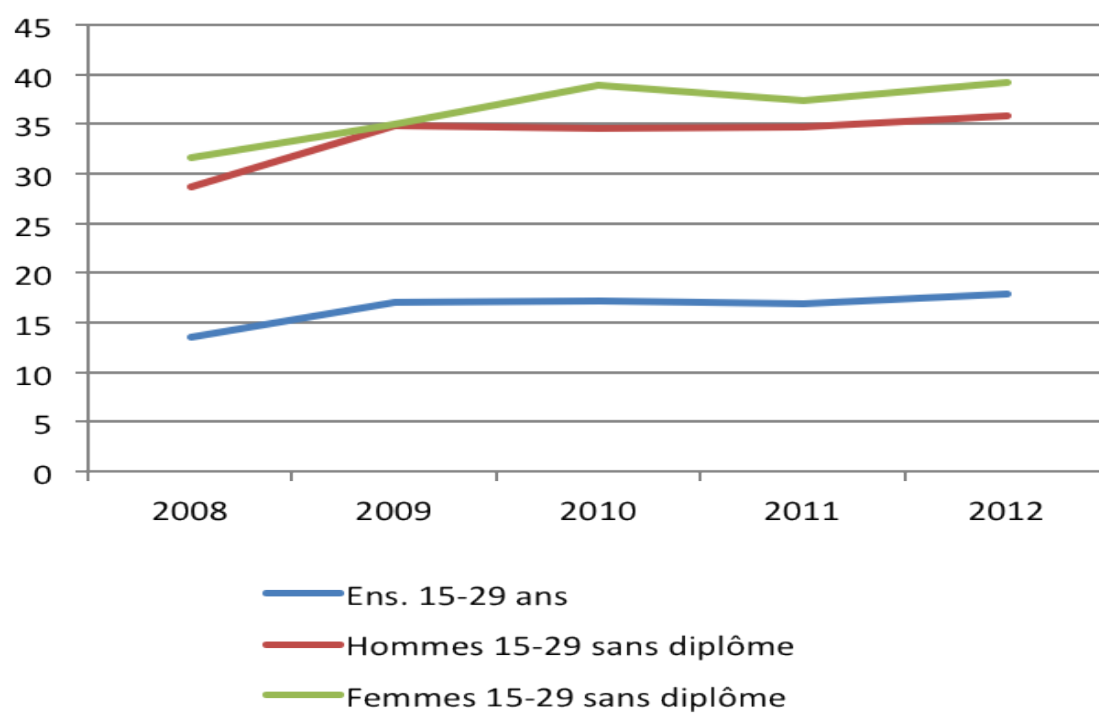
Favoriser l'accès des jeunes à l'emploi

Le constat : 740 000 jeunes font leur entrée dans la vie active chaque année. Depuis mi-2008, l'emploi des jeunes a reculé davantage que l'emploi total. Aujourd'hui, près d'un jeune actif sur quatre est demandeur d'emploi.

L'enjeu : Mieux coordonner et mieux répartir les efforts en faveur de l'emploi des jeunes.

- Le taux de chômage des 15-29 ans, 18 % en moyenne en 2012, s'est élevé de 1,5 point sur l'année. Depuis le 2^e trimestre 2012, le taux de chômage des femmes de 15-29 ans est inférieur à celui des jeunes hommes (18,5 % contre 18,8 % en fin d'année).
- Le taux de chômage des 15-29 ans varie du simple au triple selon le niveau de diplôme. En 2012, il est proche de 10 % pour les diplômés du supérieur long comme court, contre 37 % pour les sans diplômes, et il baisse avec le niveau de diplôme (21 % pour les titulaires d'un CAP ou BEP et 16 % pour les bacheliers).
- Les emplois occupés par les jeunes reposent, plus que pour les autres classes d'âge, sur des contrats temporaires : CDD, contrats aidés à durée limitée, missions d'intérim. Plus d'un tiers des jeunes salariés occupent un tel emploi.
- La part des contrats en alternance (apprentissage et professionnalisation) dans l'ensemble des emplois aidés occupés par des jeunes a augmenté tendancielllement dans les années 2000, et représente plus de 90 % en 2012. En 2011 295 044 jeunes de moins de 25 ans sont entrés en contrats d'apprentissage et 140 674 en contrats de professionnalisation (moins de 26 ans). Le niveau d'études des entrants augmente.
- En 2012, les créateurs d'entreprises individuelles âgés de 20 à 29 ans représentent un peu moins de 30 % de l'effectif total des créateurs d'entreprises individuelles.
- Pour la création d'entreprise sous le régime de l'auto-entrepreneur, les jeunes auto-entrepreneurs, âgés de 20 à 29 ans, représentent 30 % de l'effectif total des auto-entrepreneurs.
- En 2010-2011, 32 % des étudiants inscrits en formation initiale dans une université française en licences professionnelles, en licences LMD, en masters LMD, en formations d'ingénieurs et en instituts universitaires de technologie, ont suivi un stage. Un stage sur deux est gratifié : 69 % des stages gratifiés se situent entre 417 € et 600 € et moins d'une gratification sur cinq (19 %) dépasse 600 €.

Taux de chômage des jeunes sans diplôme



Champ : France métropolitaine.

Source : enquête Emploi, INSEE.

Méthodologie : enquête, population des ménages de France métropolitaine.

CHANTIER 6

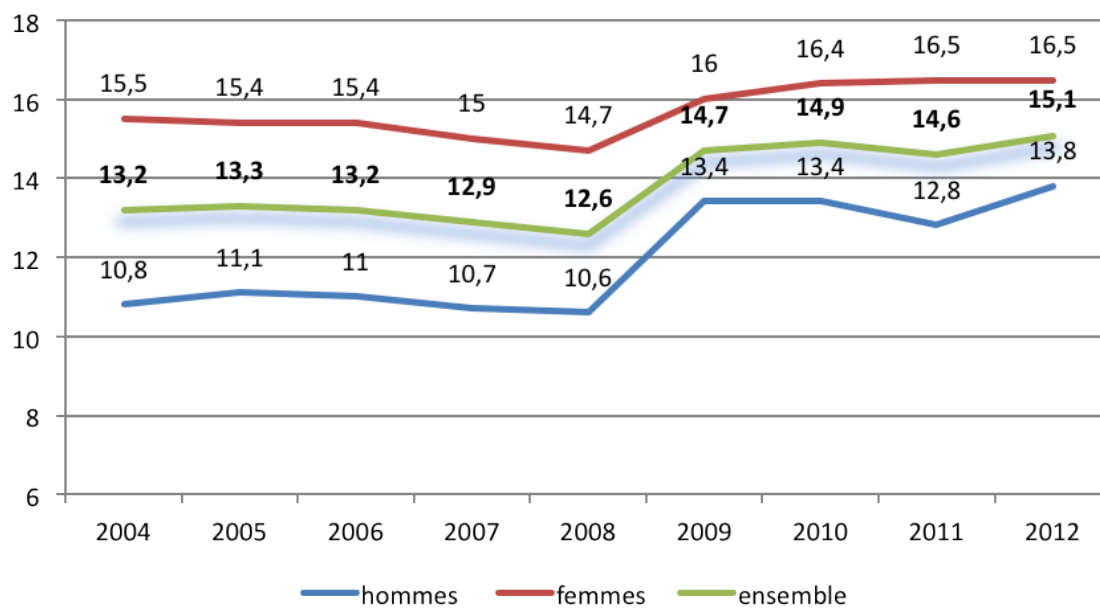
Sécuriser les parcours d'insertion sociale et professionnelle des jeunes

Le constat : Les moins de 30 ans représentent 50 % des personnes pauvres. Le risque de pauvreté s'accroît avec les difficultés d'accès à l'emploi et la précarisation du marché de l'emploi.

L'enjeu : Repenser les aides aux étudiants et celles apportées aux jeunes les plus en difficulté d'insertion.

- 57 % des sortants de la formation initiale en 2007 ont une trajectoire d'accès à l'emploi rapide et durable. Le décrochage de l'emploi et le chômage récurrent et persistant concerne respectivement 10 % et 9 % des jeunes sortis de formation initiale en 2007. Les jeunes issus des ZUS sont deux fois plus exposés aux trajectoires de chômage récurrent que les autres.
- En 2012, 15,1 % des jeunes de 15 à 29 ans ne sont ni en emploi, ni en formation (NEET) : parmi eux, 59 % sont au chômage au sens du BIT, tandis que 41 % sont inactifs.
- Après avoir baissé de 0,7 point entre 2005 et 2008, la part des NEET a augmenté de 2,5 points entre 2008 et 2012, plus rapidement pour les hommes que pour les femmes, que ce soit pour les NEET chômeurs (+ 2,4 points contre + 1,7 point) ou pour les NEET inactifs (+ 0,8 point contre + 0,1 point).
- En 2011, 487 000 jeunes ont été accueillis pour la première fois dans une mission locale (ML), ou PAIO, contre 515 000 en 2009 et en 2010, soit une baisse de 5 % sur un an. Les jeunes femmes représentent 52 % des jeunes accueillis pour la première fois.
- Entre 2006 et 2011, le taux de pauvreté monétaire des jeunes de moins de 18 ans est passé de 17,7 % à 19,5 %. Cette augmentation de 1,8 point en cinq ans est même supérieure pour les 18-24 ans (+ 2,3 points, de 21,1 à 23,4 %) et pour les 25-34 ans (+ 3 points, de 10,8 à 13,8 %).

Part des jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en formation (NEET)



Source : enquêtes Emploi de l'INSEE, calculs DARES.

Champ : France métropolitaine.

CHANTIER 7

Favoriser le parcours de réinsertion des jeunes détenus ou faisant l'objet d'une mesure judiciaire

Le constat : 75 % des condamnés mineurs lors de l'écrou sont à nouveau condamnés, près de 7 fois sur 10 à la prison ferme. Les risques de récidive sont plus importants les premiers mois après la libération ; 80 % des mineurs incarcérés sont déscolarisés.

L'enjeu : Améliorer l'insertion professionnelle des jeunes détenus par le renforcement des actions menées pour leur permettre d'accéder à une qualification.

- En 2011, la proportion de mineurs détenus et scolarisés parmi l'ensemble des mineurs détenus est de 95 %. Sur la période 2007-2011, ce taux général de scolarisation est toujours supérieur à 90 %.
- En 2011, la durée moyenne de scolarisation des mineurs détenus est de 14 heures par semaine. Elle est de 12,4 heures en quartiers pour mineurs (QM) et de 17 heures dans les établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM).

CHANTIER 8

Favoriser l'accès des jeunes aux sports, à l'art, à la culture et à une offre audiovisuelle et numérique de qualité

Le constat : En dépit de la massification scolaire, l'accès aux pratiques artistiques, culturelles et sportives reste encore conditionné socialement par le fait d'être diplômé ou non, d'avoir un emploi ou non.

L'enjeu : Réduire les inégalités pour que tous les jeunes puissent s'engager dans des activités culturelles, sportives et de loisirs éducatifs.

- En France métropolitaine et dans les DOM, le taux de licences sportives des 15-19 ans est de respectivement 45,9 % pour les hommes et 24 % pour les femmes. Pour les 20-29 ans, ce taux est plus faible : 27,9 % pour les hommes et 10,4 % pour les femmes. Il existe de fortes disparités entre les régions, la Bretagne, l'Aquitaine et Midi-Pyrénées enregistrant les taux les plus élevés.
- La part des enfants et des adolescents en âge scolaire ayant bénéficié d'une action artistique et culturelle a augmenté depuis trois ans, passant de 19,7 % en 2010 à 27,8 % en 2012. Le nombre d'élèves touchés par ces actions artistiques et culturelles à destination des jeunes est ainsi passé de 2,6 millions en 2010 à 3,1 millions en 2012.
- Près de 11,2 millions de 18-25 ans ont bénéficié de la gratuité dans les établissements relevant du programme Patrimoines depuis son entrée en vigueur en avril 2009. La part des 18-25 ans dans la fréquentation des monuments nationaux et des collections permanentes des musées nationaux s'établit à 10,7 % en 2012.
- En 2012, seulement sept jeunes de 15 à 24 ans sur dix partent en vacances. C'est un taux légèrement supérieur au taux des plus de 65 ans (moins de 67 %) mais nettement inférieur à celui des adultes de 25 à 34 ans et de 35 à 49 ans qui sont plus de huit sur dix à partir en vacances pour des motifs personnels.
- Le taux de départ en vacances des jeunes varie dans le temps plus fortement que ceux des autres classes d'âge. Ainsi, en 2011, ce taux a diminué nettement et s'est rapproché de celui des 65 ans et plus. En revanche, en 2012, le taux de départ en vacances des jeunes est le seul à augmenter (+ 2,5 points) sans atteindre toutefois le niveau de 2010 (- 1,3 points). Cette baisse des départs en vacances par rapport à 2010 recouvre en fait le renforcement des contraintes financières dû à la crise économique et l'accentuation des inégalités qui peut en résulter.

Taux de départ en vacances selon l'âge

	2010	2011	2012
	taux de départ en vacances	taux de départ en vacances	taux de départ en vacances
Ensemble	75,8 %	75,9 %	75,1 %
15-24 ans	72,0 %	68,2 %	70,7 %
25-34 ans	80,6 %	81,8 %	81,6 %
35-49 ans	80,8 %	82,2 %	80,7 %
50-64 ans	77,1 %	77,3 %	75,1 %
65 ans et plus	67,4 %	67,8 %	66,8 %

Source : DGCIS - enquête Suivi de la demande touristique (SDT).

Champ : France métropolitaine

CHANTIER 9

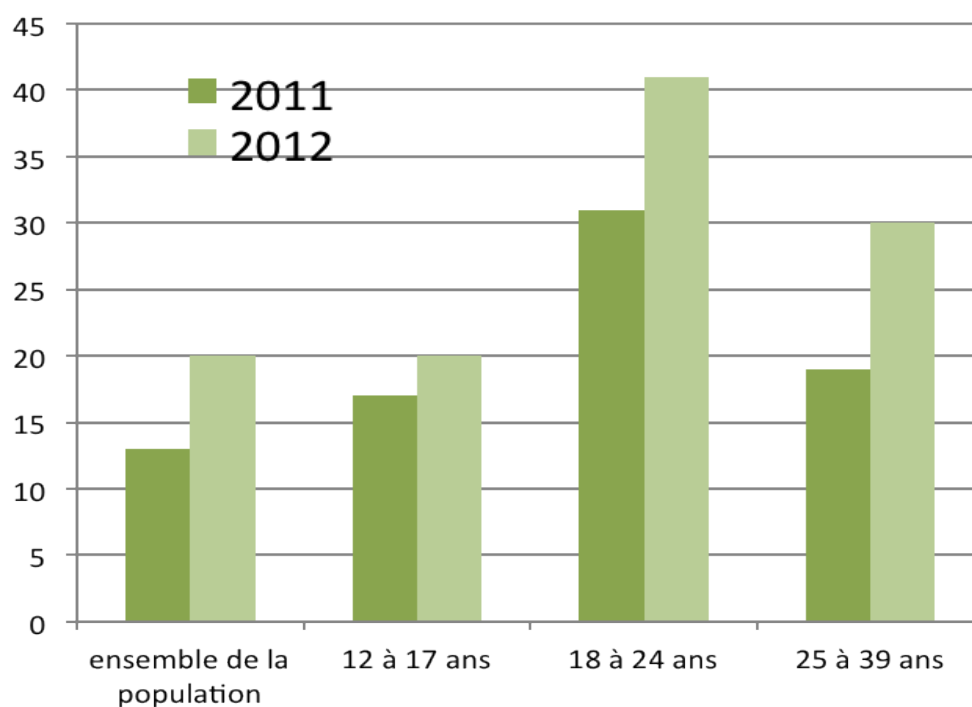
Développer la culture numérique et l'accès des jeunes aux nouveaux métiers d'Internet

Le constat : La « fracture » numérique persiste et se traduit par une diversification des usages d'Internet. Les plus diplômés sont davantage tournés vers les usages éducatifs d'Internet (91 % contre 55 % pour les peu ou pas diplômés).

L'enjeu : Apporter à tous les jeunes les connaissances numériques pour qu'ils en retirent des bénéfices culturels, sociaux et économiques.

- La fracture numérique entre les générations s'est réduite depuis 5 ans. La part des 15-29 ans ne représente plus qu'un quart des internautes en 2012, contre un tiers en 2007.
- Parmi les utilisateurs fréquents d'Internet, les individus âgés de 18 à 24 ans sont parmi les plus enclins à se connecter tous les jours (84 %), tout de suite après les adultes de 25 à 39 ans (87 %). En revanche, les jeunes de 12 à 17 ans sont moins nombreux à se connecter tous les jours (- 3 points en 2012).
- En 2012, les jeunes de 18 à 24 ans (et les plus diplômés) sont les plus nombreux à se connecter dans d'autres lieux que le domicile. Dans un lieu public (gare, bibliothèque, cybercafé...), ils sont 41 % à se connecter avec un ordinateur portable ou une tablette tactile, soit le double de l'ensemble de la population et le double des adolescents de 12 à 17 ans.
- La probabilité d'être membre d'un réseau social (Facebook, MySpace, LinkedIn) dépend étroitement de l'âge de la personne. Huit adolescents sur dix et plus de huit jeunes de 18 à 24 ans sur dix fréquentent ce type de réseau, contre 31 % pour les 40-59 ans et plus.

**Connexion à Internet dans un lieu public (bibliothèque, cybercafé...)
en utilisant les équipements mis à disposition au cours des 12 derniers mois,
selon l'âge (en %)**



Source : CREDOC, enquêtes Conditions de vie et aspirations des Français, enquête sur la diffusion des TIC dans la société française, réalisée pour l'ARCEP et le CGEJET.

Champ : France métropolitaine - population âgée de 12 ans et plus.

Méthodologie : échantillon représentatif de 2 206 personnes interrogées « en face à face » à leur domicile.

CHANTIER 10

Accroître et diversifier la mobilité européenne et internationale des jeunes

Le constat : L'offre française de mobilité est l'une des plus importantes au monde, mais cette diversité ne facilite pas la lisibilité des offres qui ne sont de ce fait accessibles qu'aux plus favorisés.

L'enjeu : Permettre l'accès de tous les jeunes à l'offre de mobilité.

- Le nombre d'étudiants partis à l'étranger avec une bourse Erasmus a augmenté de 15 % entre 2007 et 2011 ; 22 556 étudiants en 2007 et 25 924 en 2011 ont participé à ce programme.
- Dans le cadre de l'éducation non-formelle, le nombre de jeunes bénéficiaires de programmes de mobilité internationale s'est accru de 30 % entre 2010 et 2012. Il s'élève à 12 662 jeunes en 2012.

Nombre de jeunes partis à l'étranger dans le cadre de l'éducation formelle

	2007	2008	2009	2010	2011
Mobilité étudiante Erasmus	22 556	23 560	24 426	25 789	25 924
Échanges dans le cadre scolaire de l'OFQJ	-	-	-	812	807
Échanges dans le cadre scolaire de l'OFAJ		48 742	48 280	52 935	53 338
Total	-	-	-	79 536	80 069

Source : OFQJ ; OFAJ ; A2E2F.

Champ : France entière.

CHANTIER 11

Promouvoir et valoriser l'engagement des jeunes

Le constat : L'investissement des jeunes dans la cité et leur intérêt pour les questions de société est important, mais cet engagement est marqué par des inégalités sociales significatives. Près d'un jeune sur deux ayant terminé ses études au plus tôt à 22 ans s'investit au sein d'au moins une association.

L'enjeu : Reconnaître et valoriser davantage l'engagement associatif, syndical, politique des jeunes.

- En 2010, un peu moins d'un jeune âgé de 16 à 24 ans sur trois (29 %) a adhéré à au moins une association. Le taux d'adhésion des hommes (35 %) pour cette tranche d'âge est nettement supérieur à celui des femmes (22 %). Cet écart relevé entre jeunes hommes et jeunes femmes (13 points) s'explique principalement par une plus forte adhésion aux associations sportives : 26 % pour les jeunes hommes contre seulement 14 % pour les jeunes femmes.
- La part des jeunes de faible niveau de qualification commençant un service civique est de 19 % chez les femmes et de 30 % chez les hommes en 2012.
- Le nombre de Youthpass délivrés à l'issue d'une activité du programme européen Jeunesse en action a doublé entre 2010 et 2012 et s'élève à 2 103 certificats en 2012.
- En 2012, on dénombre 27 384 jeunes sapeurs-pompiers et 43 474 sapeurs-pompiers volontaires, avec une prépondérance de garçons. Dans les deux cas, ces effectifs tendent légèrement à la baisse depuis 2007.

Participation à la vie associative des jeunes âgés de 16 à 24 ans

	Proportion d'adhésion en %							
	Ensemble des 16 – 24 ans				Ensemble des 16 ans et plus			
	Hommes	Femmes	Total 2010	Total 2008	Hommes	Femmes	Total 2010	Total 2008
Taux d'adhésion à au moins une association	35	22	29	26	37	32	34	33
dont associations :								
- sportives	26	14	20	17	16	11	13	12
- culturelles	5	4	4	5	6	7	7	6
- de loisirs	3	2	2	3	6	5	6	5
- d'action sanitaire et sociale ou humanitaires et caritatives	2	3	2	2	4	5	4	4
- syndicales, groupements professionnels*	2	1	1	2	8	6	7	7
- de défense de droits et d'intérêts communs	1	1	1	1	2	3	3	2

* proportion calculée pour les seuls actifs et retraités.

Source : INSEE, enquêtes SRCV 2008 et 2010.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 16 ans et plus.

CHANTIER 12

Renforcer la représentation des jeunes dans l'espace public

Le constat : La France accuse un retard certain par rapport aux autres pays européens comparables en matière de participation des jeunes et d'engagement dans des groupements organisés.

L'enjeu : Renouveler la vie démocratique, soutenir la place des jeunes dans le débat public et reconnaître leur statut d'acteurs à part entière.

- Le taux de participation des lycéens aux élections des conseils de délégués pour la vie lycéenne est de 39,7 % en lycée général et technologique et de 48,0 % en lycée professionnel.
- La part des jeunes de moins de 30 ans parmi les candidats aux élections locales a légèrement baissé entre 2001 et 2008 aux municipales, tandis qu'elle a augmenté aux régionales entre 2004 et 2010 (+ 2,5 %).

Proportion de candidats de moins de 30 ans aux scrutins locaux et nationaux

	Tour 1			Tour 2			Âges
	Candidats moins de 30 ans	Total Candidats	% candidats moins de 30 ans	Candidats moins de 30 ans	Total Candidats	% candidats moins de 30 ans	
Municipales 2001 (communes de plus de 3 500 h)	24 806	257 572	9,63 %	7 075	83 648	8,46 %	18-29 ans
Municipales 2008 (communes de plus de 3 500 h.)	26 848	278 582	9,64 %	6 707	83 640	8,02 %	18-29 ans
Européennes 1999	121	1 740	6,95 %				19-29 ans
Européennes 2004	294	3 458	8,50 %				18-29 ans
Européennes 2009	249	3 089	8,06 %				19-29 ans

Source : Ministère de l'Intérieur

Champ : France entière

CHANTIER 13

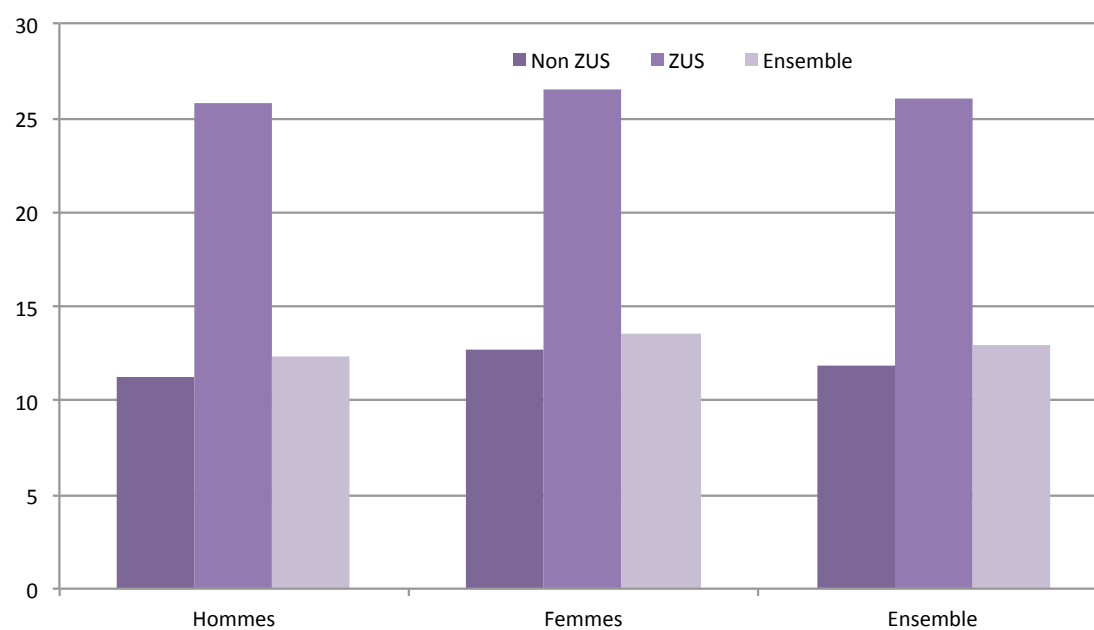
Conforter le lien entre les institutions et les jeunes, et lutter contre les discriminations

Le constat : Les jeunes connaissent mal le rôle des divers services de l'État. À l'inverse, qu'ils émanent des employeurs, des bailleurs, ou des institutions, nombre de préjugés biaisent l'image des jeunes et engendrent des comportements inadaptés qui leur portent préjudice.

L'enjeu : Lutter contre les préjugés de part et d'autre, conforter les liens entre les jeunes et les institutions.

- On compte 19 % de moins de 30 ans dans la fonction publique hospitalière, 16 % dans la fonction publique d'État et 11 % dans la fonction publique territoriale.
- C'est la fonction publique territoriale qui accueille le plus de jeunes handicapés (moins de 26 ans) : 1,5 %, encore loin de l'objectif de 6 %.
- En 2007, 26 % des jeunes habitant en ZUS ont déclaré avoir subi au moins une fois une discrimination à l'embauche contre 11,9 % de jeunes hors ZUS.

Proportion de jeunes ayant le sentiment d'avoir subi une discrimination à l'embauche



Source : CEREQ, enquête Génération 2007.

Champ : ensemble de la Génération 2007 (739 000 individus).

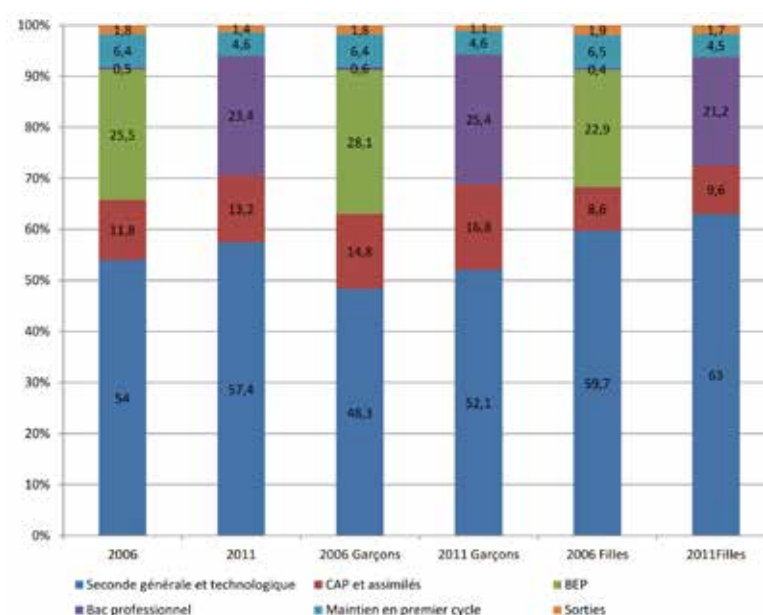
TABEAU DE BORD DÉTAILLÉ

1. CRÉER UN SERVICE PUBLIC DE L'INFORMATION, DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE L'ORIENTATION QUI RÉPONDE À LA DIVERSITÉ DES ATTENTES DES JEUNES¹

1.1. ORIENTATION EN FIN DE TROISIÈME

La fin des classes de troisième et de seconde générale et technologique (GT) sont des moments importants de la scolarité dans le secondaire. S'exercent alors les procédures d'orientation qui débutent avec l'expression des vœux des élèves et se terminent avec les décisions d'orientation des conseils de classe. À la rentrée suivante, les élèves s'engagent dans la préparation d'un diplôme ; toutefois des passerelles permettent de se réorienter en cours de cursus si nécessaire.

Graphique 1. Orientation vers un second cycle général ou technologique, vers un second cycle professionnel, vers l'apprentissage, maintien en premier cycle, quittent l'école au niveau de la 3^e



¹ Ont participé à la rédaction de cette section : ministère de l'Éducation nationale (DEPP) ; ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (DGESIP).

Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, ensemble des établissements scolaires et centres de formation d'apprentis.

Source : MEN-MESR DEPP, systèmes d'information (SI) des ministères en charge de l'Éducation nationale, de l'Agriculture, SI des centres de formation d'apprentis.

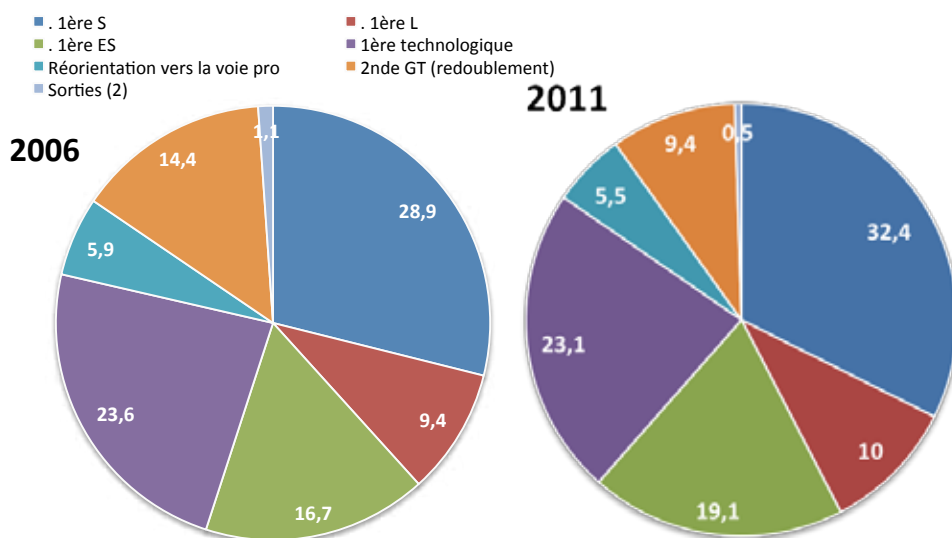


À défaut de pouvoir suivre des cohortes d'élèves, les flux d'élèves poursuivant leurs études l'année suivante sont appréhendés à partir d'informations prélevées dans les systèmes d'information lors des constats de rentrée. Ainsi en 2010, 811 100 élèves étaient inscrits en troisième dans un établissement scolaire (y compris enseignement adapté). À la rentrée suivante, en 2011, 57,4 % d'entre eux ont continué en seconde générale et technologique et 36,6 % se sont engagés dans un second cycle professionnel sous statut scolaire ou d'apprenti. Ces proportions ont légèrement évolué au cours des cinq dernières années et, notamment, le taux de passage en seconde générale et technologique (+ 3,4 points).

Les orientations constatées après la troisième des garçons et des filles diffèrent sensiblement. Les filles passent plus souvent en seconde générale et technologique que les garçons (63,0 % contre 52,1 % en 2011) et sont nettement moins présentes dans l'apprentissage.

1.2. ORIENTATION EN FIN DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

Graphique 2. Répartition des flux d'élèves à la fin de la seconde : entrants en 1^{re} générale S, L, ES et 1^{re} technologique



Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, ensemble des établissements scolaires et centres de formation d'apprentis.

Source : MEN-MESR DEPP, systèmes d'information (SI) des ministères en charge de l'Éducation nationale, de l'Agriculture, SI des centres de formation d'apprentis.

En 2010, 511 200 élèves étaient scolarisés en classe de seconde GT dans un établissement scolaire. À la rentrée suivante, en 2011, 84,6 % ont intégré une première générale (61,5 %) ou technologique (23,1 %), 5,5 % se sont réorientés vers la voie professionnelle en tant que lycéens ou apprentis et 9,4 % ont redoublé. Entre 2006 et 2011, les scolarités à l'issue de la seconde se sont relativement modifiées : forte baisse des redoublements (- 5 points), forte hausse des scolarités vers la voie générale (+ 6,6 points), principalement vers la série S (+ 3,5 points) et la série ES (+ 2,4 points). Garçons et filles s'orientent différemment. En 2011, un garçon sur deux poursuit dans une des séries scientifiques, générale (38,3 % en S) ou technologique (12,0 % en STI2D, STL, STAV), quand c'est le cas d'une fille sur trois. En revanche, près d'une fille sur deux opte pour une première littéraire, économique et sociale, ou technologique tertiaire.

1.3. ORIGINE SCOLAIRE DES ÉTUDIANTS INSCRITS EN 1^{RE} ANNÉE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Tableau 1. Étudiants entrant en 1^{re} année de l'enseignement supérieur à l'université (y compris IUT, écoles d'ingénieurs universitaires internes ou rattachées, ou en diplômes d'université)

en %		2008-2009		2009-2010		2010-2011		2011-2012	
Baccalauréat général	L	14,3	75,2	13,5	73,5	13,1	73,1	12,7	71,8
	ES	22,7		22,5		22,5		22,9	
	S	38,2		37,5		37,5		36,3	
Baccalauréat technologique	STG	9,4	15,8	9,7	16,4	9,8	16,8	9,2	16,0
	Autres	6,4		6,7		7,0		6,8	
Baccalauréat professionnel		2,8		4,3		4,2		6,0	
Dispensés sur titre		6,2		5,9		5,9		6,2	
Total général		100		100		100		100	

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MESR-DGESIP-DGRI-SIES.

Environ sept étudiants sur dix entrant en première année de l'enseignement supérieur universitaire en 2011-2012 sont issus d'un baccalauréat général. Si la part des bacheliers technologiques est plus modérée (16,0 %), celle des lauréats d'une série professionnelle reste faible (6,0 %), malgré une augmentation de 1,8 points par rapport à la rentrée précédente. Les bénéficiaires d'une dispense du baccalauréat représentent 6,2 % des entrants.

La proportion de bacheliers généraux est particulièrement élevée parmi les entrants en santé (92,5 %) et en filière ingénieur (89,9 %). Très nombreux également dans les disciplines scientifiques (78,0 %) et en droit-sciences politiques (77,7 %), les bacheliers généraux sont en revanche moins représentés en AES (43,2 %), filière dans laquelle plus d'un étudiant sur cinq est issu d'un bac professionnel.

Tableau 2. Étudiants entrant en 1^{re} année d'IUT

en %		2008-2009		2009-2010		2010-2011		2011-2012	
Baccalauréat général	L	2,6	66,5	2,5	66,1	2,3	65,9	2,3	66,4
	ES	22,8		22,7		22,8		23,7	
	S	41,1		40,9		40,7		40,4	
Baccalauréat technologique	STG	14,4	28,7	14,1	28,4	14,0	28,6	13,4	27,3
	Autres	14,3		14,3		14,6		13,9	
Baccalauréat professionnel		1,8		2,2		2,2		3,1	
Dispensés sur titre		3,0		3,3		3,3		3,1	
Total général		100		100		100		100	

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MESR-DGESIP-DGRI-SIES.

Tableau 3. Étudiants entrant en 1^{re} année de STS, classes de mise à niveau et DMA

en %		2008-2009		2009-2010		2010-2011		2011-2012	
Baccalauréat général	L	7,7	20,4	7,9	20,2	7,9	19,7	7,4	18,9
	ES	8,3		8,4		8,0		7,8	
	S	4,4		3,9		3,8		3,7	
Baccalauréat technologique	STI	14,6	47,1	14,1	45,4	13,2	44,7	11,7	41,5
	STG	25,0		24,2		24,2		22,2	
	Autres	7,5		7,1		7,3		7,6	
Baccalauréat professionnel		12,9		18,1		16,6		21,7	
Dispensés sur titre		19,6		16,4		19,0		17,9	
Total général		100		100		100		100	

Champ : France métropolitaine + DOM y.c. Mayotte / Public + Privé.

Source : MESR-DGESIP-DGRI-SIES.

DMA : diplôme des métiers d'art/classes de mise à niveau : classes pour étudiants des BTS « arts appliqués » et « hôtellerie-restauration » qui ne sont pas titulaires de ces baccalauréats.

Les sections de techniciens supérieurs et assimilés restent majoritairement fréquentées par les bacheliers technologiques, même si leur part est en baisse (- 4,2 points). Ils représentent 37,3 % des effectifs totaux des entrants alors qu'ils constituent seulement un cinquième des admis au baccalauréat 2012.

La part des bacheliers professionnels continue d'augmenter : elle est de 26,1 % en 2012 contre 21,7 % en 2011. L'afflux de bacheliers professionnels, qui se fait au détriment des bacheliers technologiques, modifie le recrutement dans les STS de la production : pour la première fois en 2012, les bacheliers professionnels sont majoritaires (35,1 % des recrutements) et devancent de dix points le recrutement des bacheliers STI (24,6 %). Dans le secteur des services, les bacheliers STG sont toujours prépondérants (30,9 %) même si leur part est en diminution (- 2 points au profit des bacheliers professionnels).

La part des bacheliers généraux parmi les entrants en STS diminue (- 0,3 point) et est inférieure de 7,5 points à celle des bacheliers professionnels.

POUR EN SAVOIR PLUS

Repères et références statistiques (RERS),

édition 2012, fiche 6.11, pp. 188-189, MEN-DEPP, MESR-SIES.

Repères et références statistiques (RERS),

édition 2012, fiche 6.7, pp. 180-181, MEN-DEPP, MESR-SIES.

Repères et références statistiques (RERS),

édition 2013, fiche 6.20, pp. 208-209, MEN-DEPP, MESR-SIES.

Repères et références statistiques (RERS),

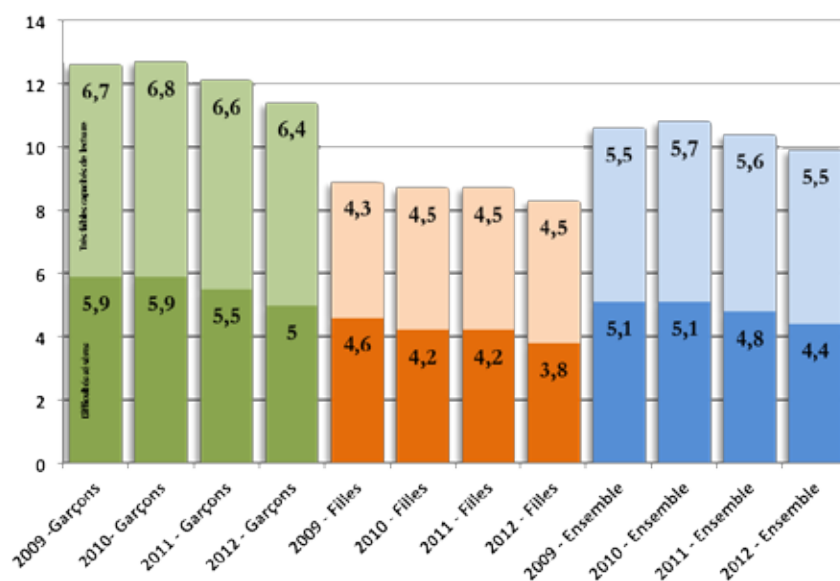
édition 2013, fiche 4.27, pp. 148-149, MEN-DEPP.

2. PROMOUVOIR LA RÉUSSITE DE TOUS LES JEUNES EN LUTTANT CONTRE LE DÉCROCHAGE²

2.1. PROPORTION DE JEUNES EN DIFFICULTÉ DE LECTURE

Le pourcentage de jeunes en difficulté est très différent selon le sexe : en 2012, 11,5 % des garçons contre 8,3 % des filles. De fait, les garçons témoignent plus souvent d'un déficit des mécanismes de base de traitement du langage écrit. Concernant les connaissances lexicales, les performances des garçons sont comparables à celles des filles. Ces pourcentages sont en légère baisse depuis 2009.

Graphique 1. Proportion de jeunes détectés en difficulté de lecture (très faible capacité de lecture ou difficultés sévères) lors de la Journée Défense Citoyenneté (JDC)



Champ : France métropolitaine et DOM : ensemble des jeunes hommes et femmes de 17 ans ou plus, de nationalité française, ayant participé au test de lecture lors de la JDC.

Source : enquête JDC, ministère de la Défense/DSN.

Limites : Les évolutions doivent être interprétées avec précaution. En effet, les résultats ne portent pas sur des cohortes de jeunes mais sur des participants d'âges différents.

2. A participé à la rédaction de cette section : ministère de l'Éducation nationale (DEPP).



L'étude des différents profils constituant les 9,9 % de jeunes dont la compréhension en lecture est très faible, voire inexistante, permet de préciser la nature des difficultés qu'ils rencontrent.

Ceux qui rencontrent les difficultés les plus sévères, et qui représentent 4,4 % de l'ensemble, se caractérisent par un déficit important de vocabulaire. De surcroît, près de la moitié de ces jeunes (2,5% de l'ensemble) n'ont pas installé les mécanismes de base de traitement du langage écrit.

Les autres jeunes détectés en difficulté de lecture (5,5 %) ont, quant à eux, un niveau lexical oral correct mais ne parviennent pas à comprendre les textes écrits. Pour une partie d'entre eux (2,3% de l'ensemble), des mécanismes de lecture déficitaires peuvent être invoqués. Pour le reste, d'autres facteurs viennent empêcher une lecture efficace (manque d'attention, stratégie défailante, inhibition, difficulté de mémorisation, etc.).

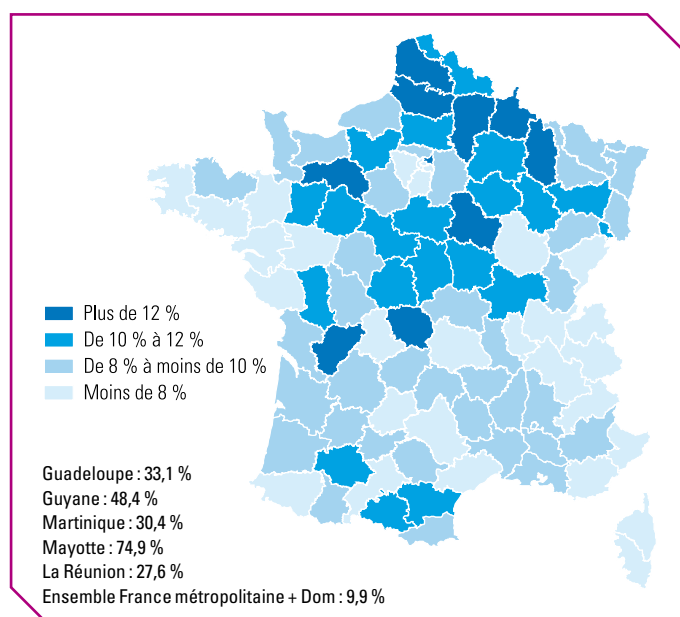
La comparaison des données de 2012 avec celles des trois années antérieures indique une légère baisse du pourcentage de jeunes en difficulté de lecture : ils sont 9,9 % en 2012 contre 10,6 % en 2009, 10,8 % en 2010 et 10,4 % en 2011. Cette baisse est plus marquée chez les garçons, même si la proportion de filles en difficulté de lecture reste significativement inférieure.

Ces évolutions doivent être interprétées avec précaution. En effet, les résultats ne portent pas sur des cohortes de jeunes mais sur des participants d'âges différents.

Néanmoins, les premières analyses effectuées entre générations de jeunes semblent confirmer cette tendance à la baisse et des travaux complémentaires menés par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) devraient permettre d'éclairer ces évolutions. Pour ce faire, on disposera fin 2013 des données portant sur deux générations quasi complètes.

Carte. Pourcentages de jeunes en difficulté de lecture selon le département (JDC 2012)

Sources : ministère de la Défense (DSN), MEN-MESR (DEPP).



Depuis 2009, les épreuves de lecture de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC, ex-Journée d'appel de préparation à la défense [JAPD]) ont été adaptées à un nouveau mode de passation afin d'améliorer la standardisation des procédures et de réduire sensiblement les contraintes logistiques.

À la fin de la session d'évaluation, les profils de lecteurs sont déterminés à partir des différents scores calculés de manière automatique.

Ce mode de passation présente quatre innovations importantes :

- la standardisation des conditions de passation ;
- l'automatisation de la saisie, de la correction et du calcul des scores ;
- l'intégration du multimédia ;
- le recueil des temps de réponse à la milliseconde près.

Ce test vise à repérer chez les faibles lecteurs trois ensembles majeurs de difficultés :

- une mauvaise automatisation des mécanismes responsables de l'identification des mots ;
- une compétence langagière insuffisante, mise en évidence par la pauvreté des connaissances lexicales orales ;
- une pratique défaillante des traitements complexes requis par la compréhension d'un document.

Pour chacune de ces trois dimensions, un seuil de maîtrise a été fixé : en deçà d'un certain niveau, on peut considérer que les jeunes éprouvent des difficultés sur la compétence visée. À partir de la combinaison des résultats, des profils de lecteurs sont déterminés.

2.2. PROPORTION MOYENNE D'ÉLÈVES ABSENTÉISTES DANS LE SECOND DEGRÉ

Pour l'année scolaire 2011-2012, en France métropolitaine, tous mois et types d'établissement du second degré public confondus, la proportion des élèves absentéistes s'élève à 4,0 % en moyenne sur l'année (moyenne sur les mois de septembre 2011 à avril 2012). Elle évolue de 2,4 % à 4,9 % entre les mois de septembre et d'avril, et atteint un maximum de 5,4 % en mars. Quel que soit le type d'établissement, le taux d'absentéisme augmente entre septembre et

janvier pour se maintenir ensuite sensiblement au même niveau jusqu'en avril, à l'exception du mois de mars où il est en hausse pour les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT).

Tableau 1. Proportion des absences non justifiées quatre demi-journées ou plus, moyenne mensuelle

en %	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Proportion moyenne d'absentéistes* de septembre à avril	4,6	4,3	5,0	4,0

Champ : France métropolitaine.

Source : enquête no 77 sur l'absentéisme scolaire dans le second degré public, ministère de l'Éducation nationale /DEPP

Méthodologie : enquête administrative sur un échantillon d'environ 1 000 établissements publics du second degré.

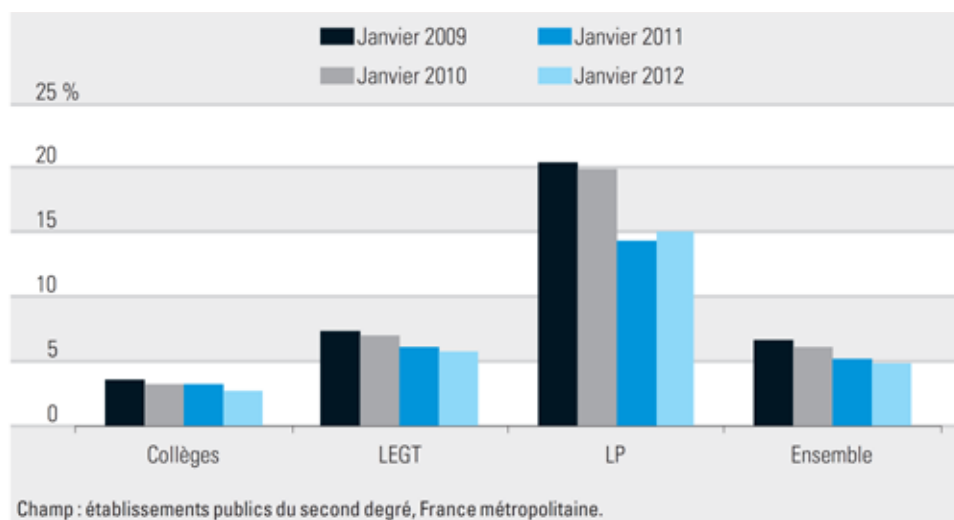
*absences non justifiées quatre demi-journées ou plus

Limites : l'indicateur se présente comme une moyenne dont le niveau et l'évolution devront être interprétés en tenant compte du fait que les établissements sont très inégalement touchés par l'absentéisme.

Un élève est considéré comme absentéiste dès qu'il a cumulé quatre demi-journées ou plus d'absences non justifiées par mois. Une absence est non justifiée à partir du moment où elle ne présente aucun motif d'excuse par les responsables légaux (absence non régularisée), ou un motif considéré comme non légitime par l'établissement. Par ailleurs, le seuil de quatre demi-journées d'absences non justifiées par mois a été retenu parce qu'il correspond, pour les élèves soumis à l'obligation scolaire, au seuil fixé par la loi relative à l'assiduité scolaire concernant « les manquements à l'obligation scolaire qui n'auront pas été reconnus justifiés ».

En matière d'absentéisme, il y a de nettes différences selon les types d'établissement. Ainsi, pour les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT), la proportion moyenne d'élèves absentéistes sur l'année 2011-2012 s'élève à 5,0 %. Pour les lycées professionnels (LP), cette moyenne est de 12,5 %. Et la proportion moyenne d'élèves absentéistes par collège se situe à 2,1 %.

Graphique 2. Comparaison de la proportion d'élèves absents en janvier 2009, 2010, 2011 et 2012, par type d'établissement (en %)



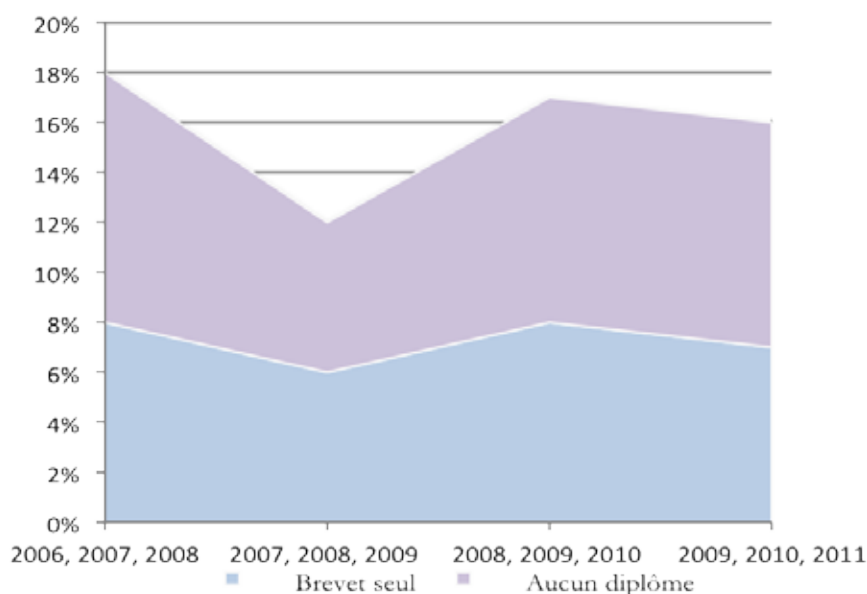
Source : MEN-MESR DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves

Pour les lycées (LEGT et LP), ce taux d'absentéisme moyen a baissé d'environ deux points par rapport à l'année précédente. Cette baisse peut être considérée comme un retour à la normale, après une année 2010-2011 marquée par une forte augmentation en octobre 2010 due aux mouvements sociaux (mouvement de grève généralisée contre la réforme des retraites). Un taux d'absentéisme moyen reflète toujours mal la réalité en établissement. En effet, en janvier 2012, la moitié des établissements déclare moins de 1,6 % d'élèves absents.

Plus précisément, une minorité d'établissements est sensiblement touchée : le taux d'absentéisme est supérieur à 15 % dans 10 % d'entre eux. Encore une fois, l'absentéisme est très inégalement réparti selon le type d'établissement : les trois quarts des collèges ont moins de 3,0 % d'élèves absents quand les trois quarts des LEGT présentent un taux inférieur à 8,1 % et que, pour la moitié des LP, il dépasse 9,9 %.

2.3. SORTIES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SANS DIPLÔME

Graphique 3. Proportion de jeunes sortis de l'enseignement secondaire sans diplôme ou avec, au plus, le brevet des collèges



Champ : France métropolitaine, données provisoires pour 2009-2011.

Source : enquête Emploi – INSEE.

Note : les flux de sortants de formation initiale sont estimés à partir des enquêtes trimestrielles sur l'emploi l'année suivant leur sortie (moyenne des quatre trimestres).

Lecture : parmi l'ensemble des sortis du système éducatif en 2009, 2010 ou 2011, 16 % des jeunes n'avaient pas de diplôme de l'enseignement secondaire : 9 % n'avaient aucun diplôme et 7 % avaient seulement le diplôme national du brevet.

Parmi les 700 000 jeunes sortis du système éducatif en France métropolitaine, en moyenne sur 2009, 2010 et 2011, 16 % n'ont pas obtenu de diplôme de fin d'enseignement secondaire du second cycle : 7 % avaient au plus un brevet des collèges et 9 % n'avaient aucun diplôme. Les sorties sans diplôme sont plus fréquentes parmi les garçons que parmi les filles.

L'insertion professionnelle des jeunes sans diplôme est plus délicate que celle des sortants diplômés puisque le fait d'être diplômé et le niveau de diplôme obtenu influent considérablement sur la probabilité d'être au chômage.

Les données relatives au niveau de diplôme des sortants de formation initiale sont issues de l'enquête Emploi en continu de l'INSEE, seule source d'informations permettant actuellement d'avoir des données annuelles et historiques sur le niveau de diplômes des sortants du système éducatif. L'indicateur comporte

donc des limites liées à celles de l'enquête. Le nombre de répondants sortant chaque année de formation initiale est notamment trop faible. C'est pourquoi cet indicateur est estimé à partir d'une moyenne regroupant trois années d'enquête. Par ailleurs, l'enquête Emploi en continu porte, actuellement, sur la seule France métropolitaine.

La fin de la formation initiale correspond au moment où le jeune quitte l'école, au sens large du terme, pour la première fois et dans le but de rejoindre le marché du travail ou l'inactivité. S'ensuivront éventuellement une ou plusieurs périodes d'emploi, de chômage ou d'inactivité. Il peut exister des périodes d'emploi au cours de la formation initiale (apprentissage), petits boulots d'été, etc.) et des courtes interruptions d'études (stages, arrêts maladie, etc.) mais le critère retenu est que l'activité principale de l'individu reste les études. La définition théorique est plus précise : la fin de la formation initiale correspond à la première interruption des études pour une période de plus d'un an. La fin de la formation initiale est ainsi un moment-clé pour l'individu car c'est le moment où il termine sa scolarité et présente aux employeurs, parmi l'ensemble de ses caractéristiques, un niveau de diplôme. Après avoir quitté la formation initiale, l'individu peut continuer de se former en reprenant des études mais aussi en bénéficiant d'une formation continue, sous forme de stages de formation chez son employeur, s'il est en emploi, ou proposés par Pôle Emploi s'il y est inscrit.

2.4. PART DE JEUNES « MIS EN SOLUTION » PAR LES PLATEFORMES DE DÉCROCHAGE

Entre décembre 2012 et avril 2013, 69 500 jeunes ont été contactés par les plateformes.

Parmi eux :

- 42 600 ont bénéficié d'un entretien ;
- 17 800 sont en dispositif d'accompagnement ;
- 8 600 sont retournés en formation initiale ;
- 3 000 sont en apprentissage ;
- 1 600 sont en emploi.

POUR EN SAVOIR PLUS

« Les évaluations en lecture dans le cadre de la Journée Défense et Citoyenneté – Année 2012 », Note d'information 13.09, MEN-DEPP, juin 2013.

« L'absentéisme des élèves dans le second degré public en 2011-2012 », Note d'information 13.01, MEN-DEPP, février 2013.

Repères et références statistiques (RERS), édition 2013, fiche 2.14, pp. 64-65, MEN-DEPP.

« Sortants sans diplôme et sortants précoces – deux estimations du faible niveau d'études des jeunes », Note d'information 12.15, MEN-DEPP, septembre 2012.

« Insertion des jeunes sur le marché du travail : évolution récente du chômage selon le niveau de diplôme », Note d'information 12.09, MEN-DEPP, mai 2012.

Repère et références statistiques (RERS), édition 2013, fiche 8.23, pp. 270-271, MEN-DEPP.

3. AMÉLIORER LA SANTÉ DES JEUNES ET FAVORISER L'ACCÈS À LA PRÉVENTION ET AUX SOINS³

3.1. ACCÈS À LA COUVERTURE MALADIE COMPLÉMENTAIRE

Tous régimes confondus, le nombre de bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) est estimé à plus de 4,5 millions fin 2012. La progression a été régulière depuis 2010 : 2,7 % d'augmentation pour l'ensemble des régimes entre 2011 et 2012 ; 2,2 % entre 2010 et 2012 et 3,5 % entre 2009 et 2010.

Tableau 1. Nombre de bénéficiaires de la CMU-C

	2010 (au 31 décembre)	2011 (au 31 décembre)	2012 (au 31 décembre)
Métropole	3 764 681	3 854 823	3 968 420
DOM	561 800	566 075	570 569
Total	4 326 481	4 420 898	4 538 989
Variation par rapport à N -1	+ 3,5 %	+ 2,2 %	+ 2,7 %

Sources : CNAMTS, RSI, MSA, autres régimes et SML. Champ : France entière.

Tableau 2. Part des bénéficiaires de la CMU-C par âge dans le régime général

%	Assurés			Ayants droit			Total		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
Moins de 19 ans	3,8	3,8	3,8	40,5	40,6	40,6	44,3	44,4	44,4
20-29 ans	11,7	11,5	11,4	3,0	3,0	3,0	14,7	14,5	14,4
30-39 ans	12,6	12,6	12,6	1,7	1,8	1,8	14,4	14,4	14,4
40-49 ans	11,4	11,4	11,5	1,3	1,3	1,3	12,6	12,7	12,8
50-59 ans	8,3	8,4	8,4	1,0	1,0	1,0	9,3	9,4	9,4
Plus de 60 ans	4,2	4,2	4,2	0,4	0,4	0,4	4,6	4,6	4,6
Total	52,1	52,0	51,9	47,9	48,0	48,1			

Source : CNAMTS. Champ : France entière.

3. A participé à la rédaction de cette section : ministère des Affaires sociales et de la Santé, (DREES).

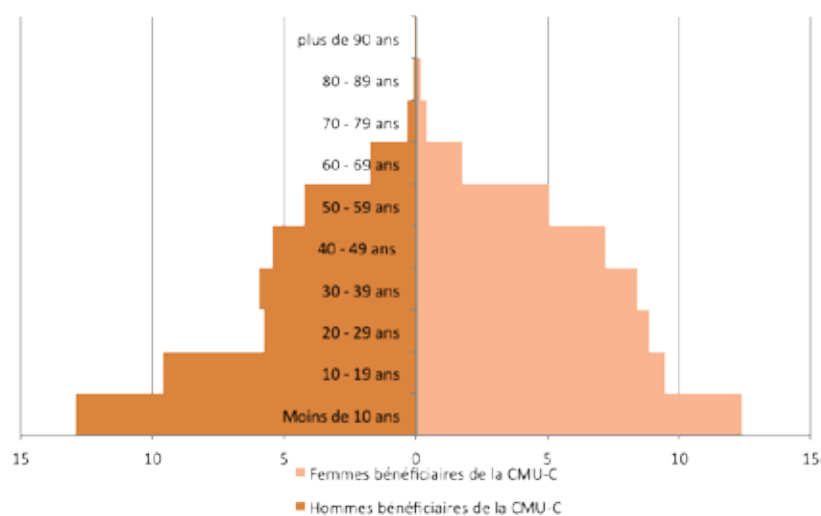


Entre 2010 et 2012, la part des bénéficiaires de la CMU-C est restée identique. Les moins de 20 ans représentent environ 44 % des bénéficiaires de la CMU-C, les jeunes de 20 à 29 ans entre 14 et 15 %.

Les jeunes bénéficiaires de moins de 20 ans sont principalement des ayants droit. En 2012, 40,6 % des jeunes de moins de 20 ans sont ayants droit. Ils sont rattachés à des personnes des classes d'âges situées entre 20 et 59 ans, tranche d'âge où les femmes sont les plus nombreuses en tant que bénéficiaires assurées (voir Pyramide des âges). La CMU-C pour les moins de 20 ans est essentiellement une protection complémentaire maladie familiale, ces familles ayant plus souvent que d'autres la particularité d'être monoparentales, avec une femme comme chef de famille (voir rapport d'évaluation de la CMU de novembre 2011).

Les jeunes bénéficiaires de 20 à 29 ans sont, eux, principalement assurés. En 2012, 11,4 % sont assurés et seulement 3 % sont ayants droit. Cela correspond à la période d'accès à l'autonomie pour les jeunes adultes qui s'émancipent progressivement de l'autorité parentale et ne dépendent plus de leur assurance. La part des jeunes de 20 à 29 ans bénéficiaires de la CMU-C est du même ordre de grandeur que celle des 30-39 ans ou des 40-49 ans.

Graphique 1. Pyramide des âges selon le sexe des bénéficiaires de la CMU-C dans le régime général en 2012



Source : CNAMTS.

Champ : France entière.

En glissement annuel, 1 005 161 personnes se sont vu délivrer une attestation de droit à l'aide à complémentaire santé (ACS) sur l'année 2012, correspondant à une hausse de 32 % par rapport à 2011. En 2011 une augmentation de 21 % avait déjà été observée.

La part des jeunes étant stable en moyenne parmi les bénéficiaires de l'ACS entre 2010 et 2012, le nombre de bénéficiaires jeunes a augmenté de manière proportionnelle à l'augmentation observée pour l'ensemble de la population.

Toutefois les bénéficiaires d'attestation ACS n'utilisent pas nécessairement ces attestations auprès des organismes complémentaires. Selon le rapport 2012 sur le prix et le contenu des contrats ayant ouvert droit à l'ACS du Fonds CMU, le nombre de souscripteurs de contrat est inférieur au nombre de bénéficiaires d'attestations ACS. Le taux d'utilisation d'attestations ACS pour 2012 est évalué à environ 80 %.

Tableau 3. Nombre de bénéficiaires d'attestations ACS

	2010	2011	2012
Cumul bénéficiaires d'attestations CNAMTS, MSA, RSI	631 493	763 079	1 005 161
Total bénéficiaires d'attestations CPAM	582 886	708 074	935 067
Évolutions bénéficiaires d'attestations CNAMTS, MSA, RSI	5 %	21 %	32 %

Sources : CNAMTS, CCMSA, RSI.

Champ : France entière.

Tableau 4. Répartition des bénéficiaires d'attestations ACS selon les tranches d'âges prévues par le dispositif

	2010	2011	2012
Moins de 16 ans	155 346	186 093	248 791
Entre 16 ans à 49 ans	234 821	285 840	370 612
Entre 50 et 59 ans	78 034	90 586	115 367
Plus de 60 ans	114 685	145 555	200 297

Source : CNAMTS.

Champ : France entière.

Note : S'agissant de la délivrance des attestations ACS par les caisses d'assurance maladie, nous ne connaissons que la répartition des bénéficiaires selon les tranches d'âges ACS (données fournies par les régimes).

3.2. CONSOMMATION DE TABAC, ALCOOL, CANNABIS À 17 ANS

Tableau 5. Proportion de jeunes déclarant avoir consommé du tabac, de l'alcool, du cannabis au cours du mois.

%	2000	2002	2003	2005	2008	2011
Usage quotidien de tabac	41,1	39,5	37,6	33,0	28,9	31,5
Garçons	41,9	40,0	38,4	33,6	29,9	32,7
Filles	40,2	39,0	37,2	32,3	27,3	30,2
Usage régulier d'alcool	10,9	12,6	14,5	12,0	8,9	10,5
Garçons	16	18,8	21,2	17,7	13,6	15,2
Filles	5,5	6,1	7,5	6,1	4,0	5,6
Usage au moins une fois dans le mois de cannabis	28,5	32,3	30,7	27,9	24,7	22,4
Garçons	33,7	39,1	35,2	33,3	29,5	26,3
Filles	23,1	25,3	26,1	22,3	19,8	18,5

Sources : ESCAPAD 2000-2002-2003-2005-2008-2001, OFDT

Champ : France métropolitaine.

4. FACILITER L'ACCÈS AU LOGEMENT⁴

4.1. FORME DE COHABITATION ET STATUT D'OCCUPATION

Tableau 1. Forme de cohabitation des jeunes adultes

Répartition des jeunes en %						
	2008			2010		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Jeunes de 18 à 24 ans						
Enfants d'un couple	42,9	33,4	38,2	41,6	32,6	37,1
Enfants d'une famille monoparentale	14,5	11,5	13,0	15,1	11,9	13,5
En couple sans enfant	9,1	16,4	12,8	9,2	16,3	12,7
En couple avec enfants	2,7	6,8	4,7	2,7	6,7	4,7
Parents d'une famille monoparentale	0,1	2,5	1,3	0,1	2,6	1,3
En ménage avec d'autres personnes	9,3	8,8	9,0	9,6	9,1	9,3
Seul(e)s	14,1	16,0	15,1	14,6	16,4	15,5
Hors ménage	7,2	4,5	5,9	7,0	4,4	5,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Champ : France métropolitaine + DOM, population âgée de 18 à 29 ans (âge révolu).

Source : INSEE, recensement de la population 2008 et 2010, exploitation complémentaire.

4. Ont participé à la rédaction de cette section : ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative (MEOS) ; CNAF ; CEREP.



Répartition des jeunes en %						
	2008			2010		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Jeunes de 25 à 29 ans						
Enfants d'un couple	15,1	7,3	11,2	14,7	7,2	10,9
Enfants d'une famille monoparentale	5,9	2,9	4,4	6,1	3,0	4,5
En couple sans enfant	26,7	27,3	27,0	26,4	27,1	26,8
En couple avec enfants	21,2	34,4	27,9	21,4	34,1	27,9
Parents d'une famille monoparentale	0,4	6,4	3,5	0,5	6,7	3,6
En ménage avec d'autres personnes	7,4	5,0	6,2	7,7	5,2	6,4
Seul(e)s	20,0	15,5	17,7	19,9	15,3	17,6
Hors ménage	3,3	1,2	2,2	3,2	1,2	2,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Champ : France métropolitaine + DOM, population âgée de 18 à 29 ans (âge révolu).

Source : INSEE, recensement de la population 2008 et 2010, exploitation complémentaire.

L'indicateur retenu est la répartition du mode de cohabitation des jeunes âgés de 18 à 24 ans et de 25 à 29 ans. Les différentes modalités de cette cohabitation se réfèrent aux définitions « au sens du recensement de la population ».

En particulier :

- « Un couple », au sens du recensement de la population, est composé de deux personnes de sexe différent qui cohabitent dans la même résidence principale. Les couples sont des couples de fait, les conjoints pouvant être mariés ou non.
- « Un enfant d'une famille » désigne toute personne légalement célibataire, sans enfant ni conjoint au domicile, vivant au sein du même ménage que son (ses) parent(s). Aucune limite d'âge n'est fixée pour être enfant d'une famille.

- « Un parent d'une famille monoparentale » est un parent résidant sans conjoint avec son ou ses enfant(s).
- Un jeune « en ménage » avec d'autres personnes est une jeune personne qui réside avec une ou plusieurs personnes et qui n'est le conjoint, le parent ou l'enfant (au sens du recensement) d'aucune d'entre elles.
- Un jeune « hors ménage » est une jeune personne vivant dans une habitation mobile, marinier, personne sans-abri, personne vivant en communauté (foyer de travailleurs, maison de retraite, résidence universitaire, etc.).

Les résultats présentés dans le tableau ci-dessus sont issus des enquêtes annuelles de recensement. Les statistiques de l'année 2008 sont une moyenne des années 2006 à 2010 et celles de 2010 une moyenne des années 2008 à 2012. Les âges considérés dans cette étude sont les âges en années révolues, c'est-à-dire atteints au dernier anniversaire. Par exemple, les personnes âgées de 30 ans au recensement de 2010 (au 1er janvier) sont celles nées en 1999.

Une cohabitation majoritairement familiale avant 25 ans

En 2010, le modèle de cohabitation familiale reste majoritaire pour les jeunes adultes (18-24 ans), notamment pour ceux qui prolongent leurs études ou sont dans une situation précaire. Ainsi, un jeune sur deux (50,6 %) est enfant d'un couple (parents ou autre couple au sens du recensement) ou d'une famille monoparentale. **Plus d'un jeune adulte sur six (17,4 %) vit en couple (avec ou sans enfants) et près d'un sur six (15,5 %) vit seul.**

Le passage à la tranche d'âge supérieure modifie profondément le paysage. Plus de la moitié des jeunes adultes âgés de 25 à 29 ans sont en couple (54,7 %), tandis que 17,6 % d'entre eux vivent seuls et seulement 15,4 % sont encore enfants d'un couple ou d'une famille monoparentale.

Une décohabitation familiale plus précoce chez les jeunes femmes

En 2010, près de 57 % des jeunes hommes de moins de 24 ans sont enfants d'un couple ou d'une famille monoparentale. Cette proportion est inférieure de 14 points pour les jeunes femmes (43,5 %). En effet, elles vivent beaucoup plus

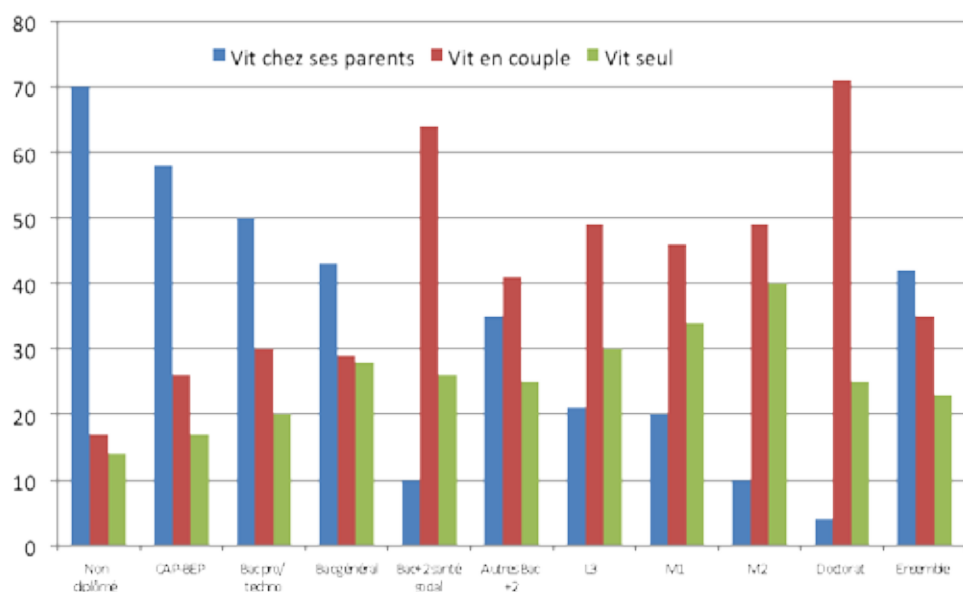
tôt en couple (23 % d'entre elles contre 12 % des jeunes hommes) et sont à peine plus souvent seules (16,4 % contre 14,6 %).

Les constats sont très proches pour les jeunes âgés de 25 à 29 ans. Le modèle de cohabitation familiale est deux fois plus fréquent chez les hommes (20,8 % contre 10,2 %) et, inversement, le mode de vie en couple l'est deux fois plus chez les jeunes femmes (23 % contre 11,9 %).

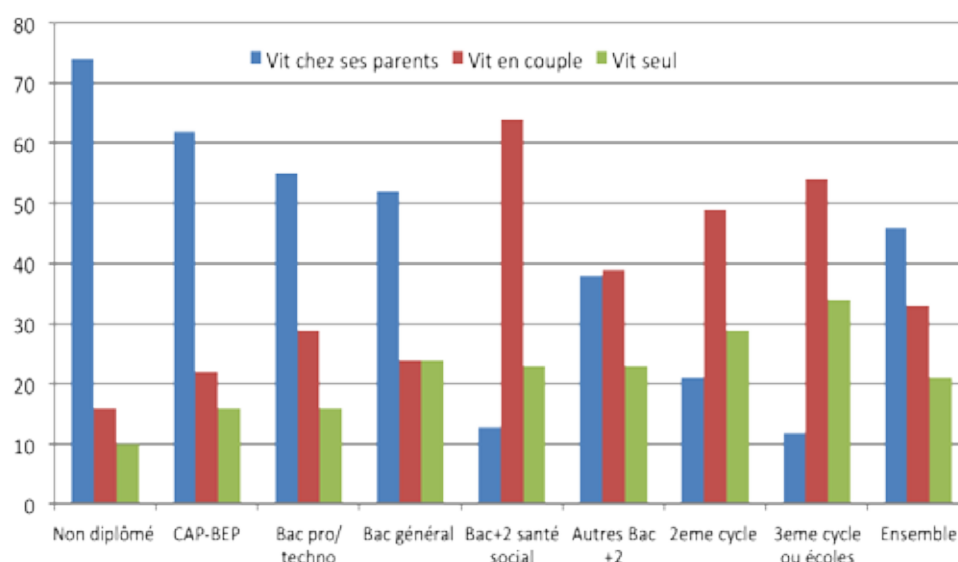
Une relative stabilité des modes de cohabitation des jeunes entre 2008 et 2010

Le mode de cohabitation évolue très lentement et l'écart entre 2008 et 2010 est très faible. Ainsi, la proportion de cohabitation familiale passe de 51,2 % à 50,6 % pour les 18-24 ans et de 15,6 % à 15,4 % pour les 25-29 ans. Pour la première tranche d'âge, cette baisse de 0,6 point est compensée par une augmentation de la part des jeunes vivant seuls ou en ménage avec d'autres personnes. Ce constat est de plus à relativiser par le fait que les données 2008 et 2010 sont des moyennes de cinq années consécutives (respectivement 2006 à 2010 et 2008 à 2012). Les résultats sont donc très « lissés ». Les prochaines publications de cet indicateur permettront de mieux mesurer l'ampleur de l'évolution du mode de cohabitation des jeunes.

Graphique 1. Cohabitation/décohabitation trois ans après la fin des études selon le diplôme (Génération 2004)



Graphique 2. Cohabitation/décohabitation trois ans après la fin des études selon le diplôme (Génération 2007)



Champ : France métropolitaine et DOM.

Méthodologie : échantillon représentatif national : 33 655 jeunes sortis de formation initiale en 2003-2004 (Génération 2004) ; 25 000 jeunes sortis de formation initiale en 2006-2007. Interrogation trois ans après la sortie.

Note de lecture : 70 % des jeunes sortis du système éducatif sans diplôme en 2004 résident chez leurs parents trois ans après (soit en 2010).

Tableau 2. Statut d'occupation de la résidence principale (en %)

	2009			2010		
	20 à 24 ans	25 à 39 ans	Ensemble	20 à 24 ans	25 à 39 ans	Ensemble
Propriétaire	7,5	39,0	57,6	7,4	39,1	57,7
(Sous) locataire d'un logement loué vide non HLM	61,0	37,0	22,8	60,9	37,1	22,8
(Sous) locataire d'un logement loué vide HLM	12,4	17,5	14,6	12,1	17,3	14,5
(Sous) locataire d'un logement loué meublé*	15,1	2,9	2,3	15,6	3,0	2,3
Logé gratuitement	4,1	3,6	2,7	3,9	3,5	2,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

*y.c. chambres d'hôtel.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : INSEE, recensements de la population 2009 et 2010, exploitation complémentaire.

Note de lecture : parmi la population des jeunes âgés de 20 à 24 ans qui sont les personnes de référence du ménage, 7,4 % sont propriétaires, en 2010, de la résidence principale du ménage.

L'indicateur rend compte, pour chaque ménage, du statut d'occupation de la résidence principale de la personne de référence du ménage. L'exploitation complémentaire du recensement permet d'identifier plus précisément cette personne. Les critères de désignation sont, d'une part, la présence d'un couple ou non dans le ménage et, d'autre part, l'activité, le sexe et l'âge des personnes composant le ménage.

En 2010, seulement 7,4 % des jeunes de 20 à 24 ans étaient propriétaires de la résidence principale du ménage dont ils étaient la personne de référence, tandis que près de 90 % d'entre eux étaient locataires. En comparaison, pour la tranche des 25-39 ans, la part de propriétaires est proche de 40 % et, dans l'ensemble de la population, de 58 %. Cette faible proportion de propriétaires parmi les plus jeunes (20-24 ans) peut s'expliquer par plusieurs facteurs : l'allongement des études et une cohabitation prolongée avec les parents, une capacité financière moindre et le souci de préserver une grande mobilité.

La structure du statut d'occupation de la résidence principale est très stable entre 2009 et 2010. Les prochaines exploitations complémentaires du recensement annuel de la population permettront d'observer l'évolution de cet indicateur au cours des cinq prochaines années.

4.2 PART DES JEUNES BÉNÉFICIAIRE DES AIDES AU LOGEMENT (- 30 ANS, ÉTUDIANTS/ NON ÉTUDIANTS, DANS LE PARC SOCIAL/PRIVÉ)

Tableau 3. Jeunes de moins de 30 ans (allocataires ou conjoints) bénéficiaires d'une aide au logement au 31 décembre 2006

	parc public		parc privé		parc inconnu	TOTAL	
	nombre	%	nombre	%	nombre	nombre	%
étudiants boursiers ou non boursiers	33 048	8,4	698 370	41,6	230	731 648	35,3
non étudiants	358 700	91,6	982 406	58,4	1 689	1 342 795	64,7
Total	391 748	100,0	1 680 776	100,0	1 919	2 074 443	100,0
Nombre de personnes ayant entre 18 et 29 ans au 1^{er} janvier 2007 (source INSEE, estimations de population) :						9 670 773	
Part des bénéficiaires (allocataires ou conjoints) d'une aide au logement parmi les personnes ayant entre 18 et 29 ans							21

Source : CNAF, fichier FILEAS.

Champ : France entière

Note : en 2006 pas de la ventilation « étudiants salariés ». Après vérification ces derniers pouvaient être comptabilisés soit en salariés soit en étudiants.

Tableau 4. Jeunes de moins de 30 ans (allocataires ou conjoints) bénéficiaires d'une aide au logement au 31 décembre 2012

	parc public		parc privé		parc inconnu	TOTAL	
	nombre	%	nombre	%	nombre	nombre	%
étudiants salariés	1 327	0,3	24 768	1,3	9	26 104	1,2
étudiants boursiers ou non boursiers	26 385	6,3	713 410	38,8	283	740 078	32,7
non étudiants	393 358	93,4	1 098 876	59,8	1 386	1 493 620	66,1
Total	421 070	100,0	1 837 054	100,0	1 678	2 259 802	100,0
Nombre de personnes ayant entre 18 et 29 ans au 1 ^{er} janvier 2013 (source INSEE, estimations de population, résultats provisoires arrêtés à fin 2012)						9 475 286	
Part des bénéficiaires (allocataires ou conjoints) d'une aide au logement parmi les personnes ayant entre 18 et 29 ans							24

Source : CNAF, fichier FILEAS.

Champ : France entière

Fin 2012, les jeunes de moins de 30 ans allocataires ou conjoints d'allocataires d'une caisse d'allocation familiale et qui sont bénéficiaires d'une aide au logement représentent 24 % des 18-29 ans. Cette proportion était de 21 % en 2006. En 2012 comme en 2006, 81 % de ces jeunes occupent un logement du parc privé. Environ un tiers des moins de 30 ans bénéficiaires d'une aide au logement sont des étudiants ; 96 % d'entre eux se trouvent dans le parc privé, contre 74 % des autres jeunes bénéficiaires d'une aide au logement.

4.3. TAUX D'EFFORT POUR LE LOGEMENT

Tableau 5. Rapport entre la dépense en logement et le revenu

	Ménages jeunes *	Ensemble des ménages
	Taux d'effort médian (%)	Taux d'effort médian (%)
Ensemble	28	19
Locataires	27	24
dont Locataires privé	28	27
dont Locataires social	NS	20
Propriétaires accédants	NS	27
Propriétaires non accédant	NS	10

Source : INSEE, enquêtes SRCV 2010, calculs INSEE et SOeS.

Champ : résidences principales de France métropolitaine, hors ménages dont la personne de référence est étudiante, logée gratuitement, usufruitière.

NS : non significatif au vu des effectifs.

Un ménage jeune est un ménage dont la personne de référence est âgée de 16 à 29 ans.

5. FAVORISER L'ACCÈS À L'EMPLOI DES JEUNES⁵

5.1. TAUX DE CHÔMAGE DES JEUNES DE 15 À 29 ANS

Le taux de chômage rapporte le nombre de personnes au chômage au sens du BIT, au nombre d'actifs au sens du BIT dans la population considérée. Le taux de chômage des jeunes femmes de 15-29 ans est très légèrement inférieur à celui des jeunes hommes en 2012 (17,8 % contre 18,1 %).

Tableau 1. Taux de chômage des 15-29 ans selon le niveau de diplôme

	Total	Supérieur long	Supérieur court	Bac	CAP, BEP	Brevet	Aucun
ensemble							
2008	13,6	7,0	6,3	11,8	15,4	20,6	29,6
2009	17,1	10,0	8,6	14,4	19,9	27,6	34,9
2010	17,2	9,3	9,5	14,6	19,0	27,5	35,9
2011	17,0	9,1	8,6	14,7	19,5	27,0	35,5
2012	18,0	9,8	9,7	16,4	20,6	27,5	37,0
hommes							
2008	13,3	6,7	6,0	10,8	12,7	17,7	28,7
2009	17,5	10,3	9,0	13,5	17,4	26,9	34,9
2010	17,1	9,5	10,8	12,9	16,1	24,7	34,5
2011	16,4	7,9	9,3	12,6	16,4	23,8	34,7
2012	18,1	9,7	10,2	15,5	18,7	25,1	35,9
femmes							
2008	13,9	7,3	6,6	12,8	19,8	24,8	31,6
2009	16,7	9,8	8,3	15,2	24,4	28,5	34,9
2010	17,3	9,1	8,5	16,3	23,9	31,7	38,8
2011	17,7	10,1	8,0	16,9	24,6	31,5	37,3
2012	17,8	9,9	9,2	17,3	23,7	31,4	39,2

Source : enquête Emploi de l'INSEE, calculs DARES.

Champ : France métropolitaine.

Taux de chômage
dans les DOM
des 15-29 ans
(hors Mayotte)

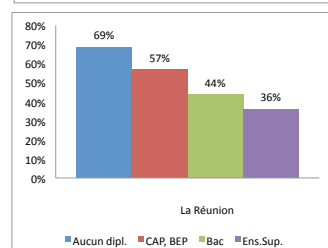
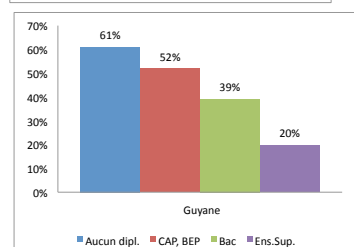
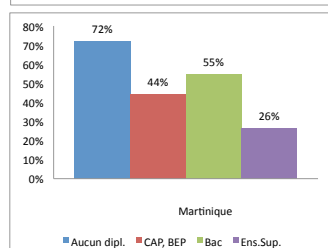
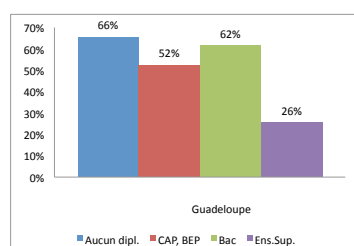
Territoires	Taux de chômage
Guadeloupe	45,9%
Martinique	47,1%
Guyane	40,9%
La Réunion	45,7%

Source : Insee-Enquête
emploi continue métropole
2012, Insee-enquête emploi
DOM 2012

5. Ont participé à la rédaction
de cette section : ministère du
Travail, de l'Emploi, de la For-
mation professionnelle et du
Dialogue social (DARES) ; minis-
tère du Redressement productif
/DGCIS ; CEREP ; enseigne-
ment supérieur.



Taux de chômage dans les DOM



Après avoir baissé entre mi-2006 et mi-2008 (- 3,1 points), le taux de chômage des 15-29 ans a fortement augmenté de la mi-2008 à la fin 2009 (+ 3,5 points), sous l'effet de la dégradation importante de la situation économique. Au 4e trimestre 2009, il atteignait 17,1 %, ce qui constituait le niveau le plus élevé depuis 1975. Orienté à la baisse entre la fin 2009 et la mi-2011, il est de nouveau reparti à la hausse au 2e semestre 2011 et a dépassé son niveau de fin 2009 à partir du 2e trimestre 2012 pour atteindre 18,6 % en fin d'année. Après avoir été de 0,5 point au 2e semestre 2011, l'augmentation du taux de chômage des 15-29 ans a été de 1,5 point en 2012, réparti uniformément sur les deux semestres.

Comme pour l'ensemble de la population active, les taux de chômage des jeunes femmes et des jeunes hommes se sont beaucoup rapprochés sur une longue période, au-delà des fluctuations conjoncturelles. Sur la période récente, l'écart entre les taux de chômage des jeunes femmes et des jeunes hommes a fluctué depuis 2008 en fonction de l'évolution de l'activité économique. Le taux de chômage des jeunes hommes a ainsi dépassé celui des jeunes femmes à partir du 2e trimestre 2009, pour la première fois depuis 1975. Depuis le 2e trimestre 2012, le taux de chômage des femmes âgées de 15 à 29 ans est inférieur à celui des jeunes hommes (18,5 % contre 18,8 % en fin d'année).

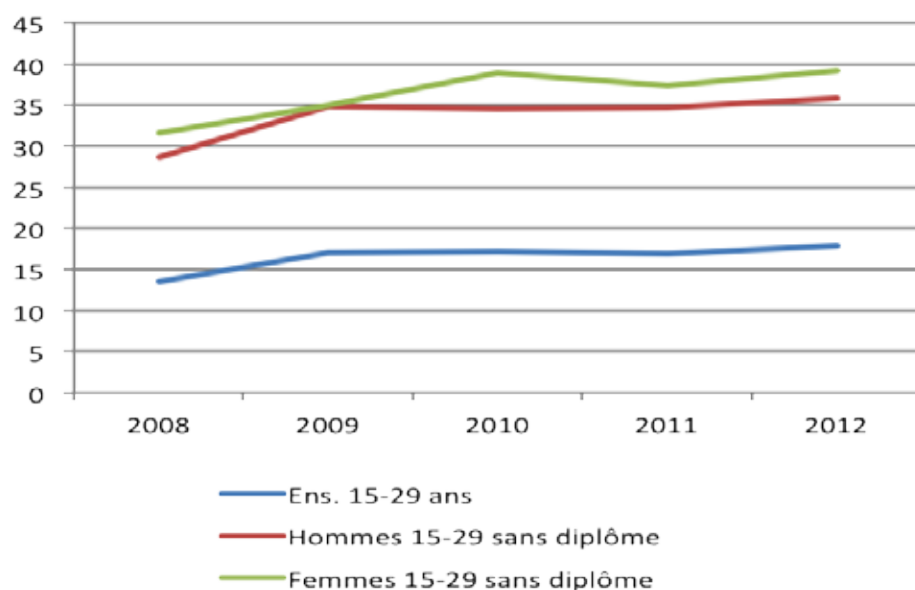
Au sein de la classe d'âge des 15-29 ans, le taux de chômage décroît avec l'âge : proche de 33 % en 2012 chez les 15-19 ans (un âge où les jeunes sont très peu nombreux sur le marché du travail), il est de 22 % chez les 20-24 ans, et de 13 % entre 25 et 29 ans. C'est à 31 ans que le taux de chômage devient inférieur au taux global des 15-64 ans.

Le taux de chômage donne une vision parcellaire de la situation d'une classe d'âge, particulièrement des jeunes, parmi lesquels les inactifs sont nombreux. La « part de chômage », qui rapporte le nombre de chômeurs à la population totale (et pas seulement active), permet de constater qu'en 2012, 9,7 % de l'ensemble des 15-29 ans sont chômeurs. Comme le taux de chômage, la part des jeunes de 15-29 ans au chômage a baissé de fin 2009 à mi-2011 (-0,7 point), puis augmenté au cours du 2e semestre 2011 jusqu'à la fin 2012 (+1,0 point).

Le taux de chômage des 15-29 ans varie du simple au triple selon le niveau de diplôme. En 2012, il est de proche de 10 % pour les diplômés du supérieur long comme court, contre 37 % pour les sans diplômes, et il baisse avec le niveau de diplôme (21 % pour les titulaires d'un CAP, BEP et 16 % pour les bacheliers). Entre 2008 et 2012, le taux de chômage des jeunes a augmenté à chaque niveau de diplôme : + 7 points pour les non diplômés et ceux qui n'ont que le brevet des

collèges, de + 5 à + 6 points pour les diplômés du second cycle du secondaire et + 3 points pour les diplômés du supérieur.

Graphique 1. Taux de chômage des jeunes sans diplôme



Champ : France métropolitaine.

Source : enquête Emploi, INSEE.

Méthodologie : enquête, population des ménages de France métropolitaine.

5.2. TAUX D'EMPLOI DES JEUNES DE 15 À 29 ANS

Le taux d'emploi rapporte le nombre de personnes en emploi à l'effectif de la population considérée.

En 2012, le repli du taux d'emploi des 15-29 ans s'est poursuivi pour la 4^e année consécutive. Ainsi, 44 % des 15-29 ans sont en emploi en 2012. Après avoir gagné 1,7 point de 2005 à 2008, le taux d'emploi des 15-29 ans a reculé de 3,3 points de 2008 à 2012. La chute a été importante de fin 2008 à fin 2009 (-1,6 point en un an) et de mi-2011 à fin 2012 (-1,8 point en un an et demi), périodes de dégradation générale de la situation du marché du travail. Pendant la phase intermédiaire de légère reprise, de fin 2009 à mi-2011, la baisse du taux d'activité des 15-29 ans dans un contexte de reprise de l'allongement des études aux rentrées scolaires 2009 et 2010 a été plus forte que le recul du chômage et le taux d'emploi des jeunes a continué à se replier, bien que de façon limitée (-0,2 point en un an et demi).

Taux d'emploi dans les DOM des 15-29 ans (hors Mayotte)

Territoires	Taux de d'emploi
Guadeloupe	17,5%
Martinique	18,9%
Guyane	19,3%
La Réunion	23,3%

Source : Insee-Enquête emploi continue métropole 2012, Insee-enquête emploi DOM 2012

Tableau 2. Taux d'emploi des jeunes des 15 à 29 ans

	Hommes	Femmes	Ensemble
2003	50,5	42,5	46,5
2004	49,8	41,7	45,8
2005	49,6	41,7	45,6
2006	49,8	41,8	45,8
2007	50,6	43,0	46,8
2008	51,2	43,6	47,3
2009	49,2	43,4	46,2
2010	49,2	42,5	45,8
2011	48,6	41,8	45,2
2012	47,1	41,0	44,0

Source : enquête Emploi de l'INSEE, calculs DARES.

Champ : France métropolitaine.

Entre 15 et 29 ans, les hommes sont plus souvent en emploi que les femmes car ils sont plus souvent en apprentissage, poursuivent moins longtemps leurs études et se retirent moins souvent du marché du travail pour élever de jeunes enfants.

Les emplois occupés par les jeunes reposent, plus que pour les autres classes d'âge, sur des contrats temporaires : CDD, contrats aidés à durée limitée, missions d'intérim. Plus d'un tiers des jeunes salariés occupent un tel emploi. Leur taux d'emploi est, par conséquent, fortement lié aux fluctuations conjoncturelles de ces emplois. En lien avec la chute de l'emploi intérimaire, la baisse du taux d'emploi des 15-29 ans entre début 2008 et fin 2009 avait été nettement plus forte pour les jeunes hommes que pour les jeunes femmes (respectivement -2,6 points et -0,6 point). De la mi-2011 à la fin 2012, le repli de l'emploi intérimaire a été moins rapide qu'en 2008-2009 et l'écart selon le sexe de l'évolution du taux d'emploi a été important mais moindre qu'au cours de la 1re phase de la crise (respectivement -2,4 points et -1,2 point). A contrario de fin 2009 à mi-2011, avec le net rebond de l'emploi intérimaire, le taux d'emploi des jeunes hommes s'est un peu redressé tandis que celui des jeunes femmes a continué à se replier. Au total, de début 2008 à fin 2012, le taux d'emploi des 15-29 ans a baissé de 4,1 points pour les hommes et de 2,6 points pour les femmes.

Les jeunes sont par ailleurs surreprésentés dans les emplois peu qualifiés, que ce soit dans l'industrie ou les services.

5.3. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CONTRATS EN ALTERNANCE

La part des contrats en alternance (apprentissage et professionnalisation) dans l'ensemble des emplois aidés occupés par des jeunes a augmenté tendanciellement dans les années 2000 et représente plus de 90 % en 2012.

Tableau 3. Effectifs de jeunes de moins de 25 ans entrés en contrat d'apprentissage et de professionnalisation, par niveau de formation

	2009	2010	2011
Apprentissage			
Nombre de contrats enregistrés	288 008	287 719	295 044
Niveau de formation à l'entrée (%)			
I à III (bac + 2 et plus)	14,2	14,2	16,0
IV (bac)	17,5	19,0	21,3
V (CAP, BEP)	33,6	33,1	28,8
Vbis et VI	34,8	33,8	33,9
Niveau de formation préparée			
I à III (bac + 2 et plus)	24,8	25,3	28,6
IV (bac pro, BP)	24,4	25,9	23,7
V (CAP, BEP)	48,6	46,6	45,5
Mentions complémentaires	2,2	2,3	2,2
Contrats de professionnalisation (moins de 26 ans)			
Nombre de contrats enregistrés	122 909	123 601	140 674
Niveau de formation à l'entrée (%)			
I à III	32,5	33,2	36,3
IV (bac)	38,6	38,2	38,7
V (CAP, BEP)	22,5	21,8	18,7
V bis et VI	6,4	6,8	6,2
Diplôme le plus élevé obtenu (%)			
Bac + 3 et plus	10,1	10,9	12,9
Bac + 2	18,3	18,6	20,1
Bac pro, tech., brevet tech ou pro	25,6	25,9	27,1
Bac général	13,5	12,8	12,2
CAP-BEP	21,0	19,9	16,6
Brevet	5,5	5,5	5,3
Certificat de formation général	0,6	0,6	0,5
Aucun diplôme	5,5	5,8	5,2

Source : Bases Ariane (apprentissage) et Extrapro (professionnalisation) : exploitation DARES, flux annuels de nouveaux contrats enregistrés. Champ : France entière

En 2011, 295 000 nouveaux **contrats d'apprentissage** ont été comptabilisés dans le secteur marchand, soit une hausse de 2,5 % en un an. Cette hausse tient essentiellement aux entreprises d'au moins 50 salariés dans lesquelles les entrées augmentent de 11 % et qui concentrent 23 % des nouveaux contrats. La hausse des entrées s'accompagne d'un moindre recours à des contrats longs d'une durée de deux ans ou plus et d'un plus fort accès aux formations de l'enseignement supérieur auxquelles préparent désormais 29 % des nouveaux contrats (+3 points par rapport à 2010).

Se former à un métier des services est de plus en plus fréquent, mais préparer un métier dans les domaines de la production industrielle ou de la construction reste le principal objectif des nouveaux contrats (57 %). Les embauches d'apprentis dans le secteur public continuent d'afficher une forte croissance : elles ont augmenté de 10 % en 2011 pour atteindre 9 200.

Le niveau d'étude des nouveaux apprentis continue de s'élever, suivant la tendance observée les années précédentes : 37 % commencent leur apprentissage avec le niveau du baccalauréat ou plus, et 29 % préparent un diplôme du supérieur. Les diplômes de niveau V (CAP, BEP) sont désormais légèrement minoritaires (45,5 %) parmi les diplômes préparés dans le cadre des nouveaux contrats. La proportion des signataires ayant au plus le brevet (niveau Vbis et VI) est stable en 2011, à 34 %, et en recul d'1 point par rapport à 2009. Néanmoins, cette part est nettement plus élevée dans certains secteurs qui continuent à recruter essentiellement des jeunes sans qualification reconnue, comme les industries de fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac, la construction ainsi que l'hébergement et la restauration. Globalement, les entrées des jeunes n'ayant pas atteint l'année terminale de CAP ou BEP restent beaucoup plus nombreuses dans les petites entreprises de moins de 50 salariés (41 %) que dans les grandes entreprises de plus de 250 salariés (6 %). De même, les apprentis des grandes entreprises préparent en général un diplôme de niveau plus élevé que ceux des petites. Ainsi, 92 % des nouveaux apprentis des entreprises de 250 salariés ou plus préparent un diplôme ou titre allant du baccalauréat ou brevet professionnel au diplôme d'ingénieur, contre seulement 42 % dans les petites entreprises de moins de 50 salariés.

Le **contrat de professionnalisation** combine des périodes en entreprise et en organisme de formation. Commun aux jeunes et aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans ou plus, ce dispositif vise à améliorer l'adéquation entre les besoins des entreprises et les compétences des bénéficiaires. En 2011, le nombre de nouveaux contrats de professionnalisation concernant des jeunes de moins de 26 ans a dépassé 140 000, soit une hausse de 13,8 % par rapport à 2010. Cette forte hausse tient au secteur tertiaire (19 %) et à l'industrie (+16 %) qui concentrent chacun 78 % et 14 % des nouveaux contrats. La hausse est en revanche très limitée dans la construction (1 %). Les entrées augmentent davantage dans les établissements d'au moins 50 salariés (27 %) que dans les plus petits établissements (11 %) qui concentrent cependant encore la plupart des nouveaux contrats signés (60 %).

Le niveau d'études des entrants a tendance à s'élever. En 2011, trois quarts des jeunes signataires de contrats ont le niveau du baccalauréat ou plus. La part de jeunes non titulaires du bac se réduit au fil du temps : en 2010, 29 % des jeunes avaient au plus le niveau CAP, 31 % en 2008.

Les jeunes âgés de 16 à 25 ans visent en majorité un diplôme ou titre d'État : c'est le cas de 65 % d'entre eux, soit 2 points de moins en deux ans. Cette proportion est beaucoup plus élevée pour les jeunes sortant du système scolaire (80 %). Seuls 35 % des jeunes visent une certification ou qualification professionnelle reconnue par les branches professionnelles et c'est le cas pour seulement 25 % de ceux ayant le niveau baccalauréat.

La hausse des entrées s'accompagne d'un nouveau raccourcissement de la durée moyenne des contrats et d'une progression des formations débouchant sur une qualification reconnue par les branches professionnelles, auxquelles préparent désormais 40 % des nouveaux contrats.

Le niveau de formation à l'entrée augmente, dans la lignée des années précédentes.

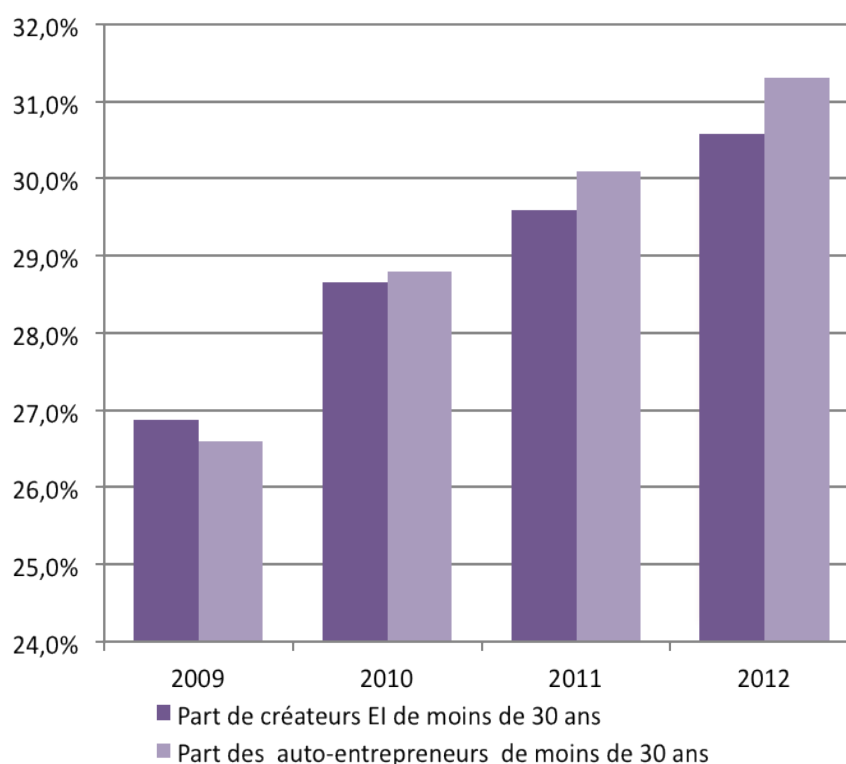
5.4. TAUX DE JEUNES CRÉATEURS D'ENTREPRISE

Depuis le début des années 2000, l'activité entrepreneuriale en France s'est renforcée au travers des politiques publiques qui ont simplifié les procédures relatives à la création d'entreprise.

Les bénéfices attendus du dynamisme entrepreneurial d'une économie sont principalement de deux ordres. D'une part, l'entrepreneuriat individuel apparaît comme un moyen pour les chômeurs de créer leur propre emploi. D'autre part, la création d'entreprises est un vecteur important de renouvellement du tissu productif et constitue ainsi une clé de la croissance économique future.

Début 2013, l'organisation des Assises de l'entrepreneuriat a permis au Gouvernement de recueillir un ensemble de propositions pour redynamiser l'esprit d'entreprise en France et pour pouvoir mobiliser tous les talents pour la création d'entreprise, notamment ceux des plus jeunes.

Graphique 2. Taux de jeunes créateurs d'entreprise



Champ : France métropolitaine et DOM.

Source : INSEE, enquête Démographie d'entreprises : calculs DGCIS.

Les créateurs d'entreprises individuelles (EI)

Tout d'abord, il convient de rappeler que la création d'entreprises n'est pas le seul apanage des jeunes. On peut souligner que le créateur d'entreprise type est un homme, plutôt jeune, dont l'objectif est d'assurer son propre emploi pour deux tiers des cas. Le désir d'indépendance et le goût d'entreprendre sont ses principales motivations.

Une étude de l'INSEE, sur les créateurs d'entreprises en 2006, a permis de distinguer quatre grands profils types de créateurs d'entreprises :

- les créateurs par « nécessité », qui sont principalement d'anciens chômeurs cherchant à créer leur propre emploi ;
- les créateurs par « adaptation », qui, en raison de leur très faible niveau de diplôme, sont à la recherche d'opportunités d'emploi ou de revenu ;
- les créateurs par « opportunité », souvent salariés auparavant et qui choisissent de créer leur entreprise afin d'améliorer leur situation ;
- les créateurs par « vocation », qui ont un très haut niveau d'éducation et dont l'exercice de la profession passe souvent par le statut d'indépendant (cas des professions libérales).

En 2012, les créateurs d'entreprises individuelles âgés de 20 à 29 ans représentent un peu moins de 30 % de l'effectif total des créateurs d'entreprises individuelles. Cette classe d'âge se situe derrière celle des 30-39 ans. Les jeunes de moins de 20 ans sont très minoritaires (1,1 %).

En dehors du pic de l'année 2010, l'évolution du nombre de créations d'entreprises est plutôt orientée à la baisse pour la majorité des différentes classes d'âges. Ce n'est toutefois pas le cas du nombre des jeunes créateurs d'entreprises âgés de moins de 20 ans et des jeunes créateurs d'entreprises âgés de 20 à 29 ans qui continue de croître.

Dans le contexte économique actuel, on peut estimer que pour les jeunes, créer son entreprise peut constituer un remède à la crise. Quand un jeune sur quatre est au chômage, quand s'enchaînent intérim, stages et CDD, le risque de la création semble moins grand, facilitant le passage à l'acte. Par ailleurs, les jeunes partagent un goût de l'autonomie.

Les auto-entrepreneurs

Depuis 2009, la création d'entreprise est dopée par le régime de l'auto-entrepreneur institué par la loi de modernisation de l'économie. Ce régime offre des formalités de création d'entreprise allégées, ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu pour les personnes physiques.

Les nouveaux auto-entrepreneurs ont 39 ans en moyenne. Il en existe de tous les âges, mais ils sont plutôt plus jeunes que la population active. C'est dans le secteur de l'information et de la communication (TIC) que les auto-entrepreneurs sont les plus jeunes (35 ans en moyenne). Même si les hommes sont majoritaires, les auto-entrepreneurs constituent une population plus féminine que les autres.

Quatre secteurs sont principalement choisis par les auto-entrepreneurs : les activités de soutien et de conseil aux entreprises, le commerce, les services aux ménages et la construction.

Pour la création d'entreprise sous le régime de l'auto-entrepreneur, les jeunes auto-entrepreneurs, âgés de 20 à 29 ans, représentent 30 % de l'effectif total des auto-entrepreneurs. En revanche, les auto-entrepreneurs de moins de 20 ans représentent une proportion de 1,3 %.

Dans le contexte économique actuel, cette progression de la proportion de jeunes créateurs est légèrement plus accentuée que pour les jeunes créateurs d'entreprises.

5.5. NOMBRE DE JEUNES EN « EMPLOIS FRANCS »

Recensement du nombre de jeunes diplômés résidant dans les ZUS embauchés sur « emplois francs ».

PAS D'INDICATEUR

5.6. STAGES EFFECTUÉS DURANT LE CURSUS UNIVERSITAIRE EN 2011-2012

Tableau 4. Proportion d'étudiants effectuant un stage pendant leur cursus de formation (en %)

		Stagiaires	Stages ≥ 2 mois	Stages gratifiés	Gratification entre 417 et 600 €	Gratification > 600 €	Stages à l'étranger	Stages hors région
Licence pro	Lpro3	84	93	81	70	7	10	27
Licence générale	L1	3	18	9	46	8	2	20
	L2	12	25	12	52	9	5	24
	L3	32	41	28	63	10	8	20
	Ensemble	13	34	22	61	10	7	21
Master	M1	43	66	48	60	20	10	25
	M2	63	90	76	53	30	11	28
	Ensemble	52	79	64	55	26	11	27
Ingénieur	Ingénieur 1 ^{re} année	69	28	38	55	26	18	36
	Ingénieur 2 ^e année	90	83	69	56	34	29	31
	Ingénieur 3 ^e année	93	98	97	36	60	15	43
	Ensemble	83	71	71	45	47	20	37
DUT	DUT 1 ^{re} année	44	12	16	49	7	4	22
	DUT 2 ^e année	91	78	67	78	4	7	24
	Ensemble	65	53	49	74	4	6	23

Source : MESR – DGESIP ; enquête sur les stages

Champ : France métropolitaine + DOM

(1) Pourcentage calculé sur l'ensemble des inscrits.

(2) Pourcentage calculé sur les données renseignées, dans l'hypothèse où les non répondants se comportent comme les répondants. Il doit s'interpréter comme une estimation.

Lecture : 84 % des inscrits en 3^e année de licence professionnelle ont effectué un stage. Pour 93 % des stagiaires, le stage a duré deux mois ou plus ; 81 % des stagiaires ont perçu une gratification, 70 % des stagiaires gratifiés ont reçu entre 436 et 600 euros et 7 % ont touché plus de 600 euros. Enfin, 10 % des stages se déroulent à l'étranger et 27 % en dehors de la région administrative de l'université.

En 2011-2012, 32 % des étudiants inscrits en formation initiale dans une université française en licences professionnelles, en licences LMD, en masters LMD, en formations d'ingénieurs et en instituts universitaires de technologie ont suivi un stage.

La proportion de stage augmente à mesure que l'on progresse dans les cursus. Les stages sont fréquents dans les formations professionnelles et en développement dans les formations générales.

63 % durent deux mois ou plus. Un stage sur deux est gratifié : dans 60 % des cas, la gratification mensuelle se situe entre 417 euros et 600 euros et une gratification sur 5 (19 %) dépasse 600 euros.

En licence professionnelle, la validation du stage est obligatoire pour obtenir le diplôme. Neuf stages sur dix durent au moins deux mois ; 81 % des stages sont gratifiés et parmi eux 70 % le sont entre 417 et 600 euros.

En licence générale 13 % des étudiants font un stage : 3 % en L1, 12 % en L2 et 32 % en L3. Les stages de deux mois ou plus sont minoritaires. Enfin, 22 % des stages sont gratifiés : 9 % en L1, 12 % en L2 et 28 % en L3. Parmi eux, 61 % le sont entre 417 et 600 euros.

En master, 43 % des étudiants en font un en première année et 63 % en seconde année. Plus de trois stages sur quatre (79 %) durent deux mois ou plus sur l'ensemble du cursus. Pratiquement un stage sur deux (48 %) est gratifié en première année et trois stages sur quatre en seconde année. Parmi les stages gratifiés, 20 % dépassent 600 euros en M1 et 30 % en M2.

Concernant les formations d'ingénieurs, les taux de stages sont de 69 % en première année, 90 % en deuxième année et 93 % en dernière année. Près d'un stage sur trois (28 %) dure deux mois ou plus en première année. Ils sont 83 % en deuxième année et 98 % en troisième année. La part des stages gratifiés au-delà de 600 euros croît avec l'avancée dans le cursus.

Enfin, en IUT, 65 % des étudiants font un stage : 44 % en première année, 91 % en seconde année. Le stage de deux mois ou plus est plutôt rare en première année (12 %) et quasiment la règle en seconde année (78 %). Pareillement, 16 % des stages sont gratifiés en première année et 67 % en seconde année. Sur l'ensemble du cursus, 74 % des gratifications se trouvent entre 417 et 600 euros.

5.7. STAGES EFFECTUÉS DURANT LE CURSUS UNIVERSITAIRE/SCOLAIRE

Tableau 5. Caractéristiques des stagiaires selon la classe de sortie

Classe de sortie	Stage obligatoire	Stage conventionné	Stage rémunéré	Présence tuteur	Application connaissances durant le stage	Part des stagiaires qui ont réalisé un travail jugé utile	Part des stagiaires qui ont réalisé un travail jugé peu utile	Retour dans l'entreprise depuis la fin des études
	%	%	%	%	%	%	%	%
Supérieur long	87	94	67	94	87	66	6	29
Supérieur court	96	99	27	91	85	55	10	18
Bac + 2 santé/social	100	78	60	74	99	60	3	37
Bac pro	99	98	16	94	83	54	8	28
CAP-BEP	98	94	9	80	92	51	12	14
Autres	66	88	31	67	59	72	3	22
Ensemble	95	94	35	88	88	57	8	24

Source : CEREQ, Enquête Génération 2007

Champ : stagiaires au cours des deux dernières années de la classe de sortie, génération 2007 à 3 ans (1 107 observations soit 182 982 stagiaires après pondération).

Note de lecture : 98 % des sortants de la classe de CAP-BEP ont accompli un stage obligatoire ; 80 % d'entre eux étaient suivis par un tuteur ; 51 % d'entre eux ont jugé leur travail utile.

POUR EN SAVOIR PLUS

Minni C., Pommier P.,
« **Emploi et chômage des jeunes de 15-29 ans en 2012** », *DARES analyses*, n° 073, novembre 2013.

Sanchez Ruby,
« **L'apprentissage en 2011 : hausse des entrées, surtout dans les entreprises d'au moins 50 salariés** », *DARES analyses*, n° 080, novembre 2012.

Dhont-Peltrault E., Llense F.,
Note d'analyse n° 297,
« **L'entrepreneuriat en France. Volet 2 : Comment mieux accompagner la prise de risque des créateurs d'entreprises ?** », octobre 2012.

Barruel F., Thomas S., Darriné S., Mariotte H.,
« **Trois auto-entrepreneurs sur quatre n'auraient pas créé d'entreprise sans ce régime** », *INSEE Première*, n° 1388, février 2012.

Domens J., Pignier J.,
« **Auto-entrepreneurs : au bout de trois ans, 90 % dégagent un revenu inférieur au Smic au titre de leur activité non salariée** », *INSEE Première*, n° 1414, septembre 2012.

Repères et références statistiques (RERS), édition 2012, fiche 6.23, pp. 212-213, MEN-DEPP, MESR-SIES.

En définitive, 55 % des jeunes de la Génération 2007 ont effectué au moins un stage d'une durée d'un mois minimum, dans le secteur privé ou le secteur public. Les jeunes de la Génération 2004 étaient à 65 % dans ce cas⁶. Des disparités dans l'occurrence de stages durant le parcours scolaire apparaissent selon le niveau de diplôme. L'élévation du niveau des études entraîne de facto une propension plus élevée à la réalisation de stages. En revanche, ces différences deviennent non significatives selon le sexe des individus. Derrière cette apparence, il faut souligner que notre sous-échantillon du module stage se compose de 54 % de filles quand initialement leur part est de 48 % dans l'échantillon global Génération 2007. De plus, nombre d'entre elles ont été formées dans une spécialité du domaine sanitaire et social, spécialité de formation très majoritairement féminisée (91 %) et dont le taux de passage par un stage est de 92 %.

Ce sont les formations à dominante professionnelle délivrant un diplôme du niveau supérieur⁷ qui présentent des taux de participation à des stages parmi les plus élevés, avec plus de 80 % pour celles dispensées dans les écoles supérieures de commerce ou celles des écoles d'ingénieurs.

Les formations de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur court affichent des taux de réalisation avoisinant les 50 % : ils sont respectivement de 44 % et de 54 %. Les jeunes hommes sortis d'une formation dans l'enseignement supérieur long ont davantage effectué un stage que les jeunes femmes à niveau d'études équivalent. Par ailleurs, comme pour les jeunes de la précédente enquête (Génération 2004), la part d'individus déclarant avoir fait au moins un stage est la plus élevée parmi ceux ayant achevé une formation de spécialité « sanitaire et sociale ». Neuf jeunes sur dix sont dans ce cas.

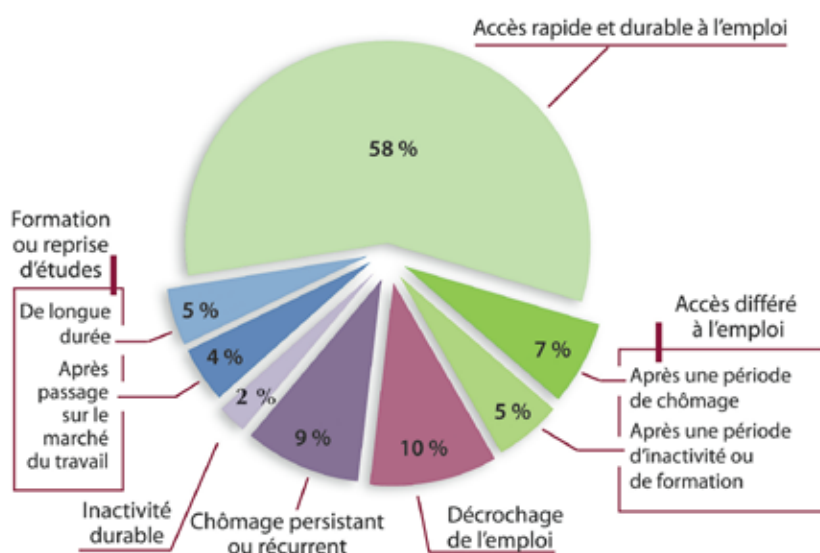
6. Selon nos investigations, cette différence de 10 points dans ce taux de passage par un stage s'expliquerait par un écart dans la déclaration de cette information. Nous constatons qu'entre les deux enquêtes, la distribution des individus selon le plus haut diplôme est quasiment identique, de même que la distribution de la durée du stage décrit.

7. Il est fait référence ici au brevet de technicien supérieur (BTS), au diplôme universitaire de technologie (DUT), aux diplômes des écoles supérieures de commerce, aux diplômes d'ingénieurs.

6. SÉCURISER LES PARCOURS D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES JEUNES⁸

6.1 TRAJECTOIRES D'ENTRÉE DANS LA VIE ACTIVE

Graphique 1. Répartition des sortants de 2006-2007 entre les différents types de trajectoire d'entrée dans la vie active



Source : CEREQ, *Quand l'école est finie*, 2012.

Champ : ensemble de la Génération 2007 (739 000 individus).

L'enquête 2010 auprès de la Génération 2007 permet d'étudier les parcours d'insertion professionnelle des jeunes au cours des premières années qui suivent leur sortie du système éducatif. Elle recense mois par mois la situation d'activité de chaque jeune : en emploi, au chômage, en reprise d'études ou en formation, en inactivité. Il est alors possible de retracer le parcours d'insertion de l'ensemble des jeunes sortis de formation initiale au cours ou à l'issue de l'année scolaire 2006-2007 avec un chronogramme. Cette représentation gomme la diversité des parcours individuels mais donne une première idée de l'évolution de la situation moyenne des jeunes au fil des mois passés sur le marché du travail.

8. Ont participé à la rédaction de cette section : CEREQ ; DARES ; ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative (MEOS).



Les trois quarts des jeunes sortis avec un master ont connu une trajectoire d'accès rapide et durable à l'emploi contre la moitié des titulaires d'un CAP ou BEP. Le lieu d'habitation a aussi son influence.

L'effet du diplôme joue sur les conditions d'entrée sur le marché du travail, dès la sortie de formation initiale, et pèse encore plus largement sur les premières années de vie active. En moyenne, plus le niveau de sortie est élevé, plus les trajectoires d'accès rapide et durable à l'emploi sont fréquentes et plus les trajectoires de décrochage ou de chômage récurrent sont rares. Ainsi 75 % des jeunes sortis avec un master ont connu une trajectoire d'accès rapide et durable à l'emploi. Ils sont 70 % au niveau licence, 56 % au niveau du baccalauréat et 52 % au niveau du CAP ou BEP.

Les jeunes sortis sans aucun diplôme sont de loin les plus pénalisés : seuls 29 % connaissent un accès rapide et durable à l'emploi. Ils ne sont pas beaucoup plus exposés que la moyenne à l'accès différé à l'emploi (16 % contre 12 %). En revanche, ils sont bien plus concernés par les situations de chômage persistant ou récurrent : 25 % contre 15 % des jeunes sortis avec un CAP ou BEP et 5 % des bacheliers. Les non-diplômés sont également un peu plus nombreux que la moyenne à connaître des trajectoires de décrochage de l'emploi (12 %).

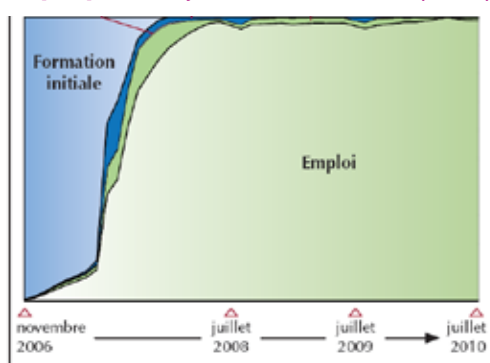
La prise en compte des **spécialités** et des **voies de formations** contribue cependant à nuancer ce constat général. À niveau comparable, dans les filières professionnelles, l'accès rapide et durable à l'emploi est beaucoup plus fréquent pour les formations industrielles que pour les formations tertiaires. Dans les formations générales, au niveau licence comme au niveau master, il profite davantage aux diplômés de sciences dures ou de sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) qu'aux diplômés de sciences humaines et sociales (langues et sciences humaines [LSH], gestion ou droit). Dans la typologie présentée, certains diplômes professionnels conduisent même à un parcours initial plus favorable que des diplômes généraux de niveau supérieur. Un constat qui doit néanmoins être relativisé dans la mesure où le niveau de salaire, le type de contrat de travail et les perspectives d'évolutions futures ne sont pas pris en compte dans la typologie des parcours.

Trajectoire d'accès à l'emploi rapide et durable

En 2007, plus d'un sortant de formation initiale sur deux (58 %) a une trajectoire d'accès à l'emploi rapide et durable. Parmi eux, la quasi-totalité est en emploi à la date d'enquête, trois ans après la sortie de formation initiale. Les trois quarts

ont déclaré au moins trente-trois mois d'emploi sur la période observée, sur un ou plusieurs emplois successifs ; 80 % ont accédé à leur premier emploi en moins de trois mois et les deux tiers ne déclarent aucun mois de chômage sur la période.

Graphique 2. Trajectoire d'accès à l'emploi rapide et durable



Source : CEREQ, *Quand l'école est finie*, 2012.

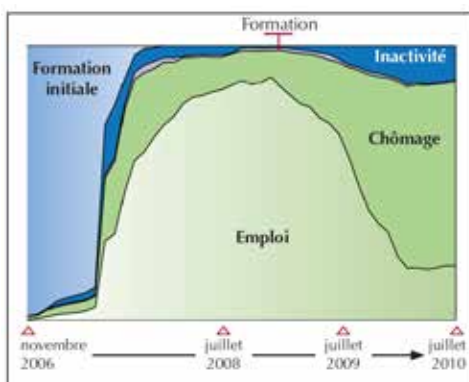
Champ : ensemble de la Génération 2007 (739 000 individus).

Trajectoire de décrochage de l'emploi

Le décrochage de l'emploi concerne 10 % de la Génération 2007. Ce type de trajectoire est marqué par une ou plusieurs courtes périodes initiales d'emploi, avant d'évoluer vers un chômage dominant et, dans une moindre mesure, de l'inactivité. Parmi les jeunes concernés, 54 % ont accédé à un emploi dans les trois mois suivant leur sortie du système éducatif et 74 % dans les six mois. Trois ans plus tard, 67 % sont au chômage, 20 % en emploi et 12 % inactifs. Entre les deux, 85 % ont connu au moins six mois de chômage.

Cette proportion semble légèrement surestimée. En effet, parmi les trajectoires classées en décrochage figurent des trajectoires qui pourraient être classées dans le chômage persistant ou récurrent. Il semble y avoir une continuité entre ces deux types de trajectoire. La classification ne permet pas de séparer nettement ces deux types de trajectoire.

Graphique 3. Trajectoire de décrochage de l'emploi



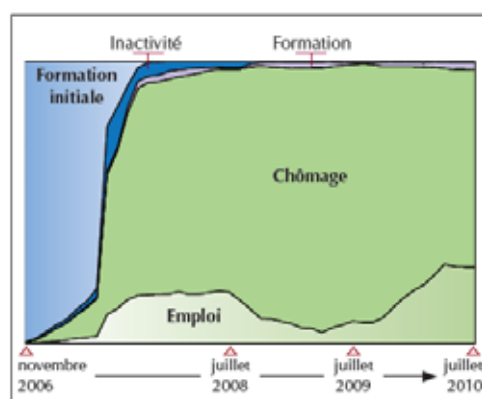
Source : CEREQ, *Quand l'école est finie*, 2012.

Champ : ensemble de la Génération 2007 (739 000 individus).

Trajectoire de chômage récurrent ou persistant

Le chômage persistant ou récurrent est un type de trajectoire qui concerne 9 % des jeunes sortis de formation initiale en 2007. Tous ont connu au moins douze mois de chômage au cours des premières années suivant leur sortie du système éducatif et 80 % d'entre eux ont passé au moins vingt-quatre mois au chômage. La moitié des jeunes concernés par ce type de trajectoire déclare moins de trois mois en emploi sur la période. En 2010, 74 % sont au chômage et 22 % en emploi.

Graphique 4. Trajectoire de chômage récurrent ou persistant



Source : CEREQ, *Quand l'école est finie*, 2012.

Champ : ensemble de la Génération 2007 (739 000 individus).

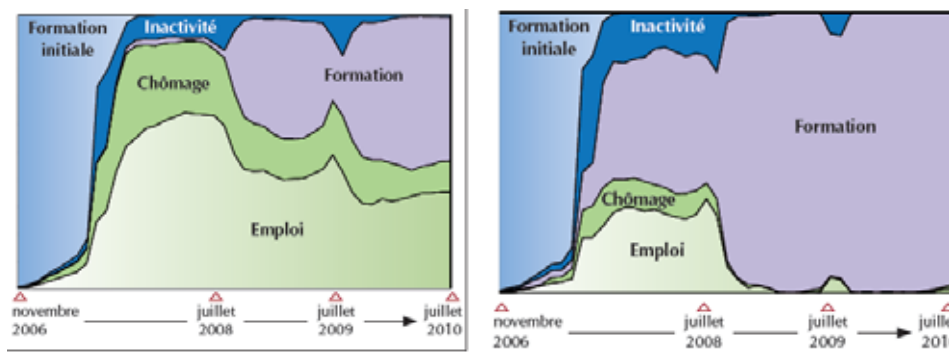
Trajectoires de reprise d'études

La diversité des trajectoires incluant des reprises d'études nous a conduit à opter pour cet indicateur simple : nombre de sortants ayant connu une reprise d'études dans les trois ans suivant leur sortie du système éducatif/population totale.

En effet, plusieurs types de trajectoires de reprises d'études ont été distingués avec la classification :

- des reprises d'études longues (4 reprises d'études sur 10) ;
- des reprises d'études après un passage sur le marché du travail (3 reprises d'études sur 10) ;
- les sortants connaissant un accès à l'emploi après une reprise d'études (3 reprises d'études sur 10).

Graphiques 5 et 6. Trajectoires de reprise d'études



Source : CEREQ, Quand l'école est finie, 2012.

Champ : ensemble de la Génération 2007 (739 000 individus).

Tableau 1. Trajectoires d'entrée dans la vie active selon le niveau de diplôme

	accès rapide et durable à l'emploi		accès différé à l'emploi		décrochage de l'emploi		chômage persistant et/ou inactivité durable		formation ou reprise d'études	
	2007	2010	2007	2010	2007	2010	2007	2010	2007	2010
Non diplômés	34	29	20	16	10	12	28	32	8	11
CAP-BEP	55	52	17	15	10	12	13	16	5	5
Bac	57	56	13	11	10	10	8	7	12	16
Bac + 2	73	73	13	9	6	10	3	3	5	5
Bac + 3 Licence	68	70	12	8	6	8	6	4	8	10
Bac + 4 Master 1	59	69	18	12	8	6	6	5	9	8
Bac + 5 Master2	68	75	22	10	4	9	4	3	2	3
Doctorat	77	79	12	11	5	4	5	4	1	2
Ensemble	58	58	16	12	8	10	11	11	7	9

Source : CEREQ, enquêtes Génération 2004 et 2007.

Jeunes sortis du système éducatif en 2004 et 2007 interrogés respectivement en 2007 et 2010.

Lecture : 34 % des jeunes sortis du système éducatif en 2004 ont connu des trajectoires d'insertion d'accès rapide et durable à l'emploi pendant les trois premières années de vie active.

Tableau 2. Trajectoires d'entrée dans la vie active Génération 2007

	accès rapide et durable à l'emploi	accès différé à l'emploi	décrochage de l'emploi	chômage persistant ou récurrent	formation ou reprise d'études
Sexe					
Hommes	60	11	10	11	7
Femmes	54	13	10	12	10
Ensemble	58	12	10	9	8
Résidence à la fin des études					
ZUS	45	15	11	21	8
Hors ZUS	58	12	10	11	9
Ensemble	58	12	10	9	8

Source : CEREQ, Quand l'école est finie, 2012.

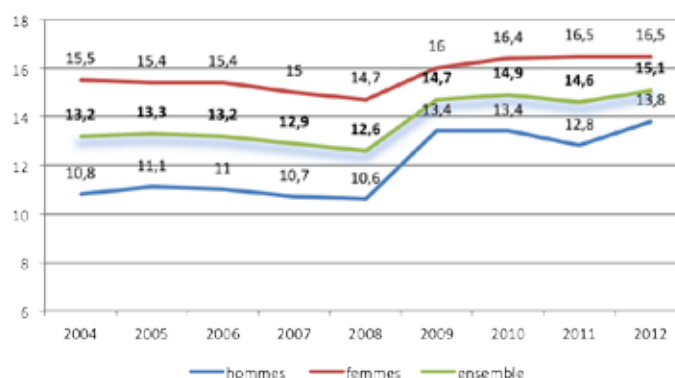
Champ : ensemble de la Génération 2007 (739 000 individus).

Avec près d'un jeune sur deux concerné, les jeunes qui résidaient en zone urbaine sensible au moment de leur sortie du système éducatif sont, quant à eux, deux fois plus exposés aux trajectoires de chômage récurrent que les autres. Les différences selon le genre, bien que moins marquées, jouent au détriment des jeunes femmes : elles sont un peu moins nombreuses à accéder rapidement et durablement à l'emploi. Sans être plus exposées que les hommes aux trajectoires de décrochage ou de chômage récurrent, elles sont plus fréquemment concernées par les trajectoires de reprise d'études ou de formation de longue durée.

6.2. PART DES JEUNES QUI NE SONT NI EN EMPLOI NI EN FORMATION

Cet indicateur, adopté par la Commission européenne en 2010, permet de quantifier la proportion de jeunes coupés à la fois du monde éducatif et du monde du travail, et qui courent de ce fait un risque de marginalisation économique et sociale.

Graphique 7. Part des NEET



Source : enquêtes Emploi de l'INSEE, calculs DARES.

Champ : France métropolitaine.

L'indicateur de part des NEET mesure la part des jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en formation initiale ou continue. En 2012, 15,1 % des jeunes de 15 à 29 ans ne sont ni en emploi ni en formation (NEET) : parmi les jeunes de 15 à 29 ans faisant partie du groupe des NEET, 59 % sont au chômage au sens du BIT, tandis que 41 % sont inactifs. Hors jeunes en cours d'études initiales, 4 % des chômeurs BIT et 14 % des inactifs âgés de 15 à 29 ans ne font pas partie des NEET en 2012, car ils suivent une formation au-delà de leur période de formation initiale.

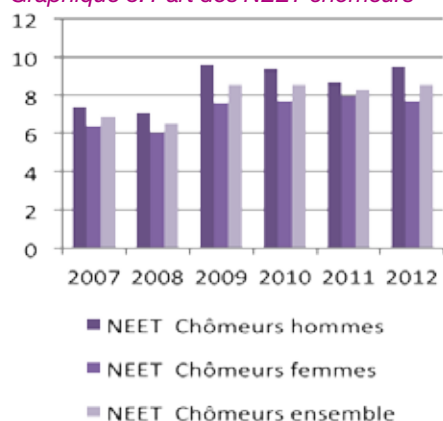
Part des jeunes sans emploi, éducation ou formation (NEETs) de 15-29 ans dans les DOM (hors Mayotte)

Guadeloupe	23,9%
Martinique	25,6%
Guyane	30,1%
La Réunion	32,5%

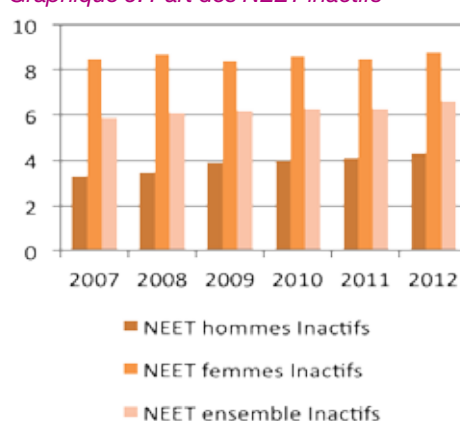
Source : Insee-Enquête emploi continue métropole 2012, Insee-enquête emploi DOM 2012

Part des NEET chômeurs et inactifs

Graphique 8. Part des NEET chômeurs



Graphique 9. Part des NEET inactifs



Source : enquêtes Emploi de l'INSEE, calculs DARES.

Champ : France métropolitaine.

Les jeunes femmes sont davantage sans emploi et sans formation que les jeunes hommes (13,8 % des hommes et 16,5 % des femmes en 2012). Cela tient à la plus forte inactivité féminine à des âges où la présence de jeunes enfants est fréquente. Par contre, les jeunes femmes sont moins souvent des chômeurs ne suivant pas de formation que les jeunes hommes (7,7 % contre 9,5 % en 2012).

Après avoir baissé de 0,7 point entre 2005 et 2008, la part des NEET a augmenté de 2,5 points entre 2008 et 2012, plus rapidement pour les hommes que pour les femmes, que ce soit pour les NEET chômeurs (+ 2,4 points contre + 1,7 point) ou pour les NEET inactifs (+ 0,8 point contre + 0,1 point).

L'évolution de la part de NEET est en phase avec celle du taux et de la part de chômage des jeunes : hausse rapide de la mi-2008 à la fin 2009 (+ 2,7 points), puis baisse jusqu'à la mi-2011 (-0,6 point) et retournement à la hausse au cours du 2nd semestre 2011 (+ 0,8 point jusqu'à la fin 2012 dont + 0,5 point en 2012).

6.3. JEUNES ACCUEILLIS POUR LA PREMIÈRE FOIS DANS LES MISSIONS LOCALES

Le réseau des missions locales et permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) a pour mission d'aider les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion sociale et professionnelle. Il les informe, les conseille et, au besoin, les accompagne afin de faciliter leur accès à l'emploi. Depuis avril 2005, les missions locales mettent notamment en œuvre le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS), dispositif visant à accompagner les jeunes en difficulté d'insertion vers l'emploi durable. Les missions locales sont en outre mobilisées à compter de fin 2013 dans la mise en œuvre à titre expérimental de la « garantie jeunes ».

Tableau 3. Évolution du nombre de jeunes accueillis pour la 1^{re} fois par le réseau des missions locales

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Jeunes accueillis pour la première fois	449 000	477 000	452 000	467 000	515 000	515 000	487 000
dont femmes (%)	52	53	54	52	50	51	52

Source : Parcours 3, exploitation DARES.

Champ : France entière

En 2011, 487 000 jeunes ont été accueillis pour la première fois dans une mission locale (ML), ou PAIO, contre 515 000 en 2009 et en 2010, soit une baisse de 5 % sur un an. Cette diminution fait suite toutefois à deux années particulièrement élevées. Les jeunes femmes représentent 52 % des jeunes accueillis pour la première fois.

Ces jeunes accueillis pour la première fois dans le réseau sont dans l'ensemble peu qualifiés : 190 000 d'entre eux, soit 39 %, n'ont pas obtenu de CAP-BEP ou sont sortis de l'enseignement général avant la terminale (niveaux de formation VI, V bis ou V sans diplôme). Par rapport à l'année 2010 où 205 000 jeunes peu qualifiés avaient été accueillis pour la première fois, c'est une baisse de 8 %. En revanche, le nombre de jeunes en premier accueil ayant au moins un baccalauréat reste stable à 155 000. Ces jeunes diplômés, poussés vers les missions locales par la crise économique depuis 2009, représentent 32 % des premiers accueils en 2011, contre 30 % des premiers accueils en 2010 et 26 % seulement en 2008.

Comme les années précédentes, les hommes accueillis pour la première fois en 2011 sont plus jeunes et moins qualifiés que les femmes en premier accueil. Ainsi, 19 % des premiers accueils masculins concernent les mineurs, contre 13 % pour les jeunes femmes et 47 % des jeunes hommes sont sortis de l'enseignement général avant la terminale ou sans avoir obtenu de CAP-BEP, contre 33 % des femmes. Seuls 25 % des hommes ont au moins un baccalauréat, contre 38 % des jeunes femmes.

6.4. TAUX DE PAUVRETÉ MONÉTAIRE (SEUIL 60 %)

L'indicateur retenu pour mesurer le taux de pauvreté monétaire des jeunes est la proportion de jeunes dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (977 euros mensuels en 2011). L'INSEE, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative, alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou l'Australie) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie en Europe le seuil de 60 % du niveau de vie médian (valeur qui partage la population en deux sous-populations, celle dont le niveau de vie est supérieur au niveau de vie médian et celle dont le niveau de vie lui est inférieur).

Tableau 4 : Proportion de jeunes sous le seuil de pauvreté, selon la tranche d'âge et le sexe

En %	2006			2011		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
moins de 18 ans	17,6	17,8	17,7	19,8	19,2	19,5
18 à 24 ans	23,2	18,9	21,1	25,4	21,4	23,4
25 à 34 ans	12,0	9,5	10,8	15,2	12,3	13,8
Ensemble de la population	13,9	12,5	13,2	14,9	13,6	14,3

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : INSEE-DGFIP-CNAF-CNAV-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2006 et 2011.

Une plus forte proportion de « pauvres » parmi les jeunes

En 2011, près d'un cinquième des jeunes âgés de moins de 18 ans est sous le seuil de pauvreté : ces jeunes appartiennent à des ménages dont le niveau de vie est inférieur à 977 euros mensuels. Cette proportion atteint presque un quart (23,4 %) pour les jeunes âgés de 18 à 24 ans. Cet écart entre les moins de

18 ans et les 18-24 ans s'explique notamment par le fait que les premiers sont le plus souvent au domicile des parents et qu'ils sont moins exposés au risque de pauvreté. En revanche, les jeunes adultes âgés de 25 à 34 ans présentent un taux de pauvreté beaucoup plus faible (13,8 %), soit un jeune sur sept. Cette proportion est même inférieure à celle constatée pour l'ensemble de la population (14,3 %).

Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Une hausse du taux de pauvreté plus prononcée chez les jeunes

Entre 2006 et 2011, le taux de pauvreté des jeunes de moins de 18 ans est passé de 17,7 % à 19,5 %. Cette augmentation de 1,8 point en cinq ans est même supérieure pour les 18-24 ans (+ 2,3 points, de 21,1 à 23,4 %) et pour les 25-34 ans (+ 3 points, de 10,8 à 13,8 %). La hausse du taux de pauvreté est moindre pour l'ensemble de la population : il passe de 13,2 % à 14,3 %, soit 1,1 point supplémentaire.

Ce constat est confirmé par plusieurs études de l'INSEE qui montrent qu'une majorité des jeunes de moins de 25 ans ne dispose pas d'une réelle indépendance financière. Ils sont soit pris en charge par leurs parents, notamment s'ils sont encore étudiants, soit au chômage ou en emploi faiblement rémunéré. En particulier, les conditions d'emplois moins favorables (contrat à durée limitée, temps partiel, entre autres) affectent davantage la population des moins de 25 ans.

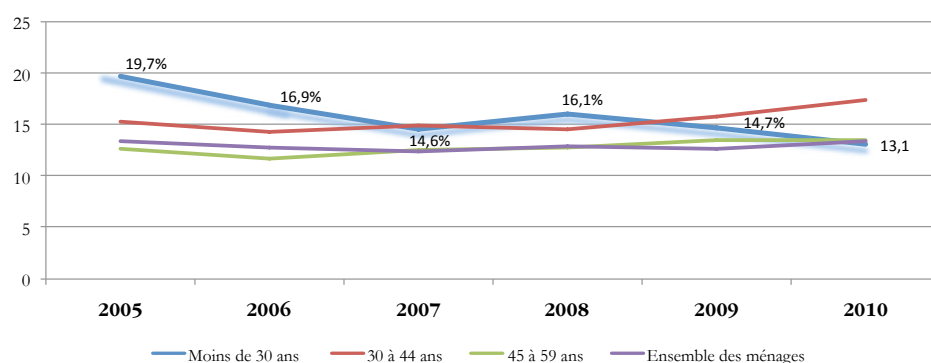
Les jeunes femmes plus exposées au risque de pauvreté

On note non seulement une disparité des taux de pauvreté selon la tranche d'âge des individus, mais aussi selon leur sexe. Ainsi, en 2011, 14,9 % des femmes sont sous le seuil de pauvreté contre 13,6 % des hommes. Cet écart est plus faible pour les jeunes de moins de 18 ans (19,8 % pour les jeunes femmes contre 19,2 % pour les jeunes hommes). En revanche, il est de 4 points pour la tranche des 18-24 ans et de presque 3 points pour les 25-34 ans.

La pauvreté en conditions de vie, une mesure de la pauvreté basée sur le ressenti des personnes

L'évaluation des situations de pauvreté au regard des conditions de vie complète l'approche fondée sur la seule dimension monétaire. Le taux de pauvreté en termes de conditions de vie mesure la proportion de ménages qui connaissent au moins huit restrictions parmi les 27 répertoriées dans l'enquête et regroupées en quatre grandes dimensions : l'insuffisance des ressources, les retards de paiement, les restrictions de consommation et les difficultés de logement. Le seuil de huit privations est fixé de manière conventionnelle et ne doit pas être interprété comme un seuil absolu de survie décente.

Graphique 10. Pauvreté en conditions de vie selon l'âge de la personne de référence du ménage



Source : INSEE, enquêtes Statistiques sur les Revenus et les Conditions de Vie (SRCV), 2005 à 2010

Champ : France métropolitaine

La part globale des ménages « pauvres en conditions de vie » (autour de 13 % sur la période 2006-2010) est relativement proche de celle de l'ensemble de la population sous le seuil de pauvreté monétaire (autour de 14 %, voir tableau 4). Cette part, relativement stable entre 2005 et 2010, a cependant fortement baissé pour les jeunes âgés de moins de 30 ans et référents de leur ménage : leur taux de pauvreté en conditions de vie passe de 19,7 % à 13,1 %, soit 6,7 points de moins. Parallèlement, celui des tranches 30-44 ans et 45-59 ans augmentent respectivement de 2,1 et 0,9 points, à 17,4 % et 13,5 %.

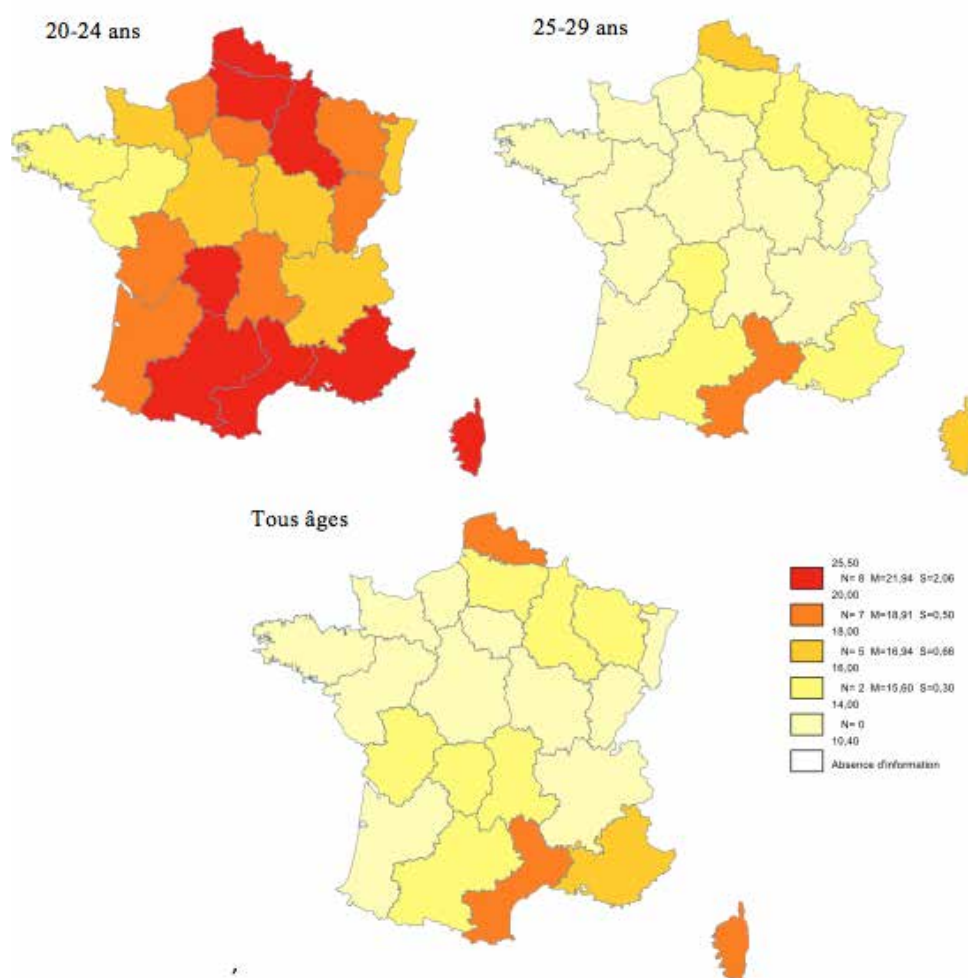
Cette évolution est opposée à celle de l'indicateur de pauvreté monétaire qui augmente entre 2006 et 2011 pour tous les jeunes de moins de 34 ans. La comparabilité entre ces deux indicateurs est donc difficile et ce constat illustre l'écart

entre la mesure « objective » du premier indicateur et la mesure plus « subjective » du second.

Par ailleurs, dans le premier indicateur, tous les jeunes sont pris en compte, tandis que dans le second, seule une faible proportion d'entre eux l'est : celle des moins de 30 ans qui sont référents du ménage auquel ils appartiennent.

L'indicateur de pauvreté en conditions de vie apporte toutefois un éclairage complémentaire, dans un domaine où la perception de l'individu peut s'avérer aussi pertinente que l'indicateur basé sur des données de revenus et de composition du ménage.

Une mesure territoriale de la pauvreté monétaire



Le dispositif Revenus disponibles localisés de l'INSEE permet également d'obtenir des données sur les revenus disponibles, les niveaux de vie et la pauvreté monétaire jusqu'aux niveaux régional et départemental.

Carte 1 : Pauvreté monétaire selon la région et l'âge de la personne de référence du ménage en 2010

	20 à 24 ans	25 à 29 ans	Tous âges confondus
France métropolitaine	19,0	13,4	14,1

Source : INSEE, Revenus disponibles localisés 2010 Champ : France métropolitaine.

Les taux de pauvreté issus de cette exploitation sont relativement cohérents avec le premier indicateur de pauvreté monétaire (voir tableau 1), avec un taux global de 14,1 % contre 14,3 %, et un taux de 19 % pour la tranche des 20-24 ans supérieur à celui de la tranche des 25-29 ans (13,4 %).

Par région, les taux de pauvreté monétaire des jeunes sont relativement élevés dans le Languedoc-Roussillon et le Nord-Pas-de-Calais, avec un jeune sur quatre de 20 à 24 ans sous le seuil de pauvreté monétaire, et près d'un sur cinq pour les 25-29 ans. Au sein du Languedoc-Roussillon, les départements les plus touchés sont l'Aude, l'Hérault et les Pyrénées-Orientales : respectivement 26,5 % et 21 % environ pour les deux tranches d'âge. Quant au Nord-Pas-de-Calais, les taux des deux départements sont comparables à ceux de l'ensemble de la région.

Viennent ensuite la Champagne-Ardenne (Ardenne notamment), le Limousin (Haute-Vienne), la Corse, Midi-Pyrénées (Ariège), la Picardie (Aisne) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (Vaucluse).

On peut également citer le cas de l'Île-de-France dont les taux pour les deux tranches d'âge sont inférieurs aux taux globaux de la France métropolitaine (respectivement 18,3 % et 11,9 % contre 19 % et 13,4 %), alors que le département de la Seine-Saint-Denis présente le taux de pauvreté le plus élevé de tous les départements pour les jeunes âgés de 20 à 24 ans : 29,3 %.

6.5. « GARANTIE JEUNES »

PAS D'INDICATEUR

POUR EN SAVOIR PLUS

Bonnevialle L., « **L'activité des missions locales et PAIO en 2011** », DARES analyses, n° 034, juin 2013.

Minni C., Pommier P., « **Emploi et chômage des jeunes de 15-29 ans en 2012** », DARES analyses, n° 073, novembre 2013.

7. FAVORISER LE PARCOURS DE RÉINSERTION DES JEUNES DÉTENUS OU FAISANT L'OBJET D'UNE MESURE JUDICIAIRE⁹

La prise en charge des mineurs représente une des priorités de l'enseignement en milieu pénitentiaire. Celui-ci s'inscrit dans une perspective d'éducation permanente, de poursuite ou de reprise d'un cursus de formation ou de préparation à un diplôme. Ainsi, l'accès du mineur détenu à l'enseignement est assuré quel que soit son âge. Les conditions d'organisation sont cependant spécifiques aux établissements pénitentiaires pour mineurs et aux quartiers pour mineurs.

7.1 TAUX DE SCOLARISATION DES MINEURS DÉTENUS

En 2011, la proportion de mineurs détenus et scolarisés parmi l'ensemble des mineurs détenus est de 95 %. Sur la période 2007-2011, ce taux général de scolarisation est toujours supérieur à 90 %. Calculé sur la première semaine de décembre (considérée comme une semaine type de l'année et où le public étudié est représentatif du public suivant habituellement ces actions), il traduit l'un des objectifs de l'enseignement en milieu pénitentiaire de scolariser l'ensemble des mineurs¹⁰. Ainsi, tous les mineurs qui étaient dans des cursus scolaires (20 % des mineurs détenus) avant leur incarcération doivent pouvoir suivre un enseignement pour que la détention n'introduise pas une rupture dans leur parcours. Pour ceux qui étaient déscolarisés (80 %), la quasi-totalité est sans aucune qualification de sorte qu'ils doivent se voir offrir¹¹ la possibilité de poursuivre des études afin d'atteindre un niveau de formation reconnu. Les mineurs détenus non scolarisés ne sont incarcérés que quelques jours ou ont refusé catégoriquement les activités proposées.

9. A participé à la rédaction de cette section : ministère de la Justice

10. La loi pénitentiaire du 24 novembre 2009 rappelle que « l'Administration pénitentiaire garantit aux mineurs détenus le respect des droits fondamentaux reconnus à l'enfant » (art. 59).

11. Conformément à l'article L.122-2 du Code de l'éducation.

Tableau 1. Taux général de scolarisation des mineurs détenus de 2007 à 2011

Années	2007	2008	2009	2010	2011
Taux (en %)	90 %	93 %	92 %	98 %	95 %

Source : ministère de la Justice, direction de l'administration pénitentiaire, enquête 48 ou 49 (selon les années).

Champ : France Métropolitaine + Outre-mer (DOM et COM)



7.2 ENSEIGNEMENT POUR LES MINEURS DÉTENUS

En 2011, la durée moyenne de scolarisation des mineurs détenus est de 14 heures par semaine. Calculée sur la première semaine de décembre, elle est pratiquement constante sur la période 2007-2011. L'enseignement ou la formation constituent la part la plus importante de l'emploi du temps du mineur incarcéré¹² qui dépend notamment de l'offre de formation disponible sur chaque lieu de détention. Deux tiers des mineurs détenus se trouvent dans les quartiers pour mineurs (QM) et un tiers dans les établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM). La répartition entre QM et EPM n'obéit pas à des critères distincts d'âge, de sexe, de niveaux de formation ou de situation pénale. Dans chacun des cas, l'offre de formation doit s'adapter à des temps moyens de formation de plus en plus courts car près de 80 % des mineurs sortent avant trois mois de détention. Durant la première semaine de décembre 2011, le nombre d'heures moyen de scolarisation était plus élevé dans les EPM (17 h) que dans les QM (12,4 h), les moyens alloués aux EPM étant plus importants

Tableau 2. Nombre d'heures hebdomadaires moyen de scolarisation pour les mineurs détenus et scolarisés de 2007 à 2011

Années	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre d'heures moyen	14,1 h	13,9 h	13,9 h	13,8 h	14 h

Les nombres d'heures moyens ont été calculés à partir des effectifs recensés lors de la 1^{re} semaine de décembre des années concernées.

Source : ministère de la Justice, direction de l'administration pénitentiaire, enquête 48 ou 49 (selon les années).

Champ : France Métropolitaine + Outre-mer (DOM et COM)

Tableau 3. Répartition des niveaux de formation atteints des mineurs détenus et scolarisés de 2007 à 2011

Années	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre de mineurs présentés aux examens classiques de l'Éducation nationale	479	500	467	483	376
Nombre de mineurs reçus	368	387	360	369	289
au CFG (*)	317	330	310	346	258
au Brevet	45	34	32	20	28
au CAP/BEP	2	6	12	3	2
au Bac	4	4	6	0	1

(*) CFG = certificat de formation générale.

Source : ministère de la Justice, direction de l'administration pénitentiaire, enquêtes semestrielles.

Champ : France Métropolitaine + Outre-mer (DOM et COM)

12. Article D.517 du Code de procédure pénale.

POUR EN SAVOIR PLUS

L'enseignement en milieu pénitentiaire - rapport sur l'année 2011,
Ministère de la Justice,
Direction de l'administration pénitentiaire,
Bureau du travail,
de la formation et de l'emploi, juillet 2012.

L'enseignement en milieu pénitentiaire - rapport sur l'année 2010,
Ministère de la Justice,
Direction de l'administration pénitentiaire,
Bureau du travail,
de la formation et de l'emploi, juillet 2011.

Circulaire d'orientation
n°2011- 239 du 8-12-2011, MEN
– DGESCO A-3 / JUS-DAP

Au cours de l'année 2011, 376 mineurs détenus et scolarisés se sont présentés à des examens classiques de l'Éducation nationale et 289 ont été reçus. De 2007 à 2010, les nombres de mineurs présentés et reçus sont quasiment stables. Mais ils diminuent de 22 % en 2011 en raison de durées de détention plus courtes. Le taux de réussite à ces examens, qui représente la part du nombre de mineurs reçus sur le nombre de mineurs présentés, est ainsi pratiquement constant de 2007 à 2011 où il est de l'ordre de 77 %. La majorité des mineurs sont reçus au certificat de formation générale garantissant l'acquisition de connaissances de base dans des domaines généraux de formation (français, mathématiques, vie sociale et professionnelle). Les réussites aux validations telles que l'attestation scolaire de sécurité routière, le brevet informatique et Internet et les diplômes attestant de la maîtrise de la langue française, qui requièrent moins de durée de préparation, sont en légère augmentation entre 2010 et 2011 (respectivement 802 et 854 validations).

7.3 ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF DES MINEURS DÉTENUS

En 2011, la durée de scolarisation hebdomadaire consacrée aux activités d'enseignement est de 12,4 heures en quartiers pour mineurs (QM) et de 17 heures dans les établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM). Calculée sur la première semaine de décembre, elle se maintient dans les EPM de 2008 à 2011. Par contre, elle baisse dans les QM jusqu'en 2010 avant de retrouver en 2011 une durée proche de celle de l'année 2008. Les EPM, dont les premiers ont été ouverts durant l'année 2007, ont été conçus pour placer l'éducatif au cœur de la prise en charge des mineurs détenus en s'appuyant sur un encadrement renforcé : les jeunes ont un emploi du temps où l'école tient une place centrale. Par ailleurs, les mineurs de 16 ans et plus, non soumis à l'obligation scolaire, sont tenus de suivre des activités à caractère éducatif. En 2011, leur durée de scolarisation hebdomadaire est néanmoins plus longue que celle des mineurs âgés de 13 à 15 ans (respectivement 14,1 h et 12,7 h), en raison de prises en charge éducatives plus importantes des mineurs les plus jeunes par les services de la Protection judiciaire de la jeunesse en vue de réduire leur durée de détention.

Tableau 4. Nombre d'heures hebdomadaires d'activités d'enseignement suivies en quartiers mineurs (QM) et établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM) de 2008 à 2011

Années	2008	2009	2010	2011
Nombre d'heures en EPM	17,4	18,1	18	17
Nombre d'heures en QM	12,8	11,8	11,5	12,4

Source : ministère de la Justice, direction de l'administration pénitentiaire, enquête 48 ou 49 (selon les années).

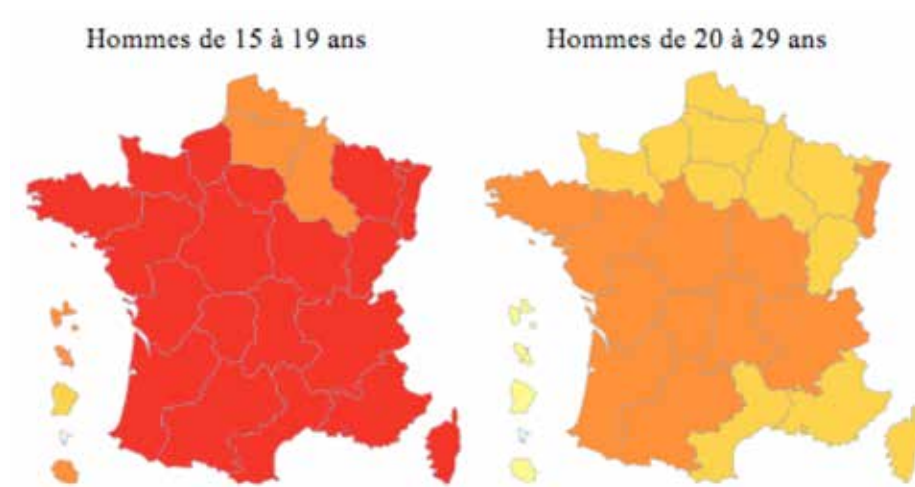
Champ : France Métropolitaine + Outre-mer (DOM et COM)

8. FAVORISER L'ACCÈS DES JEUNES AUX SPORTS, À L'ART, À LA CULTURE ET À UNE OFFRE AUDIOVISUELLE ET NUMÉRIQUE DE QUALITÉ¹⁴

8.1 RÉPARTITION DE LICENCES SPORTIVES DÉLIVRÉS AUX JEUNES DE 15-19 ET 20-29 ANS

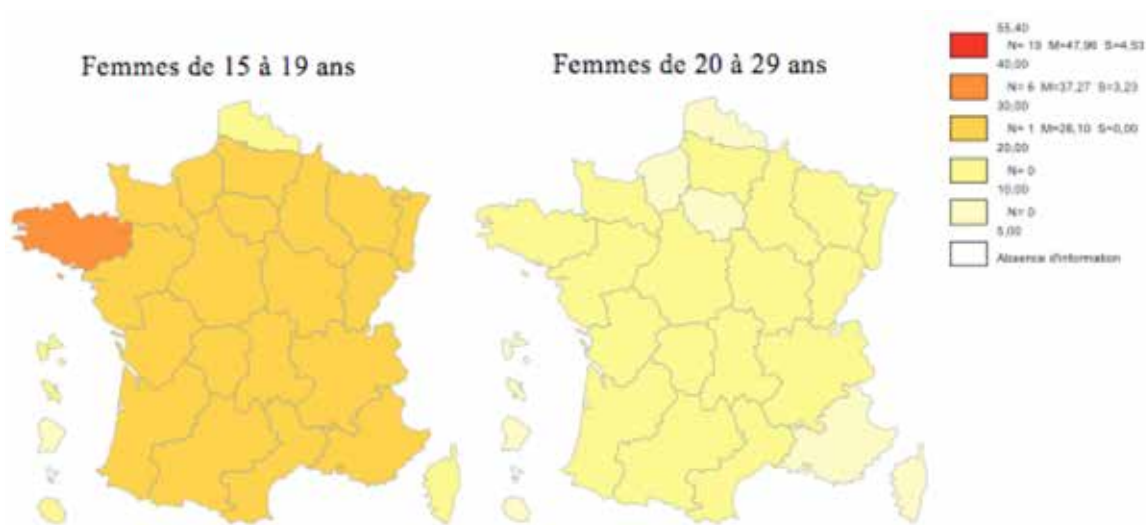
L'indicateur retenu est le taux de licences sportives selon le sexe, la région et les deux tranches d'âge 15-19 ans et 20-29 ans. Il est calculé en rapportant le nombre de licences d'une population à l'effectif total de cette population. Il est calculé hors fédérations sportives scolaires. Les données population pour 2012 sont des données estimées par l'INSEE.

Carte 1. Taux de licences sportives par sexe, tranche d'âge et région en 2012 en %



14. Ont participé à la rédaction de cette section : ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative (MEOS) ; culture ; redressement productif.





Source : ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative (MEOS), recensement des licences mené auprès des fédérations sportives agréées par le ministère en charge des Sports.

Champ : France métropolitaine

Le recensement porte sur les licences et non sur les licenciés. Un individu peut ainsi être licencié dans plusieurs fédérations différentes et détenir plusieurs licences. Il est impossible d'estimer aujourd'hui le nombre de licenciés qui est mécaniquement surestimé par le nombre de licences.

Une répartition fiable par âge et par région n'est pas disponible pour les années antérieures à 2012. Toutefois, pour les années à venir, le recensement des licences sportives permettra de produire les statistiques détaillées par région, âge et sexe (voir tableau ci-dessus). Une analyse des évolutions dans le temps sera ainsi possible.

Des taux de licences sportives plus élevés chez les jeunes, notamment les hommes

Globalement (France métropolitaine + DOM), le taux de licences des 15-19 ans est de respectivement 45,9 % pour les hommes et 24 % pour les femmes. Pour les 20-29 ans, ces taux sont plus faibles : 27,9 % pour les hommes et 10,4 % pour les femmes.

Quelles que soient la tranche d'âge et les régions observées, le taux de licences masculines est toujours supérieur au taux de licences féminines, et cet écart est plus marqué au sein des 20-29 ans que chez les 15-19 ans. Ainsi, pour les 20-29 ans, le rapport entre les taux de licences masculines et féminines est compris entre 2,5 et 3,9 selon la région, alors que pour les 15-19 ans, ce rapport varie seulement entre 1,9 et 2,7.

Une baisse de la pratique licenciée après 20 ans

Le taux de licences baisse nettement à partir de 20 ans, et ce phénomène touche les jeunes hommes et les jeunes femmes. Pour la France entière (DOM inclus), il passe de 45,9 % (15-19 ans) à 27,9 % (20-29 ans) pour les hommes, et de 24 % à 10,4 % pour les femmes. La chute est même plus marquée pour les femmes que pour les hommes. Le taux de licences hommes est divisé par 1,6 alors que pour les femmes, il est divisé par 2,3.

Il existe d'importantes disparités entre les régions. Le taux de licences pour les 15-19 ans varie de 26,1 % à 54 % pour les hommes et de 9,9 % à 31,3 % pour les femmes. Parmi les régions présentant les plus forts taux de licences jeunes, on trouve notamment la Bretagne, l'Aquitaine, le Midi-Pyrénées, les Pays de la Loire, l'Auvergne, le Poitou-Charentes. À l'inverse, les DOM, le Nord-Pas-de-Calais, la Picardie, la Champagne-Ardenne, présentent les plus faibles taux de licences pour les 15-19 ans.

L'Île-de-France est la région qui voit le plus chuter son taux de licences au passage des 20 ans, que ce soit chez les hommes ou les femmes (taux respectivement divisés par 2,1 et 2,7). Le taux de licences femme est aussi divisé par 2,7 entre 15-19 ans et 20-29 ans pour la Corse. Pour les autres régions, la variation du taux chez les hommes est comprise entre 1,3 et 1,7. Pour les femmes, cette variation est comprise entre 1,7 et 2,5.

8.2 ACTIONS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

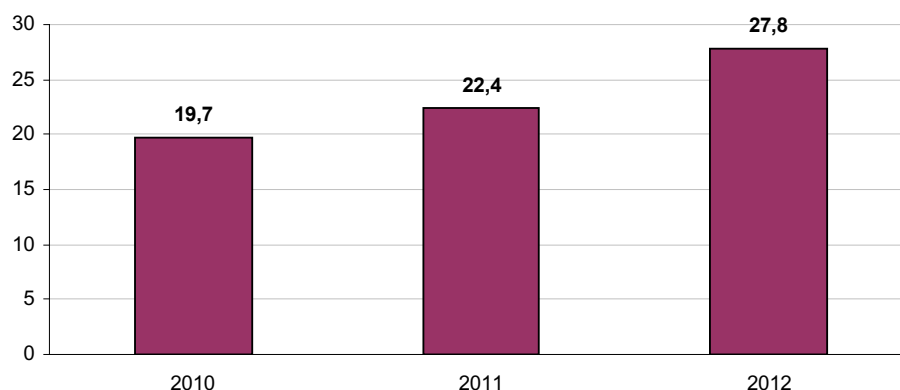
La participation des jeunes à la vie culturelle est importante à plusieurs titres. D'une part, les pratiques culturelles peuvent avoir un effet bénéfique sur le développement personnel des jeunes, et ainsi aider leur développement personnel, leur compétence sociale et leur réussite professionnelle. Ensuite, chez les jeunes adultes et les adolescents, l'intérêt pour la culture ou les pratiques artistiques peut faciliter la transition de l'école au marché du travail, en donnant aux jeunes des compétences supplémentaires utiles pour leur insertion. Enfin, en créant des contacts interpersonnels et en favorisant la socialisation, la pratique d'activités culturelles apparaît comme essentielle pour favoriser la compréhension mutuelle, l'inclusion sociale. Elle participe à ce titre à l'intégration des différentes traditions nationales, ethniques ou linguistiques et permet de lutter contre les discriminations ou l'exclusion sociale.

Promouvoir les actions d'éducation artistique et culturelle

Ces hypothèses ont conduit le ministère de la Culture et de la Communication à réaffirmer l'importance de l'éducation artistique et culturelle dans la politique qu'il développe en matière de démocratisation de la culture et à en faire sa priorité. La question du renouvellement des publics et le défi de transmissions culturelles justifient une politique volontariste, principalement axée vers les jeunes, et la priorité politique accordée par le ministère de la Culture et de la Communication à l'éducation artistique et culturelle (EAC) a été réaffirmée à travers la mise en œuvre d'une démarche partenariale et interministérielle pour le développement de l'éducation artistique et culturelle.

La part des enfants et des adolescents en âge scolaire ayant bénéficié d'une action artistique et culturelle a augmenté depuis trois ans, passant de 19,7 % en 2010 à 27,8 % en 2012 (graphique 1). Le nombre d'élèves touchés par ces actions artistiques et culturelles à destination des jeunes est ainsi passé de 2,6 millions en 2010 à 3,1 millions en 2012.

Graphique 1. Part des enfants et adolescents en âge scolaire ayant bénéficié d'une action artistique et culturelle



Champ : enfants et adolescents en âge scolaire ayant bénéficié d'une action artistique et culturelle, dans le cadre scolaire (1er et 2nd degré, hors maternelle) public et privé et hors temps scolaire. Sont considérées comme actions artistiques et culturelles : les classes à options, les actions inscrites dans les conventions avec les collectivités territoriales, les actions d'éducation à l'image (écoles, collèges, lycéens au cinéma), les projets fédérateurs (résidences d'artistes, jumelages...). Elles n'incluent pas les classes à projet artistique et culturel, classes culturelles ou ateliers.

Note : un seul enfant peut être comptabilisé plusieurs fois s'il a suivi plusieurs actions.

Source : ministère de la Culture et de la Communication/DEDAC.

8.3 FRÉQUENTATION DES INSTITUTIONS PATRIMONIALES ET ARCHITECTURALES

Faciliter l'accès des jeunes aux collections permanentes des musées

Pour favoriser la démocratisation de l'accès à la culture, objectif fondateur du ministère de la Culture et de la Communication, les jeunes Européens (18-25 ans) peuvent depuis 2009 accéder gratuitement aux collections permanentes des musées nationaux et des monuments nationaux (graphique 2).

Près de 11,2 millions de 18-25 ans ont bénéficié de la gratuité dans les établissements relevant du programme Patrimoines depuis son entrée en vigueur en avril 2009. La part des 18-25 ans dans la fréquentation des monuments nationaux et des collections permanentes des musées nationaux s'établit à 10,7 % en 2012 et dépasse la valeur prévisionnelle attendue (9,5 %). On note cependant des écarts entre les musées nationaux et les monuments nationaux. En effet, la part des 18-25 ans représente 11,4 % de la fréquentation des collections permanentes de musées nationaux et 8,7 % de celle des monuments nationaux.

Grâce à l'enquête de satisfaction « À l'écoute des visiteurs » menée tous les deux ans dans les musées et monuments nationaux par le département de la politique des publics de la direction générale des patrimoines, il est possible de dégager certaines caractéristiques spécifiques des 18-25 ans par rapport à l'ensemble du public. Globalement plus exigeants, notamment sur des aspects de médiation (fil conducteur, médiation humaine), on constate également qu'ils sont plus familiers des musées (49 % à avoir un capital de familiarité muséal fort ou très fort contre 40 % dans la totalité de l'échantillon). La sortie en famille est moins représentée pour cette tranche d'âges : ils visitent significativement plus les musées entre amis que l'ensemble des visiteurs (35 % versus 22 %). Plus touchés par le bouche à oreille ou les affiches que d'autres publics, ils prennent aussi plus tardivement leur décision de visite, privilégiant les visites spontanées (31 % le jour même ou en passant devant, contre 23 % dans l'ensemble du public).

Tableau 1. Part des moins de 18 ans dans la fréquentation totale des institutions patrimoniales et architecturales nationales

2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
19,59	18,88	17,49	15,81	15,06	15,22	14,67

Source : ministère de la Culture et de la Communication.

Champ : France métropolitaine

Tableau 2. Part des 18-25 ans résidents de l'Union européenne dans la fréquentation des collections permanentes des institutions patrimoniales et architecturales nationales

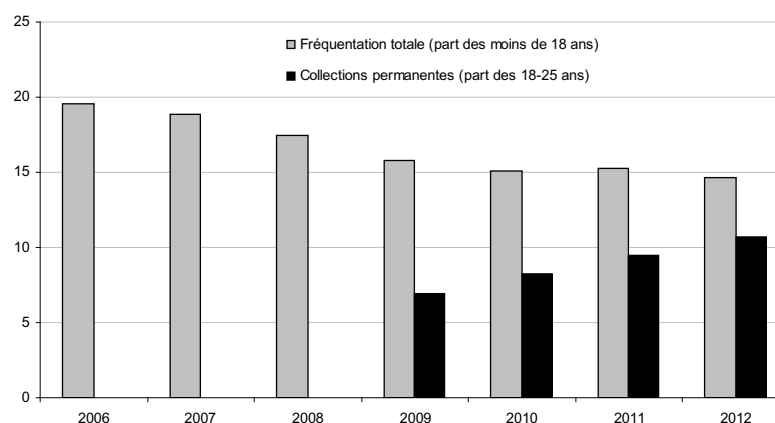
2009	2010	2011	2012
6,92	8,23	9,49	10,7

Source : ministère de la Culture et de la Communication.

Champ : France métropolitaine

Plusieurs établissements mettent en place des événements sur des périodes dédiées (« soirées » ou « nocturnes ») ciblant spécifiquement les jeunes adultes, que ce soit explicitement les moins de 26 ans ou les moins de 30 ans. Ainsi, le Louvre a conçu « Les jeunes ont la parole » dans le cadre des « Nocturnes du vendredi », donnant la possibilité aux étudiants d'investir les salles en tant que médiateurs. Sur le même principe ou sur la base d'animations ad hoc, la Cité de l'architecture et du patrimoine, le musée d'Orsay ou encore le musée du Quai Branly organisent également des soirées « jeunes ». Par ailleurs, le musée d'Orsay a étendu la gratuité d'accès pour les 18-25 ans à l'ensemble de ses espaces d'exposition (collections permanentes et expositions temporaires).

Graphique 2 : Part des jeunes dans la fréquentation des institutions patrimoniales et architecturales nationales



Source : ministère de la Culture et de la Communication/DGPAT.

Champ : France métropolitaine

8.4 TAUX DE DÉPART EN VACANCES DES JEUNES DE 15 À 24 ANS

Durant plusieurs décennies (1960 à 2000), le taux de départ en vacances des Français a connu une croissance continue sous l'effet de l'évolution de la législation du travail, des aspirations des Français, des aides dispensées ou encore du développement d'offres meilleur marché. Cependant, la progression du taux de Français partant en vacances s'est nettement ralentie par la suite. Depuis dix ans, ce taux ne progresse plus voire recule sous l'effet de la crise économique. Les contraintes financières se sont accrues en effet, et les enfants des familles les moins aisées ont vu leur taux de départ en vacances se réduire entre 2004 et 2011. Les enfants et adolescents (de 5 à 19 ans) sont particulièrement touchés : 3 millions d'entre eux sont exclus de l'accès aux vacances. Il est à noter que le taux de départ en vacances chute après 17 ans.

Dans ce contexte, le Gouvernement a fait de « l'accès aux vacances pour tous » une priorité que la persistance de la crise économique rend plus nécessaire encore. Un plan d'action est appelé à être mis en place à l'horizon 2013-2017 pour réduire la fracture touristique entre les Français qui peuvent partir en vacances et ceux qui sont contraints d'y renoncer faute de moyens financiers.

Œuvrer pour l'accès aux vacances du plus grand nombre invite à agir sur la solvabilisation des particuliers mais aussi sur l'évolution de l'offre afin de répondre aux besoins de certains publics (les personnes partant rarement, celles en situation de handicaps, les seniors et les jeunes).

Tableau 3. Taux de départ en vacances selon l'âge

	2010	2011	2012
	taux de départ en vacances	taux de départ en vacances	taux de départ en vacances
Ensemble	75,8 %	75,9 %	75,1 %
15-24 ans	72,0 %	68,2 %	70,7 %
25-34 ans	80,6 %	81,8 %	81,6 %
35-49 ans	80,8 %	82,2 %	80,7 %
50-64 ans	77,1 %	77,3 %	75,1 %
65 ans et plus	67,4 %	67,8 %	66,8 %

Source : DGCIS - enquête Suivi de la demande touristique (SDT).

Champ : France métropolitaine

Alors que plus des trois quarts des Français partent en vacances pour motif personnel, deux tranches d'âge se caractérisent par un taux de départ nettement inférieur : les plus âgés (65 ans et plus) et les jeunes (15 à 24 ans).

En 2012, seulement sept jeunes de 15 à 24 ans sur dix partent en vacances.

C'est un taux légèrement supérieur au taux des 65 ans et plus (moins de 67 %) mais nettement moins que les adultes de 25 à 34 ans et ceux âgés de 35 à 49 ans qui sont plus de huit sur dix à partir pour des motifs personnels.

Ce taux de départ en vacances des jeunes varie dans le temps plus fortement que ceux des autres classes d'âge. Ainsi, en 2011, ce taux a diminué nettement et s'est rapproché de celui des 65 ans et plus.

En revanche, en 2012, le taux de départ en vacances des jeunes est le seul à augmenter (+ 2,5 points), sans atteindre toutefois le niveau de 2010 (-1,3 points). Cette baisse des départs en vacances par rapport à 2010 recouvre en fait le renforcement des contraintes financières résultant de la crise économique et l'accentuation des inégalités qui peut en résulter.

Certaines études (voir l'Observatoire des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes (OVLEJ)) montrent, parallèlement à la baisse des départs en vacances, le développement prédominant des vacances avec les parents ; les modes de vacances sans les parents, qui favorisent l'épanouissement personnel et l'autonomisation des jeunes, s'avèrent plus fréquents au sein des milieux plus aisés.

9. DÉVELOPPER LA CULTURE NUMÉRIQUE ET L'ACCÈS DES JEUNES AUX NOUVEAUX MÉTIERS D'INTERNET DÉVELOPPER LA CULTURE NUMÉRIQUE ET L'ACCÈS DES JEUNES AUX NOUVEAUX MÉTIERS D'INTERNET¹⁵

La diffusion dans la société de l'équipement et de l'usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) se développe de façon progressive et inégale.

- Pour désigner le fossé entre ceux qui utilisent les potentialités des TIC pour leurs besoins personnels ou professionnels et ceux qui ne sont pas en état de les exploiter faute de pouvoir accéder aux équipements ou faute de compétences, on a eu recours au terme de « fracture numérique ». Ce terme est la traduction de l'expression américaine « Digital Divide » qui a surgi à la fin des années 1990, aux États-Unis.
- Pour expliquer ces inégalités d'équipement ou d'usage des TIC, quatre critères sont pris en compte : l'âge, la profession et les catégories socioprofessionnelles (PCS), le niveau de diplôme et les revenus.

En 2012, il apparaît que la fracture numérique s'est réduite depuis cinq ans, selon les résultats de la dernière enquête de l'INSEE.

- Entre 2007 et 2012, la proportion de personnes ayant utilisé Internet au cours des trois derniers mois est passée de 56 % à 75 %. Les différences sont toujours marquées entre générations, mais elles s'estompent avec le temps. Pour les générations nées après 1990, la proportion d'internautes, proche de 100 %, a gagné 8 points en cinq ans. Parmi les générations nées entre 1930 et 1990, elle a progressé d'environ 15 points. Pour les générations nées avant 1930, le taux d'internautes évolue peu et reste inférieur à 9 %.

15. Ont participé à la rédaction de cette section : ministère du Redressement productif / DG-CIS.



- Les différences entre catégories socioprofessionnelles se sont également largement réduites. Parmi les actifs occupés, l'écart entre cadres et ouvriers est ainsi passé de 43 points en 2007 à 15 points en 2012. En effet, la part d'internautes a progressé fortement chez les ouvriers (de 53 % à 84 %), alors qu'elle était déjà proche de 100 % chez les cadres cinq ans auparavant.
- En revanche, la structure par âge des utilisateurs d'Internet s'est modifiée. L'âge moyen des internautes de plus de 15 ans a ainsi augmenté, passant de 37 ans et demi en 2007 à 41 ans et demi en 2012. Entre 2007 et 2012, la part des internautes âgés d'au moins 60 ans est ainsi passée de 7 % à 16 %, soit une augmentation nettement plus rapide que leur part dans la population totale. À l'inverse, les 15-29 ans ne représentent plus qu'un quart des internautes en 2012, contre un tiers en 2007.

Si la fracture numérique se réduit, les catégories les mieux équipées restent celles qui sont les plus fréquemment connectées.

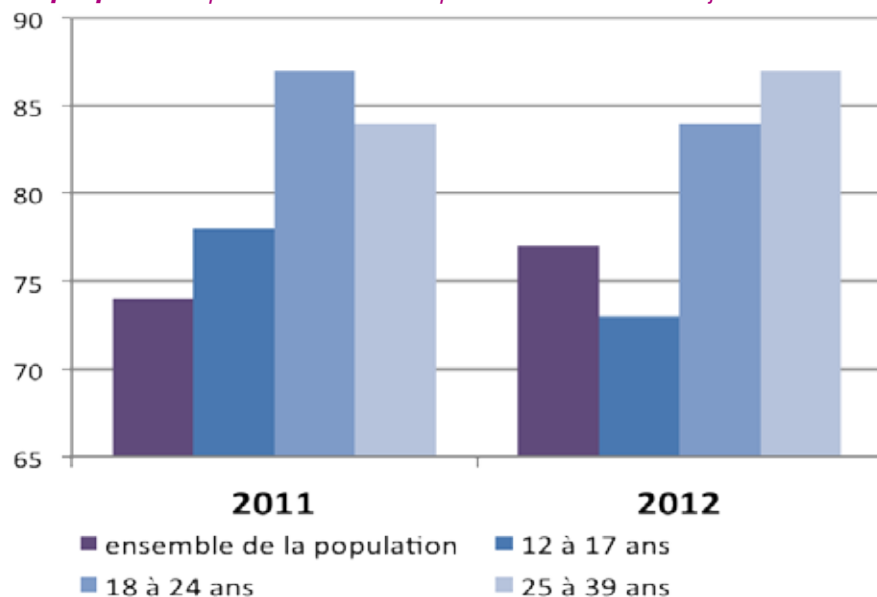
- Chez les cadres, 9 internautes sur 10 utilisent Internet tous les jours ou presque, contre seulement 7 internautes sur 10 chez les employés et les ouvriers. De même, les plus jeunes utilisent Internet le plus souvent : entre 15 et 29 ans, 9 sur 10 l'utilisent tous les jours ou presque, contre seulement 6 sur 10 chez les internautes âgés de 75 ans ou plus.

9.1 ACCÈS À INTERNET DES JEUNES DE 12 À 24 ANS

L'usage d'Internet se banalise et la fracture numérique se réduit entre les catégories sociales. Les différences restent toujours marquées entre générations tout en s'estompant avec le temps. En cinq ans au total, les jeunes de 15 à 29 ans ne représentent plus qu'un quart des internautes en 2012, contre un tiers en 2007.

Un fossé entre générations persiste dans la capacité à utiliser les derniers outils d'Internet. La maîtrise des jeux vidéo, la messagerie instantanée, l'usage du chat échappent en grande partie aux parents. Par ailleurs, le besoin de communication sociale mais également l'usage d'Internet pour les travaux scolaires peuvent expliquer une plus grande fréquence d'utilisation par les jeunes.

Graphique 1. Fréquence de connexion quotidienne à Internet des jeunes



Source : CREDOC, enquêtes Conditions de vie et aspirations, population âgée de 12 ans et plus, enquête sur la diffusion des TIC dans la société française, réalisée pour l'ARCEP et le CGEJET.

Champ : France métropolitaine

Méthodologie : échantillon représentatif de 2 206 personnes interrogées « en face à face » à leur domicile.

En 2012, plus des trois quarts des personnes équipées d'un accès Internet à domicile se connectent quotidiennement à Internet ; ce taux est reparti à la hausse (+ 3 points) par rapport à l'année 2011.

Parmi ces utilisateurs fréquents d'Internet, les individus âgés de 18 à 24 ans sont les plus enclins à se connecter tous les jours (84 %), tout de suite après les adultes de 25 à 39 ans (87 %). Ces derniers progressent de 3 points en 2012 alors que les 18 à 24 ans reculent).

En revanche, les jeunes de 12 à 17 ans sont moins nombreux à se connecter tous les jours

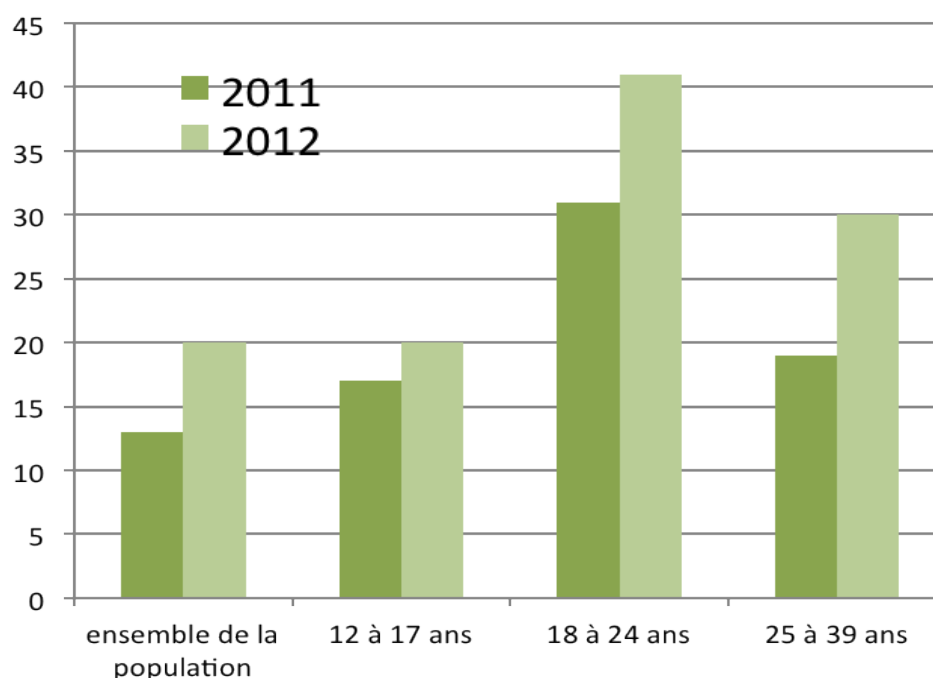
(- 3 points en 2012). Leur taux est comparable à celui des adultes âgés de 40 à 59 ans.

Par ailleurs, il apparaît que la probabilité de se connecter quotidiennement croît régulièrement avec le niveau de diplôme.

9.2 MODE D'USAGE D'INTERNET DES JEUNES DE 16 À 24 ANS

En 2012, les jeunes de 18 à 24 ans (et les plus diplômés) sont les plus nombreux à se connecter dans d'autres lieux que le domicile. Dans un lieu public (gare, bibliothèque, cybercafé...), ils sont 41 % à se connecter avec un ordinateur portable ou une tablette tactile, soit le double de l'ensemble de la population et le double des adolescents de 12 à 17 ans.

Graphique 2. Connexion à Internet dans un lieu public (bibliothèque, cybercafé...) en utilisant les équipements mis à disposition au cours des 12 derniers mois, selon l'âge (en %)



Source : CREDOC, enquêtes Conditions de vie et aspirations des Français, enquête sur la diffusion des TIC dans la société française, réalisée pour l'ARCEP et le CGEJET.

Champ : France métropolitaine - population âgée de 12 ans et plus.

Méthodologie : échantillon représentatif de 2 066 personnes interrogées « en face à face » à leur domicile.

Depuis 2010, cette connexion en mobilité connaît une progression très nette : passant de 9 % en 2010 à 20 % en 2012 pour l'ensemble de la population. Cette progression est encore plus marquée pour les jeunes de 18 à 24 ans dont la proportion passe de 23 % en 2010 à 41 % en 2012 (+ 18 points). La connexion des jeunes de 12 à 17 ans à l'extérieur se situe dans la moyenne générale (20 %), sans progression particulièrement dynamique.

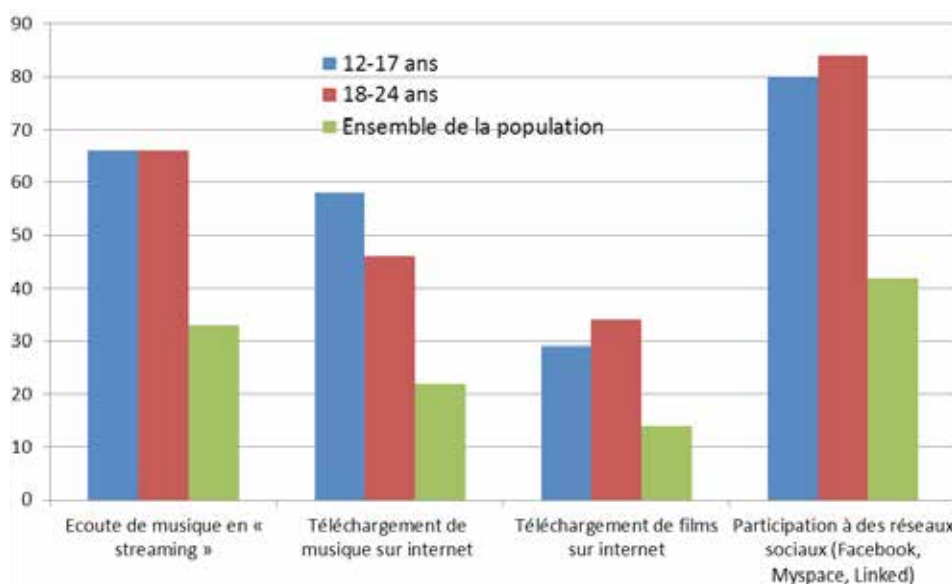
Depuis quelques années, de nouveaux supports (Smartphone, netbook, tablette, lecteur MP3, livre électronique, etc.) se sont développés et permettent d'accéder à Internet en dehors de chez soi ou de son lieu de travail.

Internet mobile s'est ainsi fortement développé durant ces cinq dernières années. Près de 40 % des personnes l'utilisent en 2012, contre seulement 10 % en 2007 (enquête INSEE 2012). Il ne s'est cependant pas propagé de la même manière pour toutes les catégories de population. Ainsi, en 2012, son utilisation au cours des trois mois précédant l'enquête est surtout fonction de l'âge : trois quarts des 15-29 ans l'ont adopté contre seulement 16 % des personnes âgées de 60 à 74 ans.

9.3 MOTIFS D'USAGE D'INTERNET DES JEUNES DE 16 À 24 ANS

Les jeunes définissent Internet à l'aune de leurs propres activités : un outil de divertissement, un outil de communication et une grande bibliothèque. En revanche, à côté des pratiques les plus récréatives (jeux en réseau, accès à des films ou de la musique), les activités plus pratiques ne se développent que progressivement avec l'âge (déclarer des revenus, demander des documents administratifs, etc.).

Graphique 3. Usages d'Internet des 12-24 ans au cours des 12 derniers mois en 2012 (en %)



Source : enquête CREDOC Conditions de vie et aspirations des Français, enquête sur la diffusion des TIC dans la société française, réalisée pour l'ARCEP et le CGEIT.

Champ : France métropolitaine - population âgée de 12 ans et plus.

Méthodologie : échantillon représentatif de 2 006 personnes interrogées « en face à face » à leur domicile.

De manière générale les TIC, et Internet en particulier, accompagnent le parcours des jeunes dans leur quête d'identité. Elles peuvent constituer un instrument de distanciation d'avec le milieu familial et un moyen d'affirmation personnelle.

L'âge est également un critère de segmentation pour ce qui est des divertissements sur Internet : télécharger de la musique, des logiciels et des films, jouer en réseau, visionner des clips sont davantage des pratiques des « jeunes ».

La probabilité d'être membre d'un réseau social (*Facebook*, *MySpace*, *LinkedIn*) dépend étroitement de l'âge de la personne. Huit adolescents sur dix et plus de huit jeunes de 18 à 24 ans fréquentent ce type de réseau, contre 31 % pour les 40-59 ans et plus. Les jeunes ont atteint très tôt ce taux de pratique des réseaux sociaux : déjà 77 et 76 % en 2010. Par ailleurs, la participation à des réseaux sociaux est la seule activité plus répandue chez les femmes que chez les hommes, quel que soit l'âge.

C'est également l'âge qui commande le plus les pratiques musicales sur Internet. Les jeunes sont les plus nombreux à pratiquer aussi bien l'écoute en *streaming* que le téléchargement. Les adolescents (12-17 ans) sont, de loin, les plus concernés par le téléchargement de musique. Pour l'écoute en *streaming*, en revanche, en plus de la corrélation avec l'âge, un lien net apparaît avec le diplôme. Les jeunes de 18 à 24 ans pratiquent l'écoute en *streaming* autant que les adolescents. Cette pratique plus accentuée du téléchargement musical continue de s'affirmer depuis 2010, ce qui n'est pas le cas de la classe d'âge des 25 à 39 ans (en diminution).

Pour les films et vidéos, l'usage d'Internet est moindre que pour la musique. Comme pour la musique, le visionnage ou le téléchargement de films est l'apanage des jeunes. Après 40 ans, la pratique perd beaucoup en intensité. À souligner que les jeunes de 18 à 24 ans sont les plus concernés, davantage que les adolescents de 12 à 17 ans. La dynamique de cette pratique s'est plutôt stabilisée que développée, y compris pour les jeunes de 18 à 24 ans dont la proportion est stable depuis deux ans.

Un peu plus de la moitié des Français recherche des informations administratives. Selon les groupes, cette proportion varie de 15 % à 87 %. Ainsi, presque huit adultes de 25 à 39 ans sur dix se sont renseignés de la sorte, mais les 40 à 59 ans ne sont pas en reste (65 %). En revanche, les jeunes de 12 à 17 ans sont peu nombreux à procéder à de telles recherches. Les jeunes de 18 à 24 ans se rapprochent du niveau de pratique des 40-59 ans. L'évolution depuis 2010, pour les jeunes de 12 à 17 ans (- 4 points) et les jeunes de 18 à 24 ans (- 2 points), est plutôt négative, contrairement à la pratique des plus de 40 ans.

POUR EN SAVOIR PLUS

« L'Internet de plus en plus prisé, l'internaute de plus en plus mobile », Insee Première, n° 1452 juin 2013.

10. ACCROÎTRE ET DIVERSIFIER LA MOBILITÉ EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE DES JEUNES¹⁶

10.1 MOBILITÉ INTERNATIONALE DANS LE CADRE DE L'ÉDUCATION FORMELLE

Tableau 1. Nombre de jeunes partis à l'étranger dans le cadre de l'éducation formelle

	2007	2008	2009	2010	2011
Mobilité étudiante Erasmus	22 556	23 560	24 426	25 789	25 924
Échanges dans le cadre de l'OFQJ	-	-	-	812	807
Échanges dans le cadre scolaire de l'OFAJ		48 742	48 280	52 935	53 338
Total	-	-	-	79 536	80 069

Source : OFQJ ; OFAJ ; A2E2F.

Champ : France entière.

L'indicateur est le nombre de jeunes bénéficiaires des programmes de mobilité internationale dans le cadre de l'éducation formelle : Erasmus, programmes de l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ) et l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ). Cet indicateur progresse de + 0,7 % entre 2010 et 2011. Le nombre de jeunes partis à l'étranger reste relativement stable avec, toutefois, une forte prépondérance du cadre scolaire de l'OFAJ : 67 % des échanges.

16. A participé à la rédaction de cette section : ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative (MEOS).



Une mobilité étudiante Erasmus croissante et très féminisée

La mobilité des jeunes figure parmi les priorités du programme Éducation et formation tout au long de la vie (EFTLV) qui a vu, depuis son lancement en 2007, l'intégration du programme Erasmus auquel la France participe activement.

La mobilité des étudiants à des fins d'études permet à des étudiants d'établissements d'enseignement supérieur d'effectuer une période d'études intégrée de 3 à 12 mois dans un autre pays participant au programme.

Le nombre d'étudiants partis à l'étranger a augmenté de 15 % entre 2007 et 2011 : 22 556 étudiants en 2007 et 25 924 en 2011 ont participé à ce programme. En 2009-2010, la France a envoyé plus de 30 000 étudiants (mobilité stage et études) étudier ou travailler en Europe. Cette population Erasmus concerne davantage les femmes puisqu'elles représentent, en 2011, 57 % des étudiants Erasmus.

D'autres programmes existent pour partir à l'étranger dans le cadre de ses loisirs, de ses études, de sa formation, de son travail.

Des échanges bilatéraux dans le cadre de l'OFQJ

L'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ) contribue à accroître les échanges d'expertise entre les jeunes françaises et québécoises. L'Office a pour objet de favoriser les échanges de jeunes adultes (de 18 à 35 ans) soucieux de mener un projet lié à leur formation ou à leur expérience professionnelle, en s'appuyant sur cinq programmes : action et développement, synergie entreprise, formation et emploi, coopération institutionnelle étudiante et mobilité des jeunes travailleurs. Les programmes se concentrent aujourd'hui sur le développement et le perfectionnement professionnels dans les secteurs économique, culturel et social. Le nombre de bénéficiaires de ce cadre scolaire est relativement stable : environ 800 jeunes, chaque année.

Alternative au renforcement des compétences professionnelles : le cadre scolaire OFAJ

L'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) a fait de la formation professionnelle et des liens avec le monde de l'entreprise un champ d'intervention privilégié. Cette garantie pour tous les jeunes est réalisée par un large éventail d'opérateurs : établissements scolaires et universitaires, associations de jeunesse et d'éducation populaire, clubs sportifs, centres linguistiques, centres de formation, organisations professionnelles et syndicales, collectivités locales, comités de jumelage.

Chaque année, des milliers de jeunes des deux pays bénéficient de programmes ou de formations qui renforcent leurs capacités et leur permettent de partir travailler de part et d'autre de la frontière. En 2011, 53 338 jeunes étaient inscrits dans le cadre scolaire OFAJ, soit 4 600 de plus qu'en 2008. Il s'agit principalement d'étudiants (95 %) et minoritairement d'élèves (5 %).

Cependant, dans le cadre de l'éducation formelle, le nombre de bénéficiaires fourni ne constitue qu'une première approximation (surestimation). Actuellement, les bénéficiaires d'échanges dans le cadre scolaire OFAJ ne sont pas différenciés des élèves ou des étudiants qui partent dans un cadre extrascolaire. L'OFAJ prévoit de collecter, pour les prochaines années, les données nécessaires pour répondre aux différentes attentes.

10.2 MOBILITÉ INTERNATIONALE DANS LE CADRE DE L'ÉDUCATION NON FORMELLE

Le nombre de bénéficiaires des programmes de mobilité internationale dans le cadre de l'éducation non formelle (OFQJ, PEJA et VSI) s'élève à 12 662 en 2012. Cet indicateur de mobilité progresse de 30 % entre 2010 et 2012. Les bénéficiaires du programme PEJA (programme européen Jeunesse en action) constituent la plus grande partie de l'effectif, avec un peu plus de 10 000 bénéficiaires en 2012.

Tableau 2. Nombre de jeunes partis à l'étranger dans le cadre de programmes d'éducation non formelle

	2008	2009	2010	2011	2012
Échanges de jeunes dans le cadre de l'OFQJ	-	-	570	750	935
Bénéficiaires dans le cadre du programme « Jeunesse en action »	6 191	7 850	7 615	10 488	10 321
Volontaires de solidarité internationale (de 18 à 30 ans)	-	-	1 550	1 595	1 406
Total	-	-	9 735	12 833	12 662

Source : OFQJ ; DJEPVA ; MAE.

Champ : France entière.

Des échanges de jeunes dans le cadre de l'OFQJ en nette progression

Contrairement au nombre de bénéficiaires dans le cadre de l'éducation non formelle de l'OFQJ, qui a baissé d'environ 11 % entre 2010 et 2012, le nombre d'échanges de jeunes dans le cadre de l'éducation formelle de l'OFQJ a fortement augmenté : il passe de 570 à 935 sur la même période. Les effectifs restent toutefois modestes.

La dispense de diplôme et la diversité des projets rendent très attractif le programme PEJA

Le nombre de jeunes partis à l'étranger dans le cadre de l'éducation non formelle ne cesse d'augmenter, chaque année. Notamment, l'engouement des jeunes pour le programme Jeunesse en action résulte, probablement, de l'absence de conditions de diplôme ou de formation mais, également, de plusieurs dispositifs complémentaires et diversifiés comme l'engagement dans des initiatives locales ou l'échange de pratiques autour du travail.

Un volontariat de solidarité internationale de haut niveau et plus orienté vers l'éducation, le social et la santé

Le volontariat de solidarité internationale (VSI) concerne des jeunes âgés de 18 à 30 ans qui s'investissent à temps plein dans l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans les pays en voie de développement. Leur nombre oscille depuis 2010 entre 1 400 et 1 600. Les associations accueillent des volontaires sous statut VSI et offrent généralement des missions liées à des activités relevant, principalement, des domaines de l'éducation-animation-formation (le plus fort taux retenu pour l'année 2011 : 26 % des missions), suivis de près par les domaines du social-enfance-jeunesse (17 %) et de la santé - éducation sanitaire et sociale (12 %).

En 2011, on comptait 2 307 VSI : 1 871 volontaires pour les 23 associations agréées et 436 pour France Volontaires. Cet effectif varie peu, d'une année à l'autre. Ces missions de volontaires répertoriées par classe d'âge et par sexe sont caractérisées par une prépondérance de l'effectif féminin (59 % des VSI) et par une forte concentration dans la classe d'âge des 26-30 ans (44 % des VSI). Une autre spécificité de ces volontaires est leur niveau d'études élevé : 53 % d'entre eux ont, en effet, un diplôme « bac + 5 ». Par ailleurs, ils ont une préférence pour les domaines de formation suivants : Langues - sciences humaines et sociales ; Sciences médicales – santé ; Gestion - comptabilité et Éducation – enseignement (41 % des missions en 2011). Ainsi, les trois quarts des 1 871 volontaires des 23 associations agréées occupent des postes d'ad-

ministrateurs-coordonateurs-gestionnaires, d'enseignants-formateurs et d'animateurs-éducateurs.

10.3 MOBILITÉ INTERNATIONALE DESTINÉE AUX DÉVELOPPEMENT ET PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNELS

En 2011, 15 200 jeunes ont bénéficié des programmes de mobilité internationale destinés aux développement et perfectionnement professionnels dans les cadres de l'OFQJ, des VIA-VIE et d'Erasmus, soit près de 2 000 jeunes de plus qu'en 2010. La plus grande part de ces jeunes sont partis à l'étranger dans le cadre des VIA-VIE (7 203) ou du dispositif Erasmus (7 345). Seulement 651 jeunes sont partis dans le cadre de l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ) en 2011.

Tableau 3. Mobilité internationale destinée aux développement et perfectionnement professionnels

	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre de bénéficiaires OFQJ	-	-	-	608	651
Nombre de bénéficiaires des programmes « Volontariat international en administration Volontariat en entreprise »	-	-	6 356	6 663	7 203
Nombre de bénéficiaires de stages en entreprise dans le cadre du programme Erasmus	3 389	4 723	5 787	5 958	7 345
Total	-	-	-	13 229	15 199

Sources : OFQJ ; UbiFrance ; A2E2F.

Champ : France entière.

La mobilité dans le cadre OFQJ attire un faible effectif de jeunes

Le programme de perfectionnement en entreprise organisé par l'OFQJ, à destination des jeunes Français à la recherche d'un emploi, permet le renforcement des compétences et l'acquisition d'expériences par la réalisation de stages professionnels indemnisés au Québec. Bien que l'effectif concerné soit faible (environ 700 en 2012), ce programme de stages en entreprises a fait ses preuves dans le cadre de l'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi.

Le volontariat international en administration (VIA) ou en entreprise (VIE)

On distinguera, particulièrement, les volontariats internationaux en entreprise (VIE) ou en administration (VIA) dont la finalité première est le développement international des entreprises françaises à l'étranger à travers la mobilité inter-

nationale d'un jeune âgé de 18 à 28 ans. L'effectif total – VIE et VIA – s'élève à 7 518 en 2012 avec une progression de 18 % par rapport à 2009 et une prépondérance pour les VIE qui représentent 98 % du volontariat international.

Le volontariat international en administration (VIA) est réservé aux personnes pouvant s'y consacrer à plein temps. Ne constituant que 2 % du volontariat international, le VIA est majoritairement représenté par des hommes, soit 55 % des VIA. Autre caractéristique observée : le niveau d'études est très élevé puisque 86 % des volontaires ont un niveau d'études au moins égal à « bac + 5 ».

Les missions de volontariat international en entreprise (VIE) s'inscrivent dans la continuité des actions de coopération économique menées par la France depuis plusieurs décennies avec divers États. Elles participent ainsi aux politiques de codéveloppement et contribuent au rayonnement économique et industriel de la France en Europe, au Japon et aux États-Unis. Ces missions concernent davantage les hommes (66 % des VIE) et les jeunes d'un niveau d'études supérieur ou égal à « bac + 5 » (90 % des VIE).

Les stages en entreprise dans le cadre Erasmus intéressent davantage les étudiantes

La mobilité étudiante à des fins de stage permet à des étudiants d'établissements d'enseignement supérieur d'effectuer un placement d'une durée comprise entre 3 et 12 mois dans une entreprise ou un organisme d'un pays participant. Ainsi, en 2011, 7 345 jeunes ont bénéficié de cette mobilité, soit plus du double qu'en 2007 (3 389). Les stages en entreprise ou au sein d'organisations constituent l'action du programme Erasmus qui a connu la croissance la plus rapide. Par ailleurs, ce dispositif attire davantage les femmes puisqu'elles constituent 55 % de l'effectif total.

11. PROMOUVOIR ET VALORISER L'ENGAGEMENT DES JEUNES¹⁷

11.1 PARTICIPATION À LA VIE ASSOCIATIVE ET AU BÉNÉVOLAT DES JEUNES DE 16 À 24 ANS

Cet indicateur mesure le taux d'adhésion des personnes à au moins une association. De ce fait, les taux d'adhésion détaillés ne sont pas additifs, puisqu'un individu peut adhérer à plusieurs associations. Ces statistiques sont issues de l'enquête annuelle SRCV (Statistiques sur les ressources et conditions de vie) réalisée par l'INSEE auprès des ménages. Cette enquête, qui s'inscrit dans le cadre d'une obligation européenne, intègre en France des modules triennaux, dont un sur l'engagement associatif.

Il s'agit d'une enquête par sondage, sur le seul champ de la France métropolitaine. Par ailleurs, la taille de l'échantillon est relativement réduite et ne permet pas de commenter avec fiabilité de faibles évolutions de la structure des adhésions.

17. Ont participé à la rédaction de cette section : ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative / MEOS ; ministère de la Défense.



Tableau 1. Participation à la vie associative des jeunes âgés de 16 à 24 ans

	Proportion d'adhésion en %							
	Ensemble des 16 – 24 ans				Ensemble des 16 ans et plus			
	Hommes	Femmes	Total 2010	Total 2008	Hommes	Femmes	Total 2010	Total 2008
Taux d'adhésion à au moins une association	35	22	29	26	37	32	34	33
dont associations :								
- sportives	26	14	20	17	16	11	13	12
- culturelles	5	4	4	5	6	7	7	6
- de loisirs	3	2	2	3	6	5	6	5
- d'action sanitaire et sociale ou humanitaires et caritatives	2	3	2	2	4	5	4	4
- syndicales, groupements professionnels*	2	1	1	2	8	6	7	7
- de défense de droits et d'intérêts communs	1	1	1	1	2	3	3	2

* proportion calculée pour les seuls actifs et retraités.

Source : INSEE, enquêtes SRCV 2008 et 2010.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 16 ans et plus.

Près d'un jeune sur trois adhère au moins à une association

En 2010, un peu moins d'un jeune âgé de 16 à 24 ans sur trois (29 %) a adhéré à au moins une association. Le taux d'adhésion des hommes (35 %) pour cette tranche d'âge est nettement supérieur à celui des femmes (22 %). Cet écart relevé entre jeunes hommes et jeunes femmes (13 points) s'explique principalement par une plus forte adhésion aux associations sportives : 26 % pour les jeunes hommes contre seulement 14 % pour les jeunes femmes.

En comparaison, un peu plus du tiers (34 %) de la population âgée de 16 ans ou plus a adhéré à au moins une association, soit 5 points de plus que la seule population âgée de 16 à 24 ans. Contrairement aux plus jeunes, dont l'activité associative est d'abord tournée vers le sport, la culture et les loisirs, la participation à la vie associative augmente avec l'âge du fait notamment d'une diversification des centres d'intérêts associatifs (responsabilités syndicales, politiques, groupements professionnels, associations de parents d'élèves...).

Un taux d'adhésion en légère hausse entre 2008 et 2010

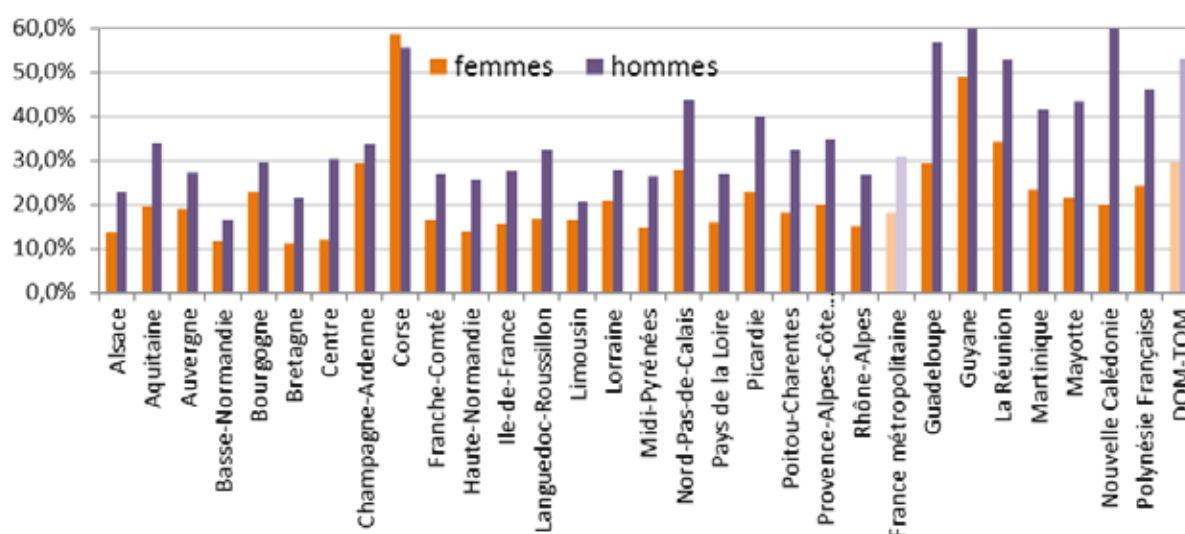
La comparaison des résultats des années 2008 et 2010 fait apparaître une légère progression du taux d'adhésion pour les jeunes de 16 à 24 ans : il passerait de 26 % à 29 %. Cette hausse serait principalement due à l'accroissement du taux d'adhésion aux associations sportives de 17 % à 20 %. Cette analyse est toutefois fragile dans la mesure où la forte croissance d'un taux d'adhésion pourrait être sans effet sur le taux global si les nouveaux adhérents l'étaient déjà dans un autre type d'association.

11.2 PART DES JEUNES ENGAGÉS EN SERVICE CIVIQUE, PEU OU PAS DIPLÔMÉS

Instauré par la loi du 10 mars 2010, le service civique a deux objectifs : offrir à toute personne volontaire l'opportunité de s'engager pour une période de six mois à un an au service de l'intérêt général, au sein notamment d'associations et de collectivités, et renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale. L'organisme d'accueil assure au jeune accueilli un tutorat, une réflexion sur son projet d'avenir et une formation civique et citoyenne.

L'indicateur vise à vérifier que les jeunes peu ou pas diplômés bénéficient de ce dispositif. Une mission de service civique revêt un caractère de mission d'intérêt général et prend place au sein de grandes thématiques et d'actions reconnues prioritaires pour la Nation.

Graphique 1. Part des jeunes de niveau Vbis et VI parmi les jeunes qui commencent une mission de service civique en 2012



Source : Agence du service civique.

Champ : France entière

11.3 « PASSEPORT JEUNESSE » (YOUTHPASS)

Tableau 2. Nombre de « Passeport jeunesse » (Youthpass) délivrés chaque année

	2010	2011	2012
Total Youthpass validés	1 030	2 213	2 103

Source : AFPEJA.

Champ : France entière

La délivrance d'un certificat Youthpass est la dernière étape d'un processus de suivi des apprentissages et d'auto-évaluation des compétences acquises par les participant(e)s à une activité du programme européen Jeunesse en action (PEJA), s'ils en font la demande. Les chiffres indiqués correspondent aux certificats délivrés par l'Agence française du PEJA à des participant(e)s résidant ou non en France.

Malgré un repli en 2012, le nombre de Youthpass délivrés 2012 reste nettement supérieur à celui de 2010. De plus, le nombre de Youthpass recensés en 2012 est provisoire. En effet, un certain nombre de projets déposés et acceptés en 2012 se termineront en 2013 voire en 2014 et, par conséquent, les certificats Youthpass afférents n'ont pas encore été délivrés.

L'outil statistique qui permet d'extraire le nombre total des Passeports jeunesse (Youthpass) délivré chaque année est une base de données européenne gérée par un centre de ressources situé en Allemagne. Ses fonctionnalités actuelles ne permettent pas d'obtenir la répartition par sexe ou territoriale des participants. Une expérimentation est en cours en 2013-2014, au niveau européen, pour l'utilisation de la démarche Youthpass dans d'autres activités transnationales de jeunesse que celles financées par le programme Jeunesse en action ou le futur programme Erasmus+.

11.4 NOMBRE DE JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Tableau 3. Nombre de jeunes sapeurs-pompiers

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre	28 274	27 815	27 443	26 801	26 799	27 384

Source : enquête annuelle auprès des SDIS.

Champ : France entière

Les sections de jeunes sapeurs-pompiers (JSP), basées sur un statut associatif avec agrément départemental, relèvent d'une volonté locale. Bien souvent, elles ont été créées à des endroits où résident des difficultés d'engagement de

sapeurs-pompiers volontaires (SPV). Elles constituent une véritable « école de la citoyenneté ».

Les JSP sont âgés de 11 à 18 ans. En fin de session, ils passent un brevet de JSP qui leur permet de pouvoir exercer des activités de SPV en qualité d'équipier.

Ainsi, pour certains centres d'incendie et secours, l'effectif de JSP qui s'engagent comme SPV après l'obtention du brevet de JSP peut atteindre plus de la moitié des engagements annuels du centre concerné.

La tendance à la baisse du nombre de JSP doit être inversée, notamment dans la perspective d'une consolidation et d'un développement du modèle français des secours, basé essentiellement sur le volontariat.

Le 11 octobre, lors du congrès national des sapeurs-pompiers qui s'est tenu à Chambéry, un plan d'action pour les sapeurs-pompiers volontaires a été signé par le ministre de l'Intérieur. Il prévoit notamment un volet (no4) intitulé « faciliter l'accès des jeunes aux activités de jeunes sapeurs-pompiers (JSP) et sapeurs-pompiers volontaires (SPV) ». Ce volet est décliné en quatre mesures dont notamment l'étude sur la possibilité de la création d'un service citoyen, qui pourrait prendre appui sur le service civique.

11.5 NOMBRE DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES DE 16 À 24 ANS

Tableau 4. Nombre de sapeurs-pompiers volontaires de 16 à 24 ans

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de SPV masculins	36 508	36 610	36 060	35 171	34 336	33 726
Nombre de SPV féminins	9 475	9 686	9 626	9 473	9 811	9 748
Total	45 983	46 296	45 686	44 644	44 147	43 474

Source : enquête annuelle auprès des SDIS.

Champ : France entière

Les sapeurs-pompiers volontaires (SPV), par leur engagement citoyen, participent pleinement au modèle de secours en France. Répartis dans plus de 7 000 centres d'incendie, ils assurent ainsi un maillage complet du territoire et une distribution des secours dans des délais raisonnables.

Les SPV représentent 80 % des effectifs de sapeurs-pompiers. Ils assurent une complémentarité avec les sapeurs-pompiers professionnels.

La consolidation et le développement de ce modèle constituent une priorité nationale.

Les jeunes constituent un premier levier pour inverser la tendance à la baisse des effectifs de SPV d'autant que le nombre d'interventions effectuées par les services d'incendie et de secours sont en augmentation permanente.

Le plan d'action pour les sapeurs-pompiers volontaires, signé par le ministre de l'Intérieur, prévoit 25 mesures concrètes pour pérenniser, consolider et développer le modèle de secours en France basé principalement sur le volontariat.

POUR EN SAVOIR PLUS

**Les statistiques de services
d'incendie et de secours
édition 2012,**

**Direction générale de
la sécurité civile et de
la gestion des crises**

([www.interieur.gouv.fr/
Publications/Statistiques/
Securite-civile](http://www.interieur.gouv.fr/Publications/Statistiques/Securite-civile))

**Les sapeurs-pompiers site
internet DGSCGC :**

[www.interieur.gouv.fr/Le-
ministere/Securite-civile/
Documentation-technique/
Les-sapeurs-pompiers](http://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Documentation-technique/Les-sapeurs-pompiers)

12. RENFORCER LA REPRÉSENTATION DES JEUNES DANS L'ESPACE PUBLIC¹⁸

12.1 TAUX DE PARTICIPATION DES LYCÉENS AUX ÉLECTIONS DES CONSEILS DES DÉLÉGUÉS POUR LA VIE LYCÉENNE (CVL)

La prise de responsabilité et l'engagement dans la vie de la cité sont autant de moyens permettant l'acquisition progressive de l'autonomie pour un passage harmonieux de l'enfance à l'âge adulte.

Les instances de représentation et d'expression, tels les délégués de classe et les instances lycéennes, favorisent l'acquisition de valeurs civiques pour permettre aux élèves de devenir des acteurs responsables de notre démocratie.

L'indicateur relatif à la participation des lycéens aux élections des conseils des délégués pour la vie lycéenne vise à mesurer la capacité des lycéens à agir au nom des autres. Il mesure aussi la mobilisation des établissements scolaires pour prendre en compte cette dimension de la vie scolaire.

Tableau 1. Taux de participation des lycéens aux élections des conseils des délégués pour la vie lycéenne

En %	2010	2011	2012
en lycée général et technologique	36	36,7	39,7
en lycée pro	40,4	43,7	48,0
Ensemble	37	38,2	41,3

Source : MEN-DGESCO ;

Champ : établissements publics, France métro + DOM.

12.2 TAUX DE PARTICIPATION DES ÉTUDIANTS AUX ÉLECTIONS DES CONSEILS CENTRAUX DES UNIVERSITÉS (CA, CEVU, CS)

Indicateur non fourni

18. Ont participé à la rédaction de cette section : ministère de l'Éducation nationale/DEPP.



12.3 PART DES JEUNES DE MOINS DE 30 ANS PARMI LES CANDIDATS AUX ÉLECTIONS LOCALES

Tableau 2. Proportion de candidats de moins de 30 ans aux scrutins locaux et nationaux

	Tour 1			Tour 2			Âges
	Candidats moins de 30 ans	Total Candidats	% candidats moins de 30 ans	Candidats moins de 30 ans	Total Candidats	% candidats moins de 30 ans	
Municipales 2001 (communes de plus de 3 500 h)	24 806	257 572	9,63 %	7 075	83 648	8,46 %	18-29 ans
Municipales 2008 (communes de plus de 3 500 h.)	26 848	278 582	9,64 %	6 707	83 640	8,02 %	18-29 ans
Cantoniales 1992	489	11 708	4,18 %	47	3 196	1,47 %	21-29 ans
Cantoniales 1994	428	10 807	3,96 %	33	2 862	1,15 %	21-29 ans
Cantoniales 1998	520	11 181	4,65 %	76	3 334	2,28 %	21-29 ans
Cantoniales 2001	490	11 501	4,26 %	42	2 682	1,57 %	18-29 ans
Cantoniales 2004	491	12 302	3,99 %	68	3 354	2,03 %	18-29 ans
Cantoniales 2008	364	8 520	4,27 %	36	2 259	1,59 %	18-29 ans
Cantoniales 2011	549	10 361	5,30 %	99	3 124	3,17 %	18-29 ans
Régionales 2004	1 585	17 658	8,98 %	342	6 091	5,61 %	18-29 ans
Régionales 2010	2 031	20 584	9,87 %	449	5 511	8,15 %	18-29 ans
Législatives 1997	406	6 359	6,38 %	11	1 197	0,92 %	23-29 ans
Législatives 2002	532	8 444	6,30 %	8	1 045	0,77 %	23-29 ans
Législatives 2007	357	7 634	4,68 %	5	933	0,54 %	23-29 ans
Législatives 2012	500	6 603	7,57 %	18	1 101	1,63 %	18-29 ans
Européennes 1999	121	1 740	6,95 %				19-29 ans
Européennes 2004	294	3 458	8,50 %				18-29 ans
Européennes 2009	249	3 089	8,06 %				19-29 ans

Source : Ministère de l'Intérieur

Champ : France entière

13. CONFORTER LE LIEN ENTRE LES INSTITUTIONS ET LES JEUNES ET LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS¹⁹

13.1 PART DES JEUNES DE MOINS DE 30 ANS DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Au 31 décembre 2011, les trois versants de la fonction publique emploient sur le territoire national (Métropole + DOM), hors bénéficiaires de contrats aidés, un salarié sur cinq, soit 5,4 millions de personnes. Près de la moitié appartient à la fonction publique de l'État, plus d'un tiers à la fonction publique territoriale et plus d'un cinquième à la fonction publique hospitalière.

La fonction publique offre des perspectives d'emplois et de carrières attractives pour les jeunes sortant du système éducatif. Selon l'enquête Génération 2007 réalisée par le CEREQ, 23 % des jeunes ayant quitté le système éducatif pour entrer dans la vie active en 2007 ont occupé un emploi dans la fonction publique au moins une fois entre la fin de leurs études et 2010.

L'attrait pour la fonction publique a souvent été renforcé lors des stages réalisés au cours de leurs études. Les stages effectués dans la fonction publique confortent, dans 80 % des cas, le souhait des jeunes qui émettaient une préférence pour le public, avant leur stage, d'y travailler, tandis que près d'un stagiaire sur deux qui émettait une préférence pour le secteur privé avant son stage révisé son jugement.

Les agents de la fonction publique sont en moyenne plus âgés que ceux du secteur privé (42 ans contre 40 ans pour le privé). Le niveau de diplôme des agents du secteur public, en moyenne plus élevé que celui des salariés du privé²⁰, explique des entrées plus tardives dans la vie active. La proportion de salariés de moins de 30 ans est ainsi supérieure dans le secteur privé (23 % contre 15 % dans la fonction publique).

19. Ont participé à la rédaction de cette section : ministère de la Réforme de l'État, de la Décentralisation et de la Fonction publique (DGAFP) ; CEREQ.

20. Selon l'enquête emploi 2012, 56 % des agents de la fonction publique ont un diplôme supérieur au baccalauréat, contre 32 % des salariés du secteur privé.

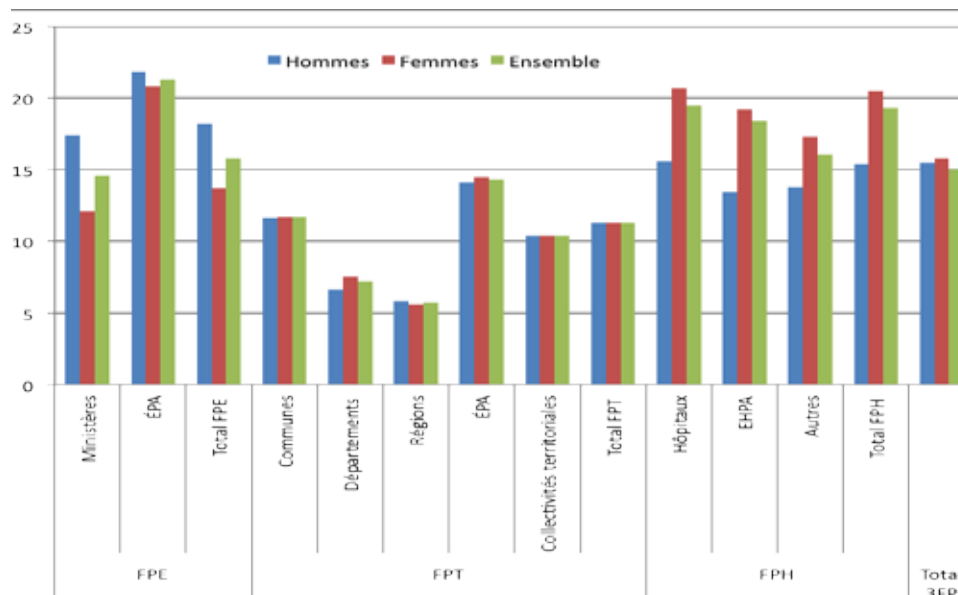


Les caractéristiques des agents de la fonction publique présentent toutefois certaines spécificités selon les versants : on compte 19 % d'agents de moins de 30 ans dans la fonction publique hospitalière (FPH), 16 % dans la fonction publique d'État (FPE) et seulement 11 % dans la fonction publique territoriale (FPT).

Dans la FPE, la répartition par âge varie selon le type d'employeur. Ainsi, la part des agents âgés de moins de 30 ans est supérieure dans les établissements publics à caractère administratif (EPA) (21 % contre 15 % dans les ministères). On note également que les hommes de moins de 30 ans de la FPE sont proportionnellement plus nombreux que les femmes du même âge. Cette différence est plus marquée dans les ministères que dans les EPA (respectivement + 5 points contre + 1 point).

Enfin, dans la FPH, la part des femmes de moins de 30 ans est plus élevée que celles des hommes, quel que soit le type d'établissement.

Graphique 1. Part des moins de 30 ans par type d'employeur, sexe et versant de la fonction publique au 31 décembre 2011



Source : SIASP, INSEE. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière= Métropole + DOM (hors Mayotte).

Tableau 1. Part des moins de 30 ans par type d'employeur, sexe et versant de la fonction publique au 31 décembre 2011

		Hommes	Femmes	Ensemble
FPE	Ministères	17,4	12,1	14,6
	ÉPA	21,8	20,8	21,3
	Total FPE	18,2	13,7	15,8
FPT	Communes	11,6	11,7	11,7
	Départements	6,6	7,5	7,2
	Régions	5,8	5,6	5,7
	Coll. territ.	10,4	10,4	10,4
	ÉPA	14,1	14,5	14,3
	Total FPT	11,3	11,3	11,3
FPH	Hôpitaux	15,6	20,7	19,5
	EHPA	13,4	19,2	18,4
	Autres	13,8	17,3	16,1
	Total FPH	15,4	20,5	19,3
Total 3FP	15,5	15,8	15,0	

Source : SIASP, INSEE. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière = Métropole + DOM (hors Mayotte).

Note de lecture : 15,2 % des hommes travaillant dans les hôpitaux et relevant de la FPH ont moins de 30 ans.

Tableau 2. Part des moins de 30 ans par statut, sexe et versant dans les trois fonctions publiques au 31 décembre 2011

		Femmes	Hommes	Ensemble
Fonction publique d'État	Titulaires	9,0	7,0	8,2
	Militaire et militaires volontaires	47,5	37,4	38,9
	Non-titulaires	29,5	37,8	32,8
	Autres catégories et statuts	9,6	5,8	8,1
	Total hors bénéficiaires de contrats aidés	13,7	18,2	15,8
	Bénéficiaires de contrats aidés	34,3	59,8	40,2
	Total y compris bénéficiaires de contrats aidés	14,5	18,8	16,5

		Femmes	Hommes	Ensemble
Fonction publique territoriale	Titulaires	6,2	7,1	6,6
	Non-titulaires	29,2	29,5	29,3
	Autres catégories et statuts	9,1	61,5	15,5
	Total hors bénéficiaires de contrats aidés	11,3	11,3	11,3
	Bénéficiaires de contrats aidés	33,8	33,6	33,7
	Total y compris bénéficiaires de contrats aidés	11,9	12,0	12,0
Fonction publique hospitalière	Titulaires	14,0	9,0	13,0
	Non-titulaires	45,1	37,3	43,4
	Autres catégories et statuts	31,4	17,5	24,5
	Total hors bénéficiaires de contrats aidés	20,5	15,4	19,3
	Bénéficiaires de contrats aidés	39,7	38,3	39,4
	Total y compris bénéficiaires de contrats aidés	20,8	15,7	19,6
3FP	Titulaires	9,4	7,3	8,6
	Militaire et militaires volontaires	47,5	37,4	38,9
	Non-titulaires	33,3	34,5	33,7
	Autres catégories et statuts	15,0	13,8	14,6
	Total hors bénéficiaires de contrats aidés	14,7	15,5	15,0
	Bénéficiaires de contrats aidés	34,9	43,8	37,6
	Total y compris bénéficiaires de contrats aidés	15,3	16,0	15,6

Source : SIASP, INSEE. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. France entière= Métropole + DOM (hors Mayotte).

La grande majorité des agents de la fonction publique sont titulaires (71 %), 17 % sont non-titulaires, 6 % militaires et 9 % relèvent d'« autres statuts et catégories ». On compte par ailleurs 134 500 bénéficiaires de contrats aidés fin 2011 : contrats d'accompagnement dans l'emploi, contrats d'avenir, contrats emploi solidarité et encore quelques emplois jeunes et contrats emploi consolidé.

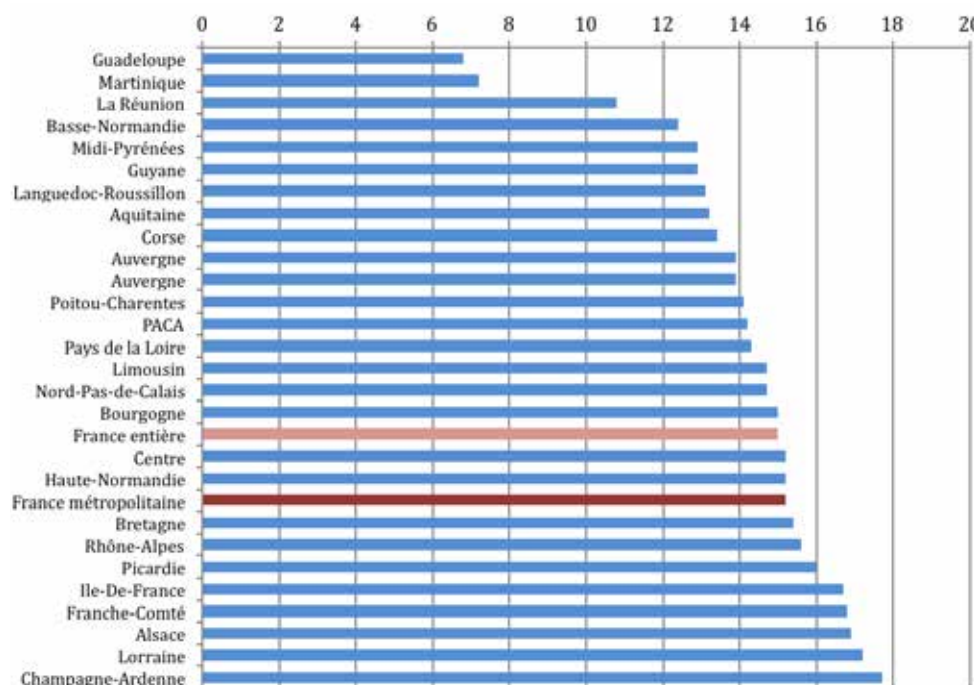
Les militaires et militaires volontaires, avec 39 % d'agents de moins de 30 ans, constituent la population la plus jeune. Cette part est bien plus élevée chez les femmes (48 %) que chez les hommes (37 %), ce qui semble illustrer une féminisation plus récente des corps militaires.

Les agents de moins de 30 ans sont également nombreux parmi les bénéficiaires de contrats aidés (38 %) et les non-titulaires (34 %) dans l'ensemble des trois versants de la fonction publique. Leur nombre varie toutefois selon le versant de la fonction publique : ils représentent un tiers des effectifs des bénéficiaires de contrats aidés dans la FPT contre 40 % dans les deux autres versants. La part des non-titulaires âgés de moins de 30 ans est plus élevée dans la FPH (43 %) que dans les deux autres versants (33 % dans la FPE et 29 % dans la FPT).

La proportion des bénéficiaires de contrats aidés – du fait de la nature de leur contrat – et de non-titulaires – qui constituent une population au turnover élevé – diminue progressivement avec l'âge.

Enfin, la faible part des agents de moins de 30 ans parmi les titulaires (9 %) résulte de leur entrée tardive dans la fonction publique.

Graphique 2. Part des moins de 30 ans par région et versant dans les trois fonctions publiques au 31 décembre 2011 en France (Métropole + DOM), hors bénéficiaires de contrats aidés (en %)



Source : SIASP, INSEE. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière= Métropole + DOM (hors COM et étranger).

Hors bénéficiaires de contrats aidés, la fonction publique emploie 77 agents publics (civils + militaires) pour 1 000 habitants au 31 décembre 2011 sur le territoire national (Métropole + DOM). La présence des agents publics est la plus importante dans l'ensemble constitué par les quatre régions d'Outre-mer ainsi qu'en Île-de-France (86 agents publics pour 1 000 habitants fin 2011). En France métropolitaine, la Corse, le Limousin et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) affichent des taux d'administration supérieurs à la moyenne nationale. Les Pays de la Loire, la Picardie, Rhône-Alpes et l'Alsace présentent, quant à elles, les taux d'administration les plus faibles.

Les moins de 30 ans sont particulièrement présents dans l'ensemble comprenant les régions du quart Nord-est de la France (Champagne-Ardenne, Lorraine, Alsace et Franche-Comté) et l'Île-de-France (autour de 17 %). En Champagne-Ardenne, en Lorraine et en Franche-Comté, la part des moins de 30 ans est surtout importante dans la FPE, notamment parmi les hommes où un agent sur quatre appartient à cette classe d'âge. En Alsace et en Île-de-France, les moins de 30 ans sont proportionnellement plus nombreux dans chacun des versants de la fonction publique.

À l'inverse, les agents les plus jeunes sont peu représentés dans les quatre DOM, la Basse-Normandie, Midi-Pyrénées, le Languedoc Roussillon, l'Aquitaine et la Corse (de 7 % à 13 %).

13.2 EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Tableau 3. Part des moins de 26 ans parmi les travailleurs handicapés des trois versants de la fonction publique au 1^{er} janvier 2011

	Part des moins de 26 ans
FPE *	1,0 %
FPT	1,5 %
FPH	1,1 %
3 FP	1,3 %

Source : FIPHFP, campagne de déclaration 2012 : traitement DGAFFP, département des études et des statistiques.

* La FPE correspond ici strictement aux ministères et aux ÉPA.

La loi no2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées impose aux employeurs publics d'au moins vingt salariés d'employer des travailleurs handica-

pés dans la proportion de 6 % de l'effectif total de leurs salariés et d'effectuer une déclaration au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP). Si le taux de 6 % n'est pas atteint, ils doivent verser au FIPHFP une contribution annuelle proportionnelle à l'écart constaté entre le nombre de personnes handicapées rémunérées et l'obligation légale d'emploi.

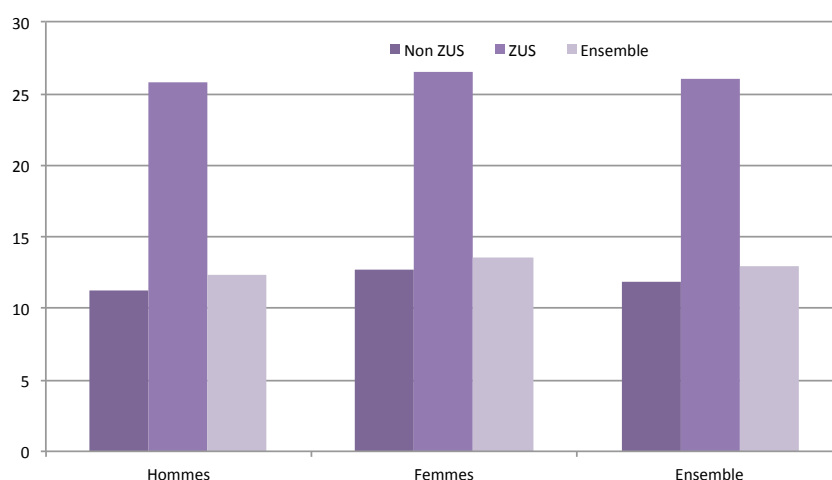
Au 1^{er} janvier 2011, la fonction publique compte parmi ses effectifs 4,4 % de travailleurs handicapés : 3,3 % dans la FPE, 5,3 % dans la FPT et 5,1 % dans la FPH. Parmi les travailleurs handicapés, 1,3 % sont âgés de moins de 26 ans dans les trois versants de la fonction publique.

13.3 DISCRIMINATIONS À L'EMBAUCHE

26 % des jeunes habitant en ZUS en 2007 ont déclaré avoir subi au moins une fois une discrimination à l'embauche, contre 11,9 % pour les jeunes n'habitant pas en ZUS. La part des femmes exprimant un sentiment de discrimination est légèrement supérieure à celle des hommes.

Les territoires non ZUS recouvrent les territoires ruraux et les unités urbaines englobant au moins une ZUS. Les parts de sortants exprimant avoir subi une discrimination à l'embauche pour ces territoires sont respectivement de 11 % et de 13 %.

Graphique 3. Proportion de jeunes ayant le sentiment d'avoir subi une discrimination à l'embauche



Source : CEREQ, enquête Génération 2007.

Champ : ensemble de la Génération 2007 (739 000 individus).

POUR EN SAVOIR PLUS

Dorothée O.,
Le Falher P., Treppoz M., « **Les principales caractéristiques des agents de la fonction publique au 31 décembre 2011** »,
Vue 1.2 du Rapport annuel sur l'état de la fonction publique,
Faits et chiffres édition 2013,
DGAFP,
La Documentation française, 2013.

Joseph O., Recotillet I., « **La fonction publique comme mode de professionnalisation des jeunes : usages et conditions des stages étudiants** »,
Dossier 3 du Rapport annuel sur l'état de la fonction publique,
Faits et chiffres édition 2012,
DGAFP,
La Documentation française, 2012.

LISTE DES INDICATEURS

RETENUS PAR LE CIJ DU 21 FÉVRIER 2013

1. CRÉER UN SERVICE PUBLIC D'INFORMATION, D'ACCOMPAGNEMENT ET D'ORIENTATION QUI RÉPONDE À LA DIVERSITÉ DES BESOINS DES JEUNES

- Orientation en fin de troisième
- Orientation en fin de seconde générale et technologique
- Origine scolaire des étudiants inscrits en 1^{re} année dans l'enseignement supérieur

2. PROMOUVOIR LA RÉUSSITE DE TOUS LES JEUNES EN LUTTANT CONTRE LE DÉCROCHAGE

- Proportion de jeunes en difficulté de lecture
- Proportion moyenne d'élèves absenteïstes
- Sorties de l'enseignement secondaire sans diplôme
- Part de jeunes « mis en solution » par les plateformes de décrochage

3. AMÉLIORER LA SANTÉ DES JEUNES ET FAVORISER L'ACCÈS À LA PRÉVENTION ET AUX SOINS

- Accès à la couverture maladie complémentaire
- Consommation de tabac, alcool, cannabis

4. FACILITER L'ACCÈS DES JEUNES AU LOGEMENT

- Forme de cohabitation et statut d'occupation
- Part des jeunes bénéficiant des aides au logement
- Taux d'effort pour le logement



5. FAVORISER L'ACCÈS À L'EMPLOI DES JEUNES

- Taux de chômage des jeunes des 15 à 29 ans
- Part des jeunes en CDI parmi les actifs sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans
- Évolution du nombre de contrats en alternance
- Taux de jeunes créateurs d'entreprise
- Nombre de jeunes en « emplois francs »
- Stages effectués durant le cursus universitaire/scolaire

6. SÉCURISER LES PARCOURS D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES JEUNES

- Trajectoires d'entrée dans la vie active
- Part des jeunes qui ne sont ni en emploi ni en formation
- Jeunes accueillis pour la 1^{re} fois dans les missions locales
- Taux de pauvreté monétaire
- « Garantie jeunes »

7. FAVORISER LE PARCOURS DE RÉINSERTION DES JEUNES DÉTENUS OU FAISANT L'OBJET D'UNE MESURE JUDICIAIRE

- Taux de scolarisation des mineurs détenus
- Enseignement pour les mineurs et jeunes majeurs détenus
- Accompagnement éducatif des mineurs détenus

8. FAVORISER L'ACCÈS DES JEUNES AUX SPORTS, À L'ART, À LA CULTURE ET À UNE OFFRE AUDIOVISUELLE ET NUMÉRIQUE DE QUALITÉ

- Répartition de licences sportives délivrées aux jeunes
- Actions d'éducation artistique et culturelle
- Fréquentation des institutions patrimoniales et architecturales

9. DÉVELOPPER LA CULTURE NUMÉRIQUE ET L'ACCÈS DES JEUNES AUX NOUVEAUX MÉTIERS D'INTERNET

- Accès à Internet des jeunes de 12 à 24 ans
- Mode d'usage d'Internet des jeunes de 12 à 24 ans
- Motifs d'usage d'Internet des jeunes de 12 à 24 ans

10. ACCROÎTRE ET DIVERSIFIER LA MOBILITÉ EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE DES JEUNES

- Mobilité internationale dans le cadre de l'éducation formelle
- Mobilité internationale dans le cadre de l'éducation non formelle
- Mobilité internationale destinée aux développement et perfectionnement professionnels

11. PROMOUVOIR ET VALORISER L'ENGAGEMENT DES JEUNES

- Participation à la vie associative et au bénévolat des jeunes de 16 à 24 ans
- Part des jeunes engagés en service civique, peu ou pas diplômés
« Passeport jeunesse » (Youthpass)
- Nombre de jeunes sapeurs-pompiers
- Nombre de sapeurs-pompiers volontaires de 16 à 24 ans

12. RENFORCER LA REPRÉSENTATION DES JEUNES DANS L'ESPACE PUBLIC

- Taux de participation des lycéens aux élections des conseils des délégués pour la vie lycéenne (CVL)
- Taux de participation des étudiants aux élections des conseils centraux des universités (CA, CEVU, CS)
- Part des jeunes de moins de 30 ans parmi les candidats aux élections locales

13. CONFORTER LE LIEN ENTRE LES INSTITUTIONS ET LES JEUNES ET LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

- Part des jeunes de moins de 30 ans dans la fonction publique
- Emploi des personnes handicapées dans la fonction publique
- Discriminations à l'embauche

LISTE RESTREINTE D'INDICATEURS SÉLECTIONNÉS POUR LE CIJ DU 4 MARS 2014

Le comité interministériel de la jeunesse (CIJ) du 21 février 2013 a assorti le plan Priorité Jeunesse d'un tableau de bord de 45 indicateurs statistiques pour suivre l'évolution de la situation de la jeunesse en France.

Il est proposé dans le cadre du CIJ du 4 mars 2014 de procéder à l'identification d'une sélection d'indicateurs, en relation avec les principaux enjeux de l'action publique en direction des jeunes.

Cette liste restreinte s'appuie sur les indicateurs retenus pour le CIJ 2013 mais prend en compte quelques ajustements. La classification retenue pour le regroupement de cette liste restreinte d'indicateurs se rapproche de celle mise en place par la Commission européenne.

EDUCATION

- Proportion de jeunes en difficulté de lecture à 17 ans
- Sortants de l'enseignement secondaire sans diplôme
- *Proportion d'une classe d'âge diplômée de l'enseignement supérieur*

EMPLOI

- Taux de chômage des jeunes des jeunes de 15 à 29 ans
- *Part du CDI dans l'emploi des jeunes actifs sortis depuis 1 à 4 ans de formation initiale*
- Part des jeunes de 15 à 29 ans, ni en emploi ni en formation



INCLUSION SOCIALE, SANTE

- Part du revenu consacrée aux dépenses de logement pour les ménages de moins de 30 ans
- Proportion de jeunes de moins de 30 ans vivant dans un ménage sous le seuil de pauvreté
- *Sentiment de bien-être des jeunes de 16 à 29 ans (état de santé perçu par les jeunes)*
- Consommation quotidienne de tabac à 17 ans

CULTURE, SPORTS, LOISIRS

- Part des jeunes de moins de 18 ans dans la fréquentation des institutions patrimoniales et architecturales
- Départ en vacances des jeunes de 15 à 24 ans
- Taux de licences sportives des jeunes de 15 à 29 ans
- Mode d'usage d'internet des jeunes de 16 à 24 ans

ENGAGEMENT, PARTICIPATION

- Participation à la vie associative des jeunes de 16 à 24 ans
- Part des jeunes de 16 à 25 ans engagés en service civique, peu ou pas diplômés
- Part des jeunes de moins de 30 ans parmi les candidats/élus aux élections locales

MOBILITE EUROPEENNE

- *Proportion des étudiants en mobilité de formation dans un autre pays de l'UE-27*

En italique : les indicateurs introduits dans le tableau de bord CIJ à compter de 2014.

L'état de la jeunesse

MISE EN PERSPECTIVE EUROPÉENNE



Les 27 pays de l'UE et les pays candidats y sont désignés par les abréviations suivantes :

Allemagne	DE
Autriche	AT
Belgique	BE
Bulgarie	BG
Chypre	CY
Croatie	HR
Danemark	DK
Espagne	ES
Estonie	EE
Finlande	FI
France	FR
Grèce	EL
Hongrie	HU
Islande	IS
Italie	IT
Irlande	IE
Lettonie	LV
Lituanie	LT

Luxembourg	LU
Malte	MT
Pays-Bas	NL
Pologne	PL
Portugal	PT
République tchèque	CZ
Roumanie	RO
Royaume-Uni	UK
Serbie	RS
Slovaquie	SK
Slovénie	SI
Suède	SE
Turquie	TR



INTRODUCTION

QUELLE EST LA SITUATION DES JEUNES FRANÇAIS COMPARÉE À CELLE DES JEUNES EUROPÉENS ? SE DISTINGUENT-ILS PAR DES TRAITS SPÉCIFIQUES ? COMMENT SE POSITIONNENT-ILS À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE EUROPÉEN ?

Il est rare voire inédit d'amorcer la présentation d'un état de la jeunesse en France en proposant d'abord de prendre de la distance. Ce choix de focale, le grand angle, apparaît pourtant pertinent à plus d'un titre :

- Le plan Priorité Jeunesse a fait le constat, dès le comité interministériel du 21 février 2013, que l'état actuel de la production de données statistiques ne permettait pas de couvrir systématiquement le territoire de la France métropolitaine et des départements d'Outre-mer ni de décliner aux différents niveaux territoriaux (région, ZUS, etc.) les indicateurs du tableau de bord relatif à la situation de la jeunesse. Cette première édition du tableau de bord en 2014 ne comprend, par conséquent, que peu d'informations territorialisées, alors que le Plan est mis en œuvre à l'échelle de ces territoires. Il appartiendra au groupe interministériel permanent placé auprès de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire de faire des propositions pour combler progressivement ces lacunes pour ce qui concerne le niveau infranational, lors des prochaines livraisons annuelles du tableau de bord.
- Il est cependant un niveau territorial pour lequel une masse importante d'informations statistiques sur la situation des jeunes existe et est aisément accessible : c'est le niveau européen. En effet, depuis l'adoption de la stratégie européenne de la jeunesse (2010-2018) – approche transversale qui couvre huit grands domaines d'action publique²¹ –, une série d'instruments et de méthodes a été élaborée pour le pilotage de celle-ci : la conception de politiques fondées sur des preuves (evidence-based policy), l'apprentissage mutuel (peer learning), le reporting régulier, le suivi et la diffusion des résultats, le dialogue structuré avec les jeunes et les organisations ainsi que

21. L'éducation et la formation, l'emploi et l'entrepreneuriat, l'inclusion sociale, la santé et le bien-être, la participation, la culture et la créativité, le volontariat et, enfin, la jeunesse et le monde.



la mobilisation des programmes et fonds de l'UE. Il existe ainsi un tableau de bord Jeunesse de l'Union européenne, constitué de 41 indicateurs, qui a été mobilisé pour l'élaboration du rapport européen sur la jeunesse en 2012 (Youth report)²². Eurostat s'apprête par ailleurs à ouvrir une section dédiée à la jeunesse sur son site, rendant ainsi possible un accès facilité à davantage de statistiques concernant les jeunes.

- Force est de constater que la démarche suivie en France à travers le comité interministériel de la jeunesse et le plan Priorité Jeunesse s'inspire beaucoup de l'expérience européenne en ce qui concerne les outils mis en place. Plus encore, les orientations politiques sont largement convergentes. La philosophie de l'empowerment à l'œuvre dans la stratégie Jeunesse européenne est bien présente dans le plan « Priorité Jeunesse ». Au niveau européen comme au niveau français, il s'agit de fournir aux individus toutes les ressources – les capacités – qui leur permettront de faire leurs choix de vie et de construire leurs parcours personnels.

Dès lors, dans ce contexte d'eupéanisation de l'action publique en faveur des jeunes, il paraît logique de prendre appui notamment sur le tableau de bord européen, et plus largement sur les statistiques disponibles à ce niveau, pour donner de la profondeur de champ aux données françaises et fournir ainsi une approche territoriale « par le haut ».

Le tableau de bord européen est majoritairement constitué de données existantes issues d'Eurostat ainsi que de données issues d'enquêtes Eurobaromètre lancées pour combler le manque d'informations dans certains domaines, en particulier ceux de la participation, de la culture et de la créativité ainsi que du volontariat.

Les tableaux de bord européen et français n'ont pas la même structure, mais ils comprennent bon nombre d'indicateurs similaires dans leur définition. Cependant, quelques indicateurs retenus en France n'ont pas d'équivalent au niveau européen, du moins dans Eurostat. S'agissant de certains thèmes, recours sera donc fait à d'autres sources statistiques (OCDE, Eurofound, Eurydice, etc.) qui éclairent de manière plus pertinente certains enjeux ou aspects de la vie des jeunes. Enfin, les indicateurs sont mobilisés ici pour mettre en perspective la situation des jeunes Français en Europe, et non pas, comme dans la première

22. http://ec.europa.eu/youth/documents/national_youth_reports_2012/eu_youth_report_swd_situation_of_young_people.pdf

partie du rapport, pour suivre les évolutions de leurs conditions de vie au regard des politiques qui leur sont destinées.

L'exercice ici proposé de caractérisation de la situation des jeunes Français au niveau européen sera structuré à partir de 5 domaines d'intervention européens en résonnance avec les chantiers correspondants du plan Priorité Jeunesse :

- L'éducation
- L'emploi
- La culture/numérique/créativité
- Les engagements/la participation sociale et politique
- La mobilité européenne

EDUCATION

INTRODUCTION

La réussite des études joue un rôle déterminant dans la construction des biographies, en particulier en France, comme l'ont montré les travaux de Cécile Van de Velde²³. Mais c'est aussi au travers de l'éducation que se joue grandement le futur de l'Europe. À travers sa stratégie Europe 2020, l'Union européenne s'est fixé comme objectif principal de soutenir le développement des systèmes d'éducation et de formation des États membres de manière à assurer :

- « l'épanouissement personnel, social et professionnel de tous les citoyens ;
- une prospérité économique et une employabilité durables, tout en promouvant les valeurs démocratiques, la cohésion sociale, la citoyenneté active et le dialogue interculturel. » (Conclusions du Conseil du 12 mai 2009 concernant un cadre stratégique pour la coopération dans le domaine de l'éducation et de la formation « Éducation et formation 2020 ».)

Plus précisément, quatre objectifs stratégiques ont été retenus :

- faire en sorte que l'éducation et la formation tout au long de la vie et la mobilité deviennent une réalité ;
- améliorer la qualité et l'efficacité de l'éducation et de la formation ;
- favoriser l'équité, la cohésion sociale et la citoyenneté active ;
- encourager la créativité et l'innovation, y compris l'esprit d'entreprise, à tous les niveaux de l'éducation et de la formation.

L'élévation du niveau d'éducation est un des objectifs majeurs fixés par cette stratégie. Il est ainsi visé que d'ici 2020, la proportion des personnes âgées de 20 à 34 ans diplômées de l'enseignement supérieur devrait être de 40 % au moins.

ORIENTATION SCOLAIRE

Selon la résolution du Conseil européen de mai 2004 sur l'orientation tout au long de la vie, l'orientation « se rapporte à une série d'activités²⁴ qui permettent aux



23. Cécile Van de Velde, *Devenir adulte. Sociologie comparée de la jeunesse en Europe*, Presses universitaires de France, Paris, 2008.

24. Exemples d'activités : information et conseil, consultations, évaluations de compétences, mentorat, représentation, enseignement des compétences nécessaires à la prise de décision et à la gestion d'une carrière...

citoyens, à tout âge et à tout moment de leur vie, de déterminer leurs capacités, leurs compétences et leurs intérêts, de prendre des décisions en matière d'éducation, de formation et d'emploi et de gérer leurs parcours de vie personnelle... ». Le réseau européen Euroguidance²⁵ distingue trois modèles de pratiques d'orientation :

1. Des centres spécialisés dans l'information et l'orientation qui se situent en dehors des institutions scolaires, mais en liaison avec l'école : c'est le modèle le plus répandu (France, Belgique, Allemagne, Portugal...).
2. Un modèle d'orientation dans l'école avec des enseignants qui s'occupent de l'orientation (Irlande).
3. Des centres qui existent hors de l'école (Bulgarie, Slovaquie).

Il n'existe pas de statistiques européennes portant sur les flux d'orientation à l'école. Seules les enquêtes du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) abordent indirectement cette question en s'intéressant aux aspirations professionnelles des filles et des garçons âgés de 15 ans. De manière générale, celles-ci continuent à se différencier du fait des caractéristiques familiales et des résultats scolaires, mais aussi des caractéristiques du système éducatif et de la situation du marché du travail²⁶.

Les filles ont des aspirations professionnelles plus ambitieuses dans la grande majorité des pays de l'OCDE : en moyenne, le pourcentage de filles envisageant de devenir cadre supérieur de l'administration ou de l'entreprise, ou encore d'exercer une profession intellectuelle ou scientifique est supérieur de 11 points à celui des garçons. Il faut noter toutefois que la France et le Japon sont les seuls pays de l'OCDE où ce pourcentage est similaire.

25. www.euroguidance.eu

26. Voir aussi « Eurydice », « Différences entre les genres en matière de réussite scolaire : étude sur les mesures prises et la situation en Europe », EA-CEA, Commission européenne, 2010.

Tableau 1. Aspirations professionnelles des jeunes de 15 ans

	Pourcentage d'étudiants de 15 ans :					
	projetant un des principaux métiers de la classification internationale type des professions (CITP) groupes 1 et 2*		projetant une carrière dans l'ingénierie et l'informatique, y compris les architectes		projetant un emploi dans la santé et les services, y compris les infirmières et les sages-femmes	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
	%	%	%	%	%	%
Allemagne	33,3	33,9	14,2	3,6	4,1	15,4
Autriche	30,8	41,5	15,1	3,3	4,5	20,5
Belgique	50,2	65,9	18,7	5,1	6,2	17,2
Danemark	39,3	43,6	13,0	3,3	5,4	20,2
Espagne	52,3	69,6	23,8	6,1	7,4	21,4
Estonie	44,8	60,5	18,5	8,8	2,2	10,8
France	42,4	43,2	18,3	3,5	9,2	27,6
Grèce	48,3	70,0	19,2	7,0	7,3	13,1
Hongrie	40,9	50,7	19,1	4,1	3,9	12,1
Irlande	53,8	65,1	18,1	3,4	9,5	23,7
Italie	52,7	65,6	21,4	4,9	8,6	16,4
Luxembourg	50,0	69,1	16,4	4,8	6,6	17,4
Pays-Bas	43,2	47,8	7,8	2,4	6,0	25,2
Pologne	43,6	65,6	32,6	7,2	5,7	16,5
Portugal	53,5	66,1	24,6	6,3	10,5	29,0
Rép. slovaque	52,1	64,3	23,1	3,1	3,3	11,9
Rép. tchèque	40,7	50,3	20,0	4,8	2,8	10,9
Royaume-Uni	46,5	56,9	12,6	2,1	7,9	17,8
Slovénie	47,9	65,1	27,7	3,6	8,3	23,1
Suède	34,1	44,9	15,3	4,4	4,6	15,8
États-Unis	56,4	70,6	16,4	2,7	12,4	35,6
Japon	42,5	43,0	15,1	3,2	6,4	16,4
OCDE	48,8	59,8	18,2	4,6	7,4	19,7

Source : PISA 2006, Panorama des statistiques de l'OCDE, 2013.

* La CITP, dont le Bureau international du travail est responsable, classe tous les emplois en des groupes de professions, définis en fonction du type de tâches impliquées par l'emploi. Le groupe 1 est celui des "Directeurs, cadres de direction et gérants", le groupe 2 des "Professions intellectuelles et scientifiques".

Les aspirations féminines continuent de se porter vers les métiers de l'éducation, de la santé et des services au détriment des projets de carrière dans l'ingénierie et l'informatique.

Si l'on considère non plus les aspirations mais les inscriptions effectives des femmes étudiantes à l'université dans les domaines scientifique, informatique, ingénierie, on constate peu d'évolutions depuis 2006 ; ensuite on remarque que les pays où l'on enregistre le taux le plus élevé de femmes étudiantes dans les domaines scientifiques et techniques sont les pays latins : Grèce, Italie, Portugal, Espagne. La France se situe dans la moyenne européenne.

Tableau 2. Femmes étudiantes aux niveaux 5-6 de la classification internationale-type de l'éducation (CITE**) inscrites dans les domaines suivants : sciences, mathématiques et sciences informatiques ; ingénierie, industries de transformation et production – en % de toutes les femmes étudiantes

GEO/TIME	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Union européenne (27 pays)	13,6	13,6	13,5	13,3	13,6	14,2
Belgique	9,4	7,5	7,9	8,2	8,0	6,7
Bulgarie	17,1	15,9	15,2	15,4	15,4	15,4
République tchèque	11,9	12,2	13,6	13,1	13,1	13,3
Danemark	10,4	11,2	10,7	10,9	11,2	11,5
Allemagne	16,4	16,5	16,5	15,3	15,8	16,6
Estonie	11,8	11,7	11,6	11,4	11,7	13,1
Irlande	14,2	14,2	13,6	13,6	14,7	15,2
Grèce	:	18,8	19,1	:	20,1	20,4
Espagne	16,5	15,9	15,5	15,9	14,6	15,7
France	13,1	13,7	13,8	14,1	14,1	14,3
Croatie	13,4	13,7	13,6	13,4	13,1	13,4
Italie	14,7	14,8	15,2	15,2	16,4	17,8
Chypre	10,6	10,9	10,5	11,0	11,9	12,3
Lettonie	5,8	5,9	6,0	6,1	7,1	8,0
Lituanie	11,0	10,4	10,0	9,3	8,9	8,9
Luxembourg	:	:	:	:	:	9,9
Hongrie	6,8	7,0	7,6	8,2	8,6	9,2
Malte	9,2	10,2	10,1	7,7	18,1	10,1
Pays-Bas	4,5	4,5	4,6	4,9	5,1	5,3
Autriche	12,6	13,1	14,0	13,9	13,9	13,9
Pologne	12,1	11,9	11,5	11,7	11,8	12,5
Portugal	16,8	16,9	17,3	17,0	16,9	16,7
Roumanie	14,7	15,6	13,9	13,6	14,2	16,1
Slovénie	9,5	10,3	11,2	12,2	12,8	14,7
Slovaquie	13,7	13,3	12,6	12,5	12,8	13,2
Finlande	17,5	17,1	16,7	16,5	16,1	15,6
Suède	14,6	14,4	14,0	14,3	14,2	14,6
Royaume-Uni	12,3	12,3	11,9	12,0	12,2	12,1

** La CITE est un instrument de classification des différents programmes éducatifs et des certifications correspondantes par niveau d'éducation et par domaine d'études. Le niveau 5 correspond à l'enseignement supérieur de cycle court, le niveau 6 à la licence ou niveau équivalent.

Source : Eurostat.

LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Depuis 2011, un accent fort est mis au niveau européen sur la lutte contre l'abandon scolaire, c'est-à-dire « toutes les formes d'abandon de l'enseignement et de la formation avant la fin du deuxième cycle de l'enseignement secondaire ou de niveaux équivalents dans l'enseignement et la formation professionnels ».

Des objectifs cibles, appelés « critères de référence européens » ont été fixés dans cette perspective, notamment les suivants :

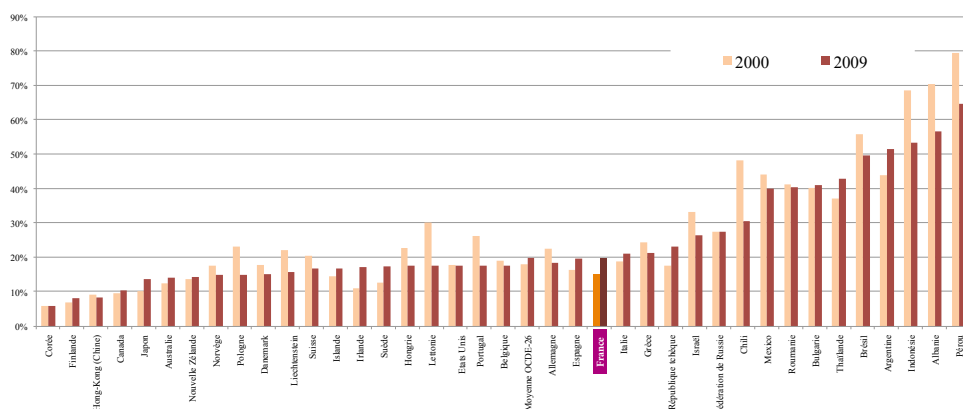
- **Maîtrise des compétences de base** : d'ici 2020, la proportion des personnes âgées de 15 ans ayant une maîtrise insuffisante de la lecture, des mathématiques et des sciences devrait descendre sous le niveau de 15 %.
- **Jeunes en décrochage scolaire dans le cadre de l'éducation et de la formation** : d'ici 2020, la proportion des jeunes en décrochage scolaire dans le cadre de l'éducation et de la formation devrait être inférieure à 10 %.

Un instrument de pilotage a ainsi été mis en place pour mesurer les avancées des États membres vis-à-vis de ces objectifs²⁷.

DIFFICULTÉS EN COMPRÉHENSION DE L'ÉCRIT

L'enquête PISA mesure non seulement les connaissances de base des élèves juste avant la fin de la scolarité obligatoire (à 15 ans), mais aussi leurs capacités à utiliser celles-ci. Conduite depuis 1999, elle permet d'analyser les évolutions des performances des élèves au fil du temps.

Graphique 1. Evolution du pourcentage d'élèves peu performants en compréhension de l'écrit entre 2000 et 2009



Remarque : les pays sont classés par ordre croissant du pourcentage d'élèves peu performants (sous le niveau 2) en compréhension de l'écrit en 2009

Source : OCDE, Base de données PISA 2009, tableau V.2.2

27. Education and Training Monitor 2013.

Entre 2000 et 2009, la moitié des pays (Albanie, Allemagne, Brésil, Chili, Corée, Hongrie, Indonésie, Israël, Lettonie, Liechtenstein, Pérou, Pologne et Portugal...) ont enregistré de meilleures performances en compréhension de l'écrit. Mais l'autre moitié n'a connu aucune amélioration de celles-ci. La France est dans ce cas : plus exactement, après avoir enregistré une sérieuse baisse entre PISA 2003 et 2006, elle a entamé une progression lors du PISA 2009.

Lors du PISA 2012, la tendance à l'amélioration des performances en compréhension de l'écrit se poursuit, grâce aux meilleurs résultats des filles. La France se situe au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE (496 points) avec un score de 505 points (Allemagne 514 points, Pologne 518 points, Pays-Bas 523 points...) tandis que le Royaume Uni, le Portugal, le Luxembourg notamment se situent légèrement en dessous de la moyenne. La France retrouve ainsi son score de PISA 2000.

Comme pour les mathématiques, on observe dans PISA 2012 un creusement de l'écart entre les élèves très performants (+ 4 %) et les élèves peu performants (+ 4 %).

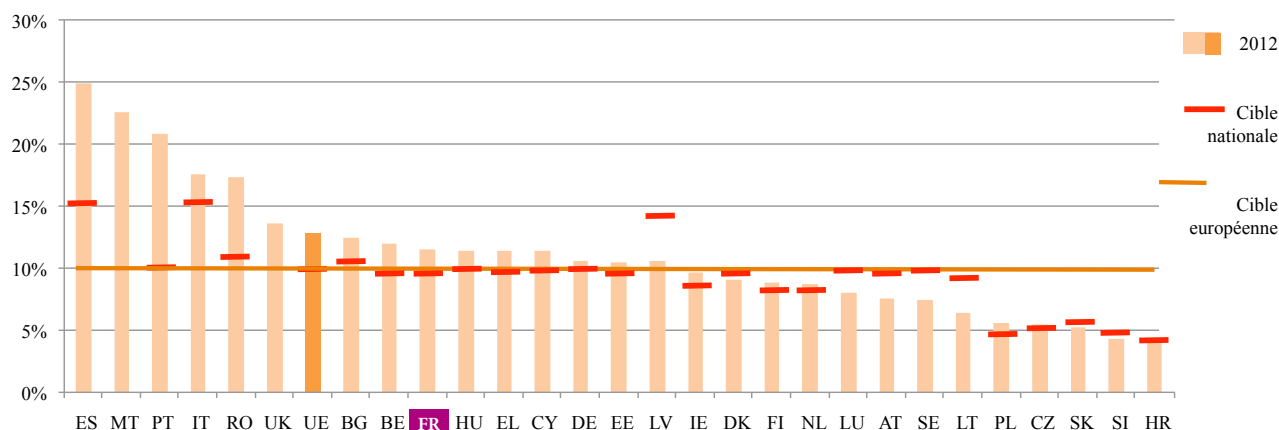
En définitive, entre 2003 et 2012, les 10 % d'élèves les moins performants ont vu leurs résultats baisser de 23 points tandis que ceux des 10 % les plus performants ont augmenté de 20 points²⁸.

SORTANTS PRÉCOCES DE L'ÉCOLE

Dans l'Union européenne, en 2012, près de 5,5 millions de jeunes de 18 à 24 ans ont quitté l'école précocement sans avoir obtenu un diplôme de l'enseignement secondaire et ne sont plus en formation. Le taux moyen de jeunes sortants précocement de l'école est de 12,7 %, en baisse de 0,7point depuis 2011. Les garçons sont plus concernés que les filles.

28. France- Note par pays – Résultats du PISA 2012, OCDE, 2013.

Graphique 2. Sorties précoces de l'école en 2012

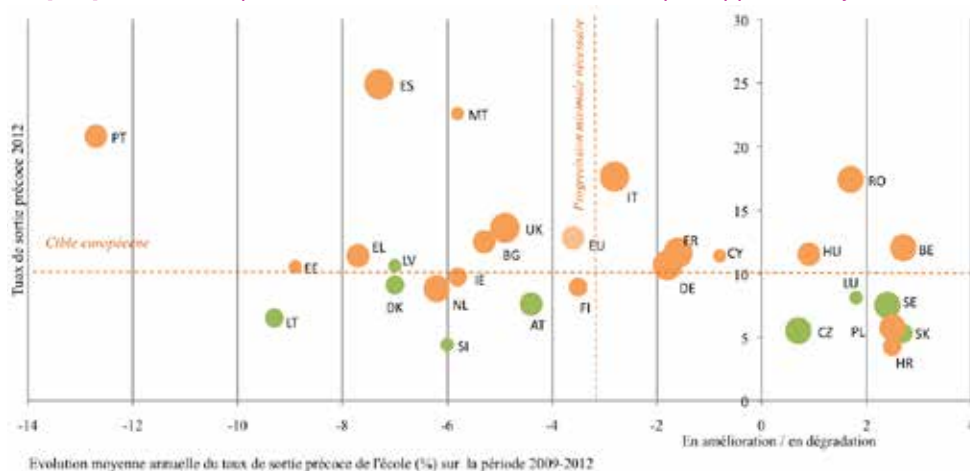


Source : Eurostat

Les pays du Sud de l'Europe sont les plus concernés par ce phénomène ; toutefois c'est à Malte et au Portugal que la baisse est la plus forte depuis 2000 (25 à 30 %). En France, la proportion de jeunes sortants précoces est de 11,6 %, mais la baisse de ce taux est très lente.

Depuis 2009, la baisse du taux de sortants précoces est en moyenne de 1,5 point en Europe. Sachant que l'objectif cible est fixé à 10 % en 2020, il est possible de calculer le progrès annuel moyen à accomplir. Le graphique ci-dessous met en rapport le taux de sortants précoces de 2012 dans chaque pays avec l'objectif cible de 10 % (trait pointillé horizontal) et avec l'évolution 2009-2012 (progrès moyen de 3,7 % - trait vertical pointillé).

Graphique 3. Sorties précoces de l'école : état d'avancement par rapport à l'objectif cible



Source : Eurostat, calculs JRC-CRELL et DG EAC. Les États membres ayant déjà atteint leur objectif national sont marqués en vert. Les pays sont représentés selon l'importance de leur cohorte de jeunes de 18 à 24 ans.

Quatre groupes de pays peuvent être distingués :

- D'abord, les pays dont le taux de sortants est au-dessus des 10 % visés en 2020 et dont le progrès est lent, ou en stagnation : l'Italie, l'Allemagne, la France et Chypre. Dans le même groupe, mais avec une situation en dégradation sur la période 2009-2012 : la Roumanie, la Hongrie et la Belgique.
- Ensuite, les pays dans le quadrant haut gauche qui sont au dessus des 10 % visés mais dont la situation progresse fortement ou au-delà des 3,7 % sur la période 2009-2012 : Espagne, Portugal, Malte qui conservent encore des taux élevés de sortants précoces malgré la tendance forte à la baisse. Mais aussi le Royaume -Uni, la Bulgarie, etc., plus près de l'objectif cible.
- Puis, les pays qui se situent en dessous de l'objectif cible de 10 % mais qui stagnent (quadrant bas droite) : Pologne, République tchèque, etc.
- Enfin, les pays qui sont en dessous de l'objectif cible mais qui ont enregistré des progrès significatifs depuis 2009 : Pays-Bas, Danemark, Autriche...

Les analyses réalisées pointent un sujet de fortes préoccupations pour la France. En effet, le chômage touche particulièrement les sortants précoces de l'école. Ainsi, au niveau européen, le taux de chômage parmi les sortants précoces est de 40,1 % en 2012 quand il est de 22,8 % pour la population d'ensemble des jeunes 18-24 ans. C'est en France que cet effet négatif en termes d'accès à l'emploi est le plus marqué.

EMPLOI

Dans la plupart des pays d'Europe, les jeunes occupent une position particulière sur le marché du travail par rapport aux autres actifs, du fait de leur âge et de leur entrée récente dans la vie active : taux de chômage élevé, part très importante des emplois de courte durée, phénomènes de « déclassement », salaires faibles compte tenu du niveau de diplôme... Les difficultés dans le processus d'insertion des jeunes sur le marché du travail, fortement dépendant du contexte conjoncturel, rendent difficiles la réussite de leur intégration sociale.

En Europe, la récession a frappé les jeunes d'une manière particulièrement dure en ce qui concerne leurs perspectives d'emploi. Étant donné la nature de leurs contrats, les fonctions qu'ils occupent mais aussi les secteurs dans lesquels ils travaillent, ils demeurent parmi les premiers à perdre leur emploi selon le principe du « dernier entré, premier sorti » qui s'applique souvent dans les phases de restructurations en période de récession économique.

Les mesures d'inclusion actives pour les jeunes les plus éloignés du marché de l'emploi (les chômeurs de longue durée, les jeunes sans formation, ceux qui présentent des handicaps) ne sont pas développées de manière égale dans tous les États membres. De façon concomitante, les jeunes peuvent se retrouver également exclus des systèmes de prestations nationaux, notamment parce qu'ils n'ont pas cotisé au système suffisamment longtemps pour pouvoir bénéficier d'une aide.

POSITION DES JEUNES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Activité et emploi

La tradition en France d'une formation initiale longue se traduit par une moindre présence des 15-24 ans et, plus largement, des 15-29 ans sur le marché du travail comparativement aux autres pays européens. En 2012, le taux d'activité des 15-24 ans marque 5 points d'écart avec la moyenne de l'UE-27 (37,3 % contre 42,7 %).



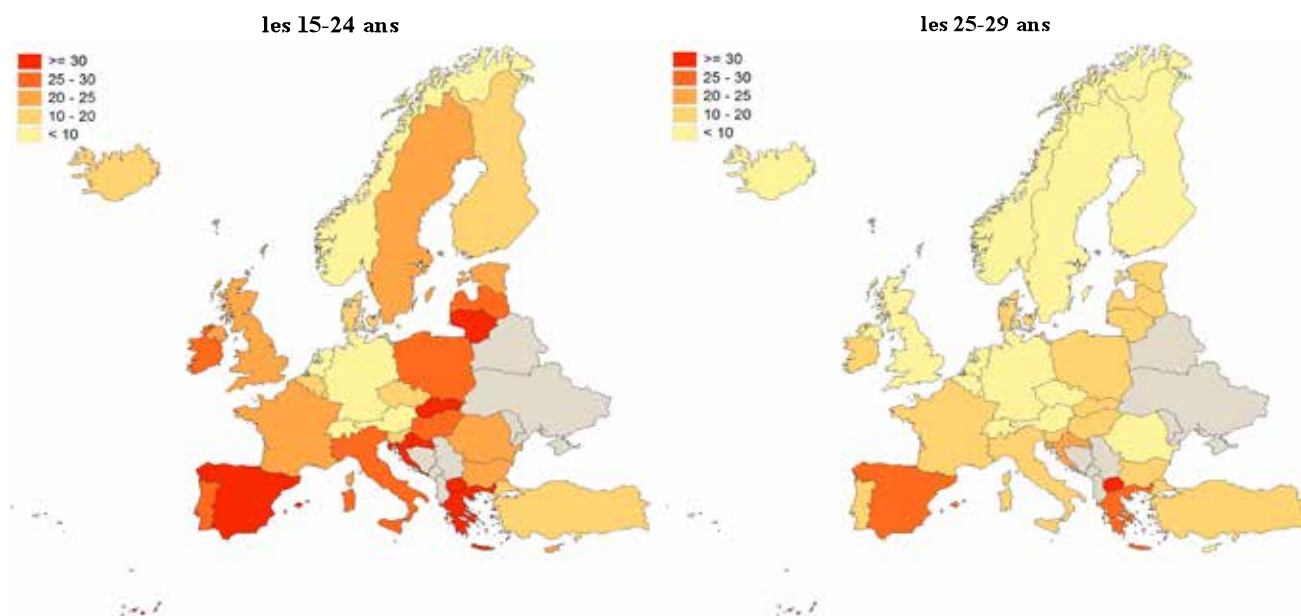
Par ailleurs, les différentes situations de travail en cours d'études ainsi que des formes d'apprentissages qui peuvent exister dans chaque pays viennent pour partie expliquer des importances notables entre les taux d'emploi des 15-24 ans. Ce sont 40 points qui séparent ainsi le taux d'emploi des 15-24 ans en Grèce (13 %) et aux Pays-Bas (53 %), cet écart se réduisant fortement pour les 25-29 ans.

Un chômage croissant qui s'installe dans la durée

Le chômage chez les jeunes reste l'un des défis les plus urgents auxquels sont confrontés les décideurs européens. Sa plus ou moins grande augmentation lors des épisodes de récession éclaire l'efficacité, variable d'un pays à l'autre, des mécanismes d'insertion sur le marché du travail. De ce point de vue, l'existence d'institutions permettant une bonne transition entre la période de formation et l'emploi (notamment grâce à des dispositifs de formation en alternance) a pu contribuer à améliorer des situations nationales. Ainsi, alors que la tendance générale est à une augmentation du taux de chômage des 16-25 ans durant la crise de 2007 à 2011, le taux de chômage des jeunes a reculé de près de 2 points en Allemagne et a enregistré une légère baisse en Autriche et en Belgique. À l'inverse, d'autres, comme la Grèce et l'Espagne, ont vu le taux de chômage des jeunes augmenter de plus de 20 points.

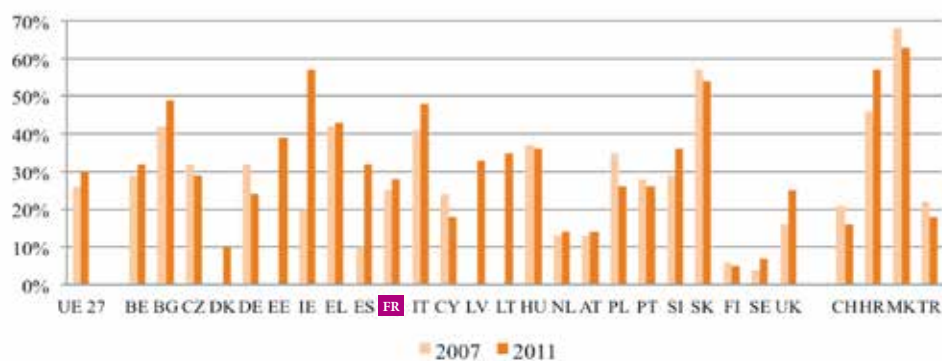
Deux tiers des États membres affichent en effet un taux de chômage élevé chez les jeunes de moins de 25 ans, dépassant les 20 % face à une moyenne de 23 % pour l'UE-27 en 2012. Peu de pays connaissent des taux de chômage des jeunes inférieurs à 10 % (Autriche, Allemagne, Luxembourg, Pays-Bas). Toutefois, même dans ces pays où le taux de chômage est faible, le pourcentage des jeunes sans emploi reste presque toujours deux fois plus élevé que le taux de chômage total. À l'opposé, l'Irlande, l'Italie et le Portugal font face à des situations bien plus dégradées avec des niveaux de taux de chômage des jeunes supérieurs à 30 % (respectivement 30 %, 35 %, 38 %) pendant que des records sont atteints en Espagne (53 %) et en Grèce (55 %). Dans ces pays, le taux de chômage des jeunes est revenu aux pics des années 1970.

Carte 1. Taux de chômage des jeunes par pays et selon l'âge, en 2011



Source : Eurostat-LFS. Online data code: lfsa_urban

Graphique 1. Part de chômage de longue durée selon l'âge, 2007 et 2011



Source : Eurostat-LFS. Online data code: lfsa_upgal

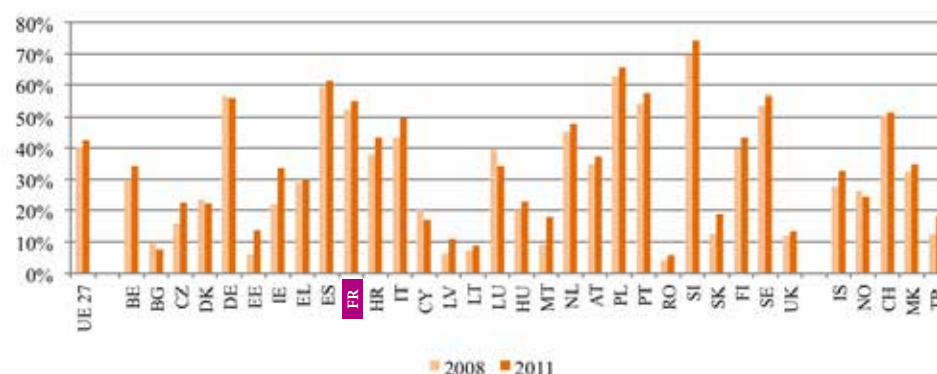
Des emplois de moindre qualité...

Les emplois à durée déterminée occupent une part non négligeable des situations rencontrées par les jeunes. S'ils peuvent constituer des marchepieds vers l'emploi stable, ces contrats temporaires représentent un risque pour les jeunes en les installant dans une précarité durable. Symptôme de la crise économique actuelle, la proportion de jeunes travailleurs engagés avec des contrats temporaires a augmenté de plus de 6 % entre 2008 et 2011. Actuellement, environ 42 % de jeunes âgés de 15 à 24 ans qui travaillent sont employés sur la base d'un contrat temporaire, contre près de 11 % pour les travailleurs âgés de 25 à 59 ans.

Toutefois, les différences nationales sont importantes. C'est en Slovénie que la part de ces contrats atteint un niveau record avec plus de 70 % des situations d'emploi des jeunes en 2011.

La Pologne, le Portugal, l'Espagne, la Suède, l'Allemagne et également la France constituent un groupe de pays où cette même situation est très largement majoritaire.

Graphique 2. Emploi à durée déterminée selon l'âge, par pays, 2008 et 2011

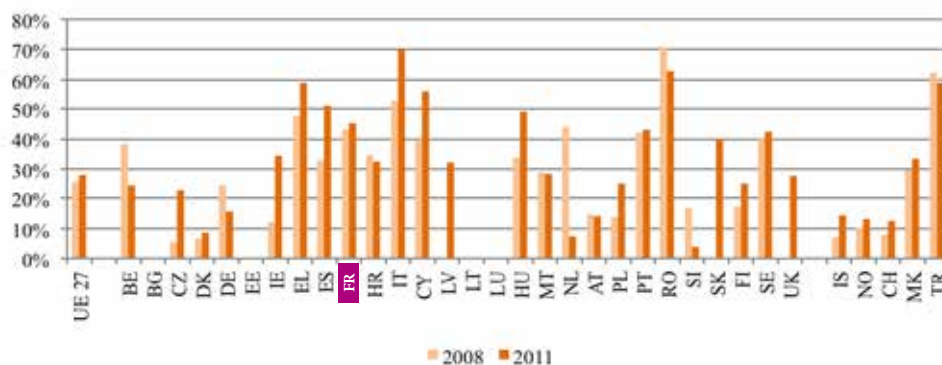


Source : Eurostat-LFS. Online data code: lfsa_etgpa

Lorsqu'ils travaillent, les jeunes sont plus souvent en situation de sous-emploi. 28 % des jeunes de moins de 25 ans de l'UE-27 déclarent en effet souhaiter travailler davantage et subir des durées de temps de travail non choisi. Ce « temps partiel subi » pèse ainsi pour plus de la moitié des emplois occupés par les jeunes de 15 à 24 ans en Grèce, en Espagne, en Italie et en Roumanie. Avec la crise, il s'est fortement accru dans la plupart de ces pays avec près de 20 points de hausse.

La France ne déroge pas totalement à ce constat. Environ 42 % des jeunes de 15 à 24 ans subissent un temps de travail inférieur à leur souhait. D'autres pays connaissent ce même niveau d'insatisfaction : la Pologne, la Suède, le Portugal, la Slovénie. À l'opposé, ce temps de travail réduit apparaît délibérément choisi au Danemark, en Autriche, aux Pays-Bas.

Graphique 3. Temps partiel « subi », par pays, 2008 et 2011

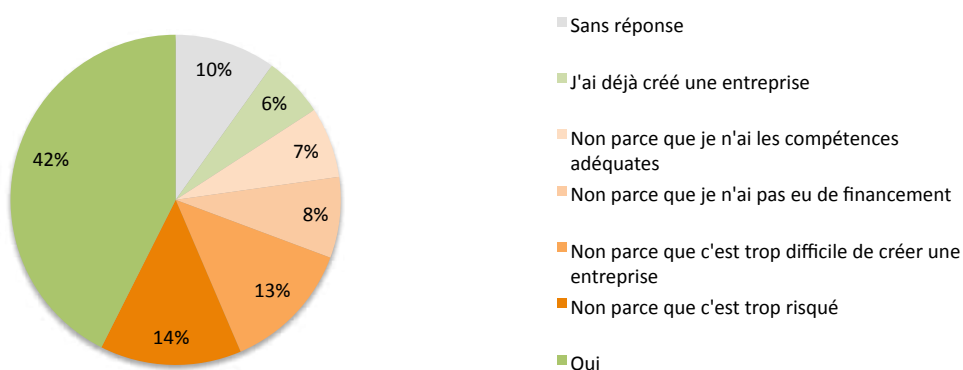


Source : Eurostat-LFS. Online data code: lfsa_eppgai

Le souhait d'entreprendre

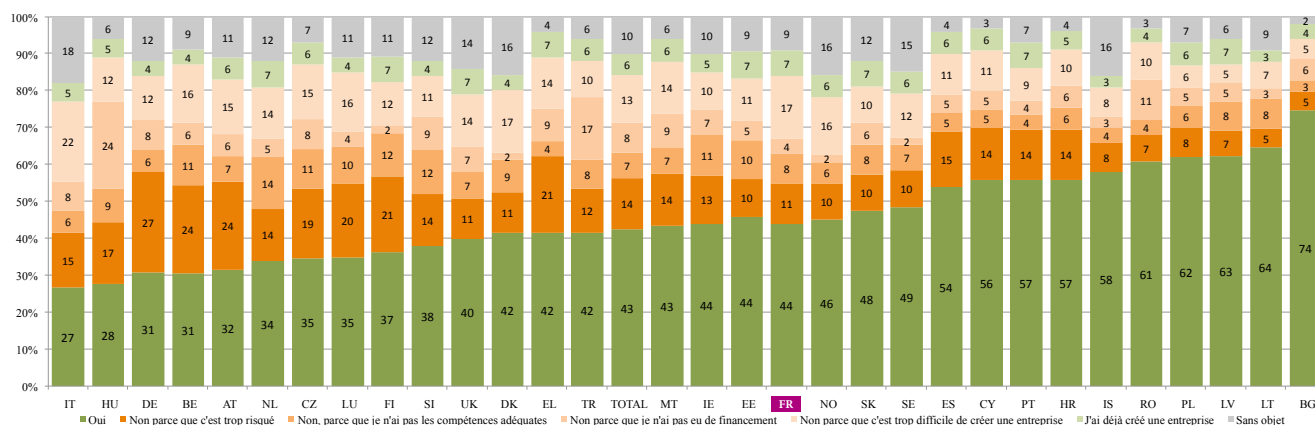
Ce sont les jeunes Bulgares qui se singularisent par la part importante d'entre eux (74 %) qui aimerait lancer sa propre entreprise dans l'avenir. Les autres pays ayant une forte proportion de jeunes adultes désireux de démarrer une entreprise sont la Roumanie, la Pologne, la Lettonie et la Lituanie (61 % à 64 %). Les jeunes Italiens, Hongrois, Allemands, Belges et Autrichiens, d'autre part, étaient les moins susceptibles d'exprimer une telle intention (27 % à 32 %). La France se situe dans une position intermédiaire avec 44 % de jeunes dans ce cas, légèrement supérieure à la moyenne des pays de l'UE-27.

Graphique 4. Part des jeunes souhaitant créer une entreprise



Source : Flash Eurobarometre 319b, mai 2011.

Graphique 5. Part des jeunes souhaitant créer une entreprise, par pays, en 2011 (en %)



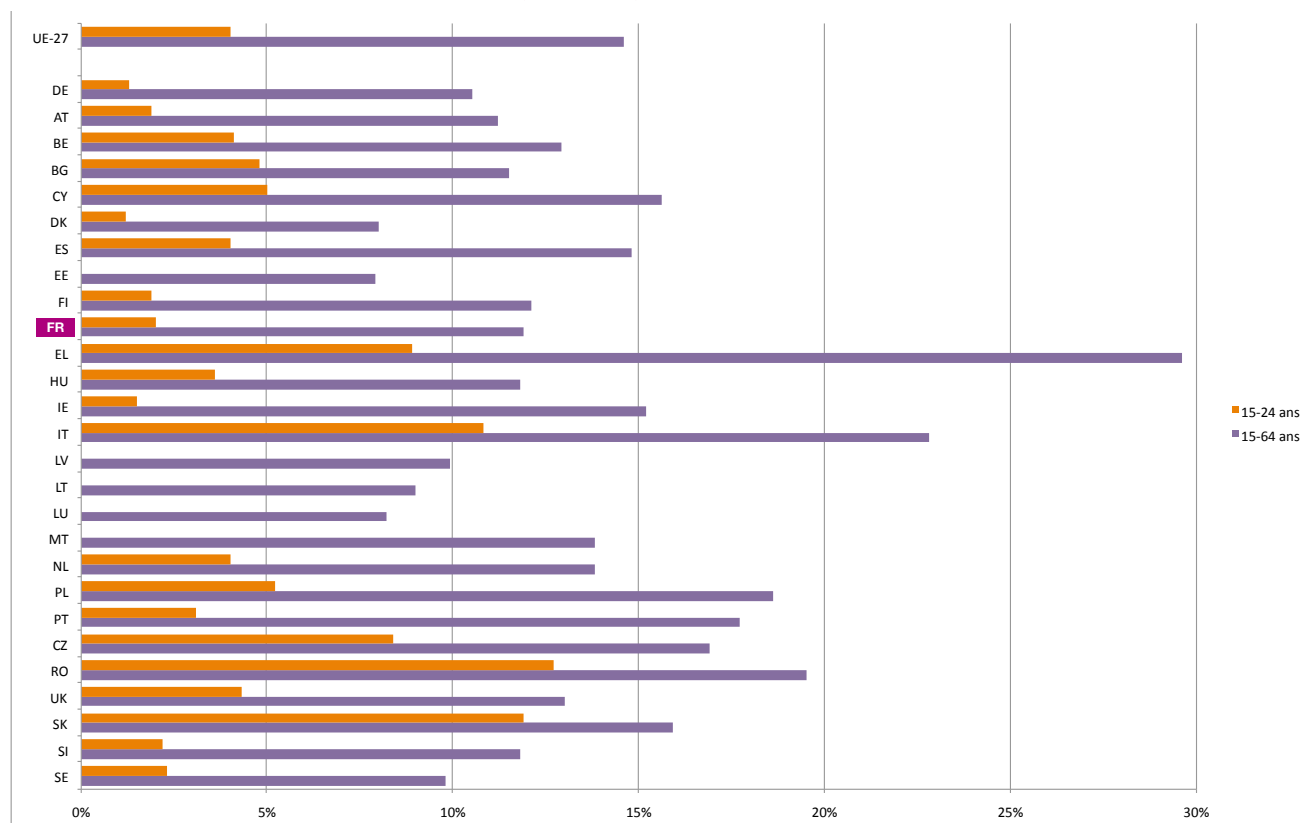
Source : Flash Eurobaromètre 319b, mai 2011

Parmi les motifs de refus de création, les jeunes Italiens sont les premiers à considérer que la mise en place d'une entreprise serait trop compliquée (22 % contre une moyenne de 13 %), suivis dans ce motif par les jeunes Français et Danois (17 %).

Les jeunes Hongrois considèrent, quant à eux, que l'accès au financement pose un problème (24 % contre une moyenne de 8 %). Les jeunes en Allemagne, en Belgique et en Autriche marquent une aversion pour le risque plus importante (24 % à 27 %). Dans chacun de ces pays, entre 6 % et 11 % des répondants estiment qu'ils n'ont pas les compétences entrepreneuriales adéquates ; cette proportion étant légèrement plus élevée aux Pays-Bas (14 %).

Avoir l'intention d'entreprendre et passer à l'acte sont deux choses différentes. Ainsi, si près de 15 % des actifs européens ont le statut d'indépendant en 2010, cette proportion ne représente plus que 4 % parmi les 15-24 ans. La France se situe en retrait par rapport à ce premier constat, la part des jeunes indépendants étant deux fois moins élevée (2 %), avec un profil proche de celui de l'Autriche, de l'Allemagne, de la Suède, de la Slovaquie. À l'opposé, l'Italie et la Grèce se distinguent par des niveaux de travail indépendant approchant des 10 %, tout comme la Roumanie ou la Slovaquie (12-13 %).

Graphique 6. Taux de travail indépendant par pays et par âge, 2010



Source : OCDE/Commission européenne, Synthèse sur l'entrepreneuriat des jeunes — L'activité entrepreneuriale en Europe, 2012.

Aller travailler ailleurs

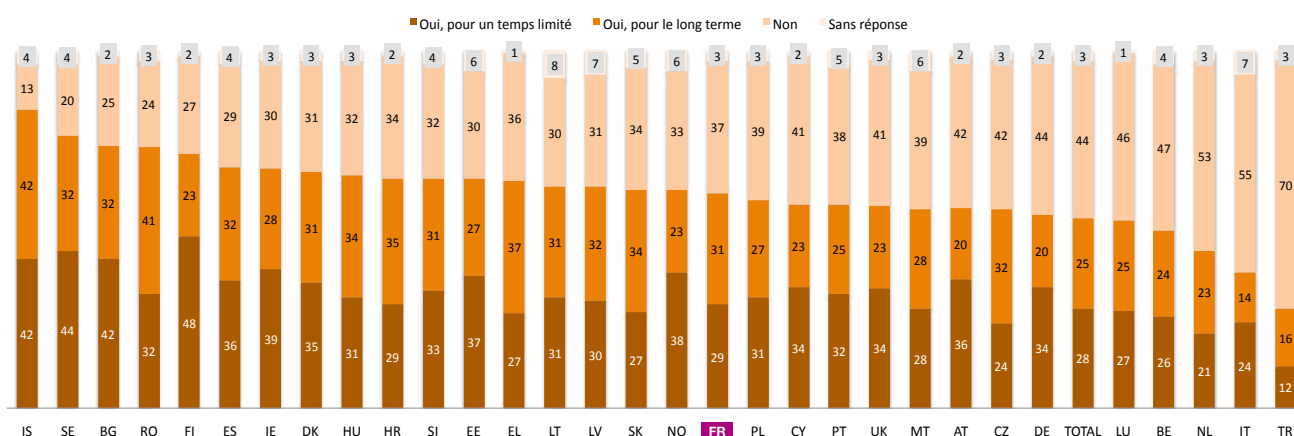
L'une des conséquences de la crise économique actuelle en Europe est l'importance prise par les questions de la migration et de la mobilité professionnelle. On sait que les jeunes ont tendance à être plus mobiles que les autres groupes d'âge. Aussi, dans les pays où le taux de chômage a augmenté de manière significative, quitter le pays constitue parfois une démarche nécessaire pour trouver du travail.

Une question sur les intentions de migration des jeunes figurant dans l'Eurobaromètre illustre cette tendance. Ainsi, près de 58 % des jeunes Européens se déclarent prêts à aller travailler dans un autre pays d'Europe pour une durée limitée voire longue ; 31,3 % des répondants aimeraient travailler à l'étranger pour une période de temps limitée (28 %) et 26,2 % pour une plus longue période. Inversement, moins de 4 jeunes sur 10 ne sont pas prêts ou ne voudraient pas travailler dans un autre pays européen.

Cette option du départ est quant à elle partagée par 60 % des jeunes Français, dont 31 % pour une période longue et 29 % pour une courte durée.

C'est à l'est et au nord de l'Europe que ce souhait de mobilité est le plus répandu : ainsi, en Roumanie, 40 % des jeunes veulent travailler durablement dans un autre pays d'Europe.

Graphique 7. Souhait des jeunes de travailler dans un autre pays européen (en %)

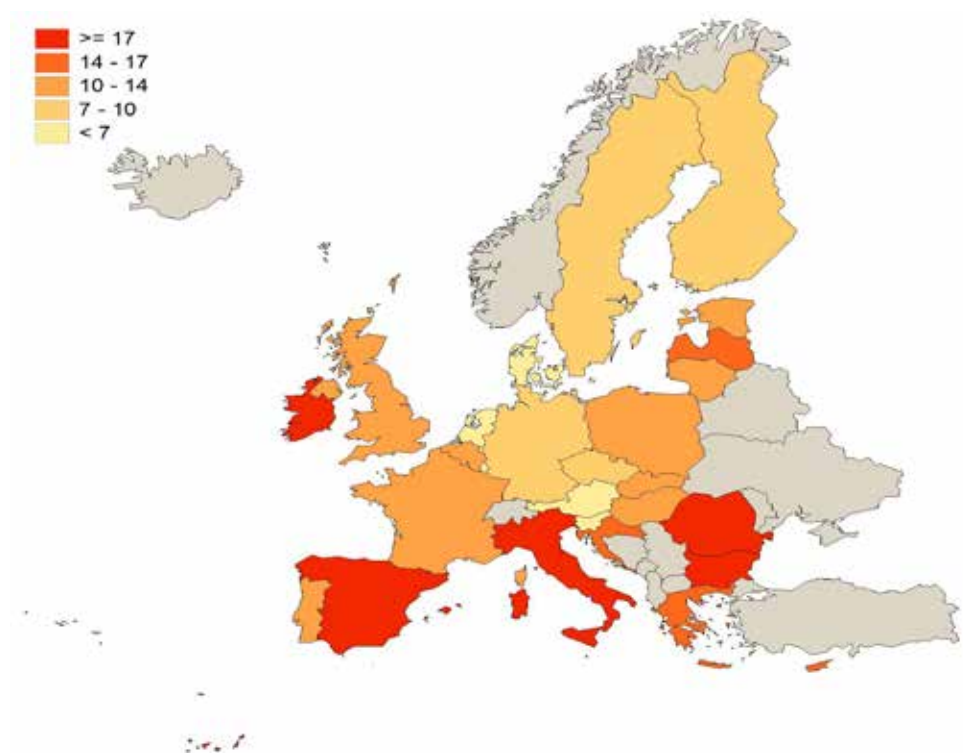


Source : Flash Eurobarometre 319b, mai 2011.

LES JEUNES QUI NE SONT NI EN ÉDUCATION, NI EN EMPLOI, NI EN FORMATION (NEET)

Selon les dernières estimations d'Eurostat (2012), près de 14 millions de jeunes âgés de 15 à 29 ans étaient ni en emploi, ni en éducation, ni en formation en Europe en 2012, ce qui représente 15,9 % de tous les jeunes de ce groupe d'âge.

Carte 2. Part des jeunes de 15 à 24 ans, ni en éducation, ni en emploi, ni en formation, en 2011



Source : Eurostat 2011.

Ce taux varie toutefois sensiblement entre les différents États membres de l'UE. Les Pays-Bas, le Luxembourg, l'Autriche ou encore l'Allemagne ont des taux de NEET très faibles (entre 6 % et 9 %). L'Irlande, l'Espagne, l'Italie, et la Grèce ont des taux élevés de NEET (respectivement 21 %, 23 %, 24 % et 27 %). La France connaît quant à elle des niveaux de jeunes NEET un peu inférieurs à la moyenne européenne.

Similitudes et différences dans la population des NEET peuvent être trouvées à travers et entre les membres de l'UE. Exception faite de l'Espagne, le taux de NEET avait diminué avant la crise, passant de 15,2 % à 13,1 % pour la moyenne

de l'UE-27 entre 2004 et 2008. Ce taux connaît depuis une forte hausse, pour atteindre 16 % des jeunes de 15 à 29 ans.

En moyenne, le taux de NEET chez les femmes est plus élevé que chez les hommes, et les personnes à faible niveau d'éducation sont surreprésentées dans la catégorie. La majorité des NEET européens n'ont jamais travaillé. Environ la moitié sont inscrits au chômage et la moitié sont inactifs.

La composition des NEET dans les différents États membres de l'Europe est très diverse. Néanmoins, on peut regrouper les pays européens en quatre groupes distincts selon les caractéristiques des jeunes ni en emploi, ni en formation initiale ou continue :

- Un 1^{er} groupe rassemblant le Danemark, la Finlande, l'Allemagne, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Suède et le Royaume-Uni, partage des parts très faibles de NEET dans leur population avec, par ailleurs, une forte proportion de travailleurs inactifs.
- Le 2^e groupe (Bulgarie, Grèce, Hongrie, Italie, Roumanie, Pologne et Slovaquie) affiche des taux de NEET élevés, avec une forte proportion de femmes. Les jeunes sont pour la plupart inactifs et sans expérience de travail ; beaucoup sont découragés. Une grande part est très instruite.
- Le 3^e groupe (Estonie, Irlande, Lettonie, Lituanie, Portugal et Espagne) comprend les pays qui ont été les plus touchés par la crise. Ils ont des taux de NEET élevés et la majorité est constituée d'hommes. Si ces jeunes sont sans emploi, ils ont cependant souvent une expérience de travail préalable. Les pays de ce groupe ont un grand nombre de NEET avec un niveau de qualification élevé et une forte proportion de travailleurs découragés.
- Enfin, le 4^e groupe, où l'on retrouve la France avec la Belgique, Chypre, la République tchèque, le Luxembourg et la Slovénie, est assez hétérogène mais affiche des taux de NEET inférieurs à la moyenne. La plupart des NEET sont inscrits au chômage, ils ont un niveau de qualification moyen et on dénote peu de travailleurs découragés.

CULTURE, NUMÉRIQUE, CRÉATIVITÉ

Du point de vue de l'action publique dans le domaine de la culture, les jeunes sont des apprenants, des publics, des citoyens, mais aussi des pratiquants et des créateurs. La culture joue en effet un rôle majeur comme support et espace de la construction identitaire des jeunes et de leur intégration sociale. L'accès à l'offre culturelle et l'implication dans des pratiques artistiques et culturelles permettent tout à la fois d'acquérir des connaissances et des compétences, de s'exprimer et de se développer personnellement, mais encore de prendre sa place en participant à la société comme acteur de ces transformations.

Fournir aux jeunes les ressources et les opportunités pour acquérir des connaissances et développer des aptitudes a constitué de tout temps une des principales orientations de l'intervention publique culturelle, mais la perspective n'est plus tant de former des « honnêtes hommes » que de permettre – dans l'école et hors de l'école – l'acquisition de compétences transférables, susceptibles de faciliter l'accès à l'emploi ou d'impacter positivement le parcours professionnel tout au long de la vie. Plus globalement, dans une économie de la connaissance et de l'innovation, développer la créativité constitue une priorité stratégique.

De même, favoriser l'accès à la culture²⁹ prend une connotation nouvelle dans le double contexte de la mondialisation et de la fragmentation des sociétés sous l'effet des mutations économiques et sociales. Il ne s'agit plus seulement de permettre le partage d'un patrimoine culturel commun et le développement d'un sentiment d'appartenance à une communauté, mais aussi de développer l'altérité, une citoyenneté active et ouverte sur le monde, d'encourager de nouvelles formes de lien social ou encore de lutter contre les risques d'exclusion sociale.



29. Sur ce sujet, voir « Access of young people to culture », final report, Interarts, EA-CEA/2008/01 (OJ 2008/S 91-122802).

Compte tenu de l'importance de ces enjeux, l'observation de l'évolution de la participation culturelle des jeunes s'impose, y compris dans ses développements contemporains à travers la culture numérique. C'est à cette aune que peut être apprécié l'investissement public culturel en direction des jeunes.

LA PARTICIPATION CULTURELLE

Depuis 2007³⁰, on sait que les jeunes (15-24 ans) se distinguent, dans l'ensemble de la population européenne, par des comportements culturels plus actifs, qu'il s'agisse de consommations, de sorties ou de pratiques artistiques et culturelles.

Le *Flash Eurobarometer 319 a*, « Youth in the move », paru en 2011, permet d'actualiser ces connaissances sur la tranche d'âge élargie des 15-30 ans³¹.

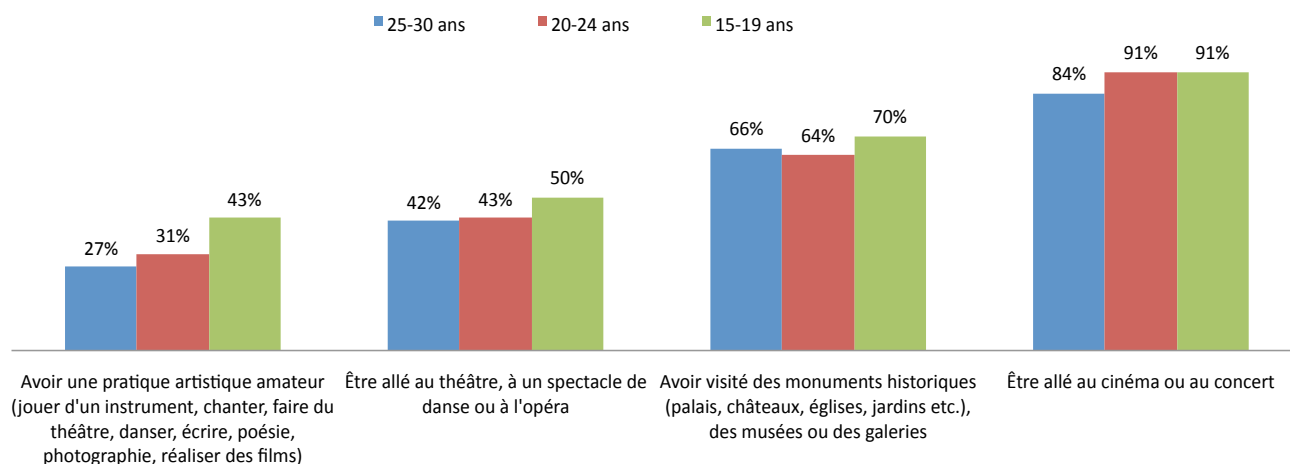
À la question « Avez-vous pris part à au moins une des activités culturelles suivantes au cours de l'année passée ? », on observe qu'une très large majorité de jeunes Européens répond positivement en ce qui concerne les sorties au cinéma ou au concert (88 %), et dans une moindre mesure, s'agissant des visites de monuments historiques, de musées ou de galeries (67 %). En revanche, on observe des scores plus faibles pour les sorties au théâtre, à l'opéra, pour un spectacle de danse (44 %) et surtout pour les pratiques amateurs (33 %) – jouer d'un instrument, chanter, etc.

D'un point de vue d'ensemble, le taux de participation culturelle (au moins une activité en 2010, quelle que soit la nature de celle-ci) s'élève à 93 % au niveau européen, et à 94 % pour les jeunes Français, dans une fourchette allant de 97 % (Slovénie, Danemark) à 81 % (Roumanie). Ces proportions varient cependant d'abord en fonction de l'âge : les participants plus actifs étant au niveau européen les 15-19 ans – 96 % contre 91 % pour les 25-30 ans –, ensuite et surtout en fonction du niveau d'éducation : par exemple, les jeunes sans qualification vont deux fois moins souvent au musée que ceux qui ont un niveau universitaire.

30. Special Eurobarometer 278
« European cultural values »,
European Commission, 2007.

31. Enquête Gallup conduite
début février 2011 auprès de
27 000 jeunes, environ 1 000
par pays (UE-27).

Graphique 1. Participation aux activités culturelles et artistiques



Source : Flash Eurobarometre 319a, Youth in the move, 2011

Les comportements des jeunes Français diffèrent de ceux des jeunes Européens selon les activités :

- Ils se situent au-dessus des scores européens en ce qui concerne les sorties au cinéma (91 %), sans être toutefois en tête (Danemark et Slovénie avec 95 %).
- Ils se positionnent en-dessous de la moyenne européenne pour la visite de musées et monuments historiques (62 %), en 20e position, les taux de fréquentation étant les plus élevés dans les pays suivants : République tchèque, Estonie, Autriche, Lituanie, Slovénie, Allemagne.
- Il en va de même en ce qui concerne les sorties au théâtre, à un spectacle de danse ou à l'opéra : les jeunes Français se situent dans le bas du tableau (24e position, 40 %).
- Enfin, s'agissant des pratiques amateurs, les jeunes Français se situent près de la moyenne européenne (avec 30 %) mais loin des Autrichiens en tête avec 50 % et des Allemands avec 45 %. Mais il est vrai que dans ces pays, des programmes publics favorisent la pratique amateur, notamment dans le domaine musical (programme Jedem Kind ein Instrument [JeKi] en Allemagne par exemple).

L'*Eurobaromètre spécial* 399, « Accès et participation culturelle », réalisé en 2013, offre une analyse approfondie de la participation culturelle à travers un éventail plus large d'activités culturelles. De manière générale, l'enquête pointe une participation culturelle en baisse pour la grande majorité des activités par rapport à l'enquête de 2007 et analyse ce phénomène comme un effet de la crise (réduction des budgets des ménages consacrés à la culture, baisse du temps imparti à ces activités). Seule la fréquentation du cinéma progresse.

De manière générale, les jeunes Français (15-24 ans) se distinguent des jeunes Européens par un indice de pratiques culturelles où prédomine le niveau moyen³². En outre, les scores du niveau bas sont plus faibles que ceux rencontrés en moyenne au niveau européen (17 % pour les 15-24 ans contre 26 % pour les jeunes Européens du même âge). Le niveau d'éducation se combine à l'âge pour expliquer ce niveau plus bas.

Tableau 1. Indice de pratiques culturelles

Faible pratique culturelle	EU 27	FR
TOTAL	34 %	19 %
Age		
15-24	26 %	17 %
25-39	34 %	19 %
40-54	34 %	19 %
55+	39 %	19 %
Fin de scolarité		
15-	55 %	38 %
16-19	38 %	23 %
20+	18 %	7 %
Toujours en étude	18 %	11 %
Difficultés à payer les factures		
La plupart du temps	48 %	23 %
De temps en temps	42 %	20 %
Presque jamais	28 %	17 %

32. Chaque répondant se voit attribuer un score basé sur la fréquence de sa participation pour les neuf activités questionnées. Un index de pratiques culturelles est alors calculé qui différencie les différents types de participation : « très haut », « haut », « moyen » et « bas ».

Tableau 2. Raisons de non pratiques ou des pratiques moindres dans les 12 derniers mois

Manque d'intérêt	EU 27	FR
TOTAL	35 %	31 %
Sexe		
Homme	37 %	33 %
Femme	33 %	29 %
Age		
15-24	44 %	46 %
25-39	33 %	30 %
40-54	30 %	28 %
55+	37 %	27 %
Fin de scolarité		
15-	48 %	44 %
16-19	36 %	33 %
20+	23 %	19 %
Toujours en étude	39 %	45 %

Source : Eurobarometre spécial 399, Accès et participation culturelle, 2013.

L'enquête s'intéresse aussi aux obstacles rencontrés dans l'accès à la culture, parmi lesquels : le manque d'intérêt, de temps, le coût trop élevé, et le choix limité ou la faible qualité de l'activité dans le lieu de vie, le manque d'information. S'agissant des visites de musées, le manque d'intérêt est le premier motif invoqué par les jeunes Français.

USAGES D'INTERNET ET CULTURE NUMÉRIQUE

Internet impacte considérablement l'accès à la culture, la participation culturelle et la créativité. Il contribue à l'expansion de l'offre culturelle, tant du point de vue de sa production que de sa dissémination. Il favorise aussi le développement des pratiques artistiques et, par là-même, l'acquisition de compétences non formelles.

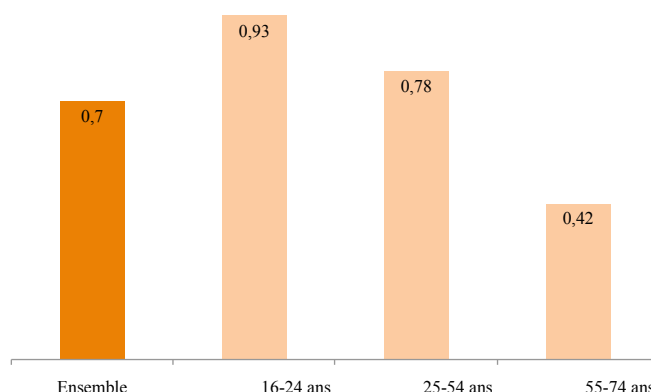
Des usages plus fréquents et en mobilité

L'utilisation d'Internet est en constante augmentation depuis le milieu des années 2000. S'agissant des jeunes de 16 à 24 ans, la fréquence d'accès quotidienne à Internet est passée de 66 % en 2008 à 84 % en 2012 au niveau européen (UE), et plus encore en France, de 66 % à 87 % pour la même période de référence. En 2012, les pays dans lesquels cette fréquence est la plus élevée dans la population jeune sont, par ordre décroissant : le Danemark, les Pays-

Bas, la Finlande et la Suède, (96-94 %) et, à l'autre extrémité de l'échelle : la Grèce, Chypre, la Bulgarie, la Roumanie (74-59 %).

La fracture générationnelle (digital divides) se réduit mais demeure bien présente. En Europe, en 2012 (UE-27), près de 70 % des individus (74 % en France) utilisent Internet régulièrement (au moins une fois par semaine). Cette proportion atteint 93 % chez les jeunes de 16-24 ans (98 % en France). Elle fluctue cependant beaucoup en fonction du niveau d'éducation.

Graphique 2. *Individus utilisant Internet au moins une fois par semaine par groupe d'âge, 2012 (%)*



Source : Heidi Seybert, *Statistic in focus*, no 50/2012, « Internet use in households and by individuals in 2012 » Eurostat.

Note: EU 27 avec données de 2011 pour Royaume-Uni

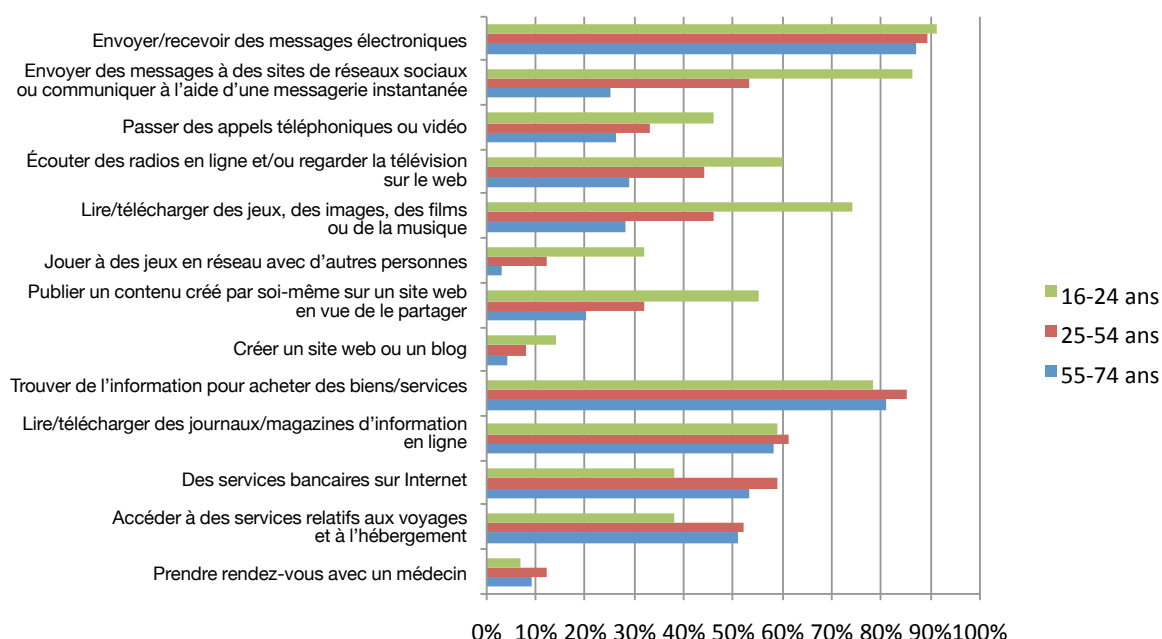
Outre la fréquence d'utilisation, les usages juvéniles se caractérisent par les connexions en mobilité : près de 60 % des 16-24 ans utilisent Internet hors de la maison et du travail, « on the move ». C'est cinq fois plus que pour les 55-74 ans. Le recours à un appareil de poche (Smartphone) est prépondérant sur celui des ordinateurs (respectivement 47 et 40 %) en 2012. Si l'on s'intéresse aux usages quotidiens en mobilité via un appareil de poche, le pourcentage de jeunes Européens (UE-27) concernés est de 33 % ; pour les jeunes Français il est de 35 % et aux extrémités on trouve d'un côté les Pays-Bas (71 %) et de l'autre la Roumanie (6 %).

Des motifs d'usage liés à la socialisation juvénile

Les usages d'Internet sont variés : communiquer et rechercher de l'information sur des biens ou des services en sont les deux modes principaux ; les usages culturels sont également importants dans la population d'ensemble.

Les pratiques de communication juvéniles se caractérisent surtout par un usage plus important des médias sociaux. Parmi les usages culturels, le différentiel est de 10 % supérieur chez les jeunes pour l'écoute de la radio et de la musique, le visionnage de films ou de programmes de télé en streaming ou à la demande, les jeux électroniques interactifs.

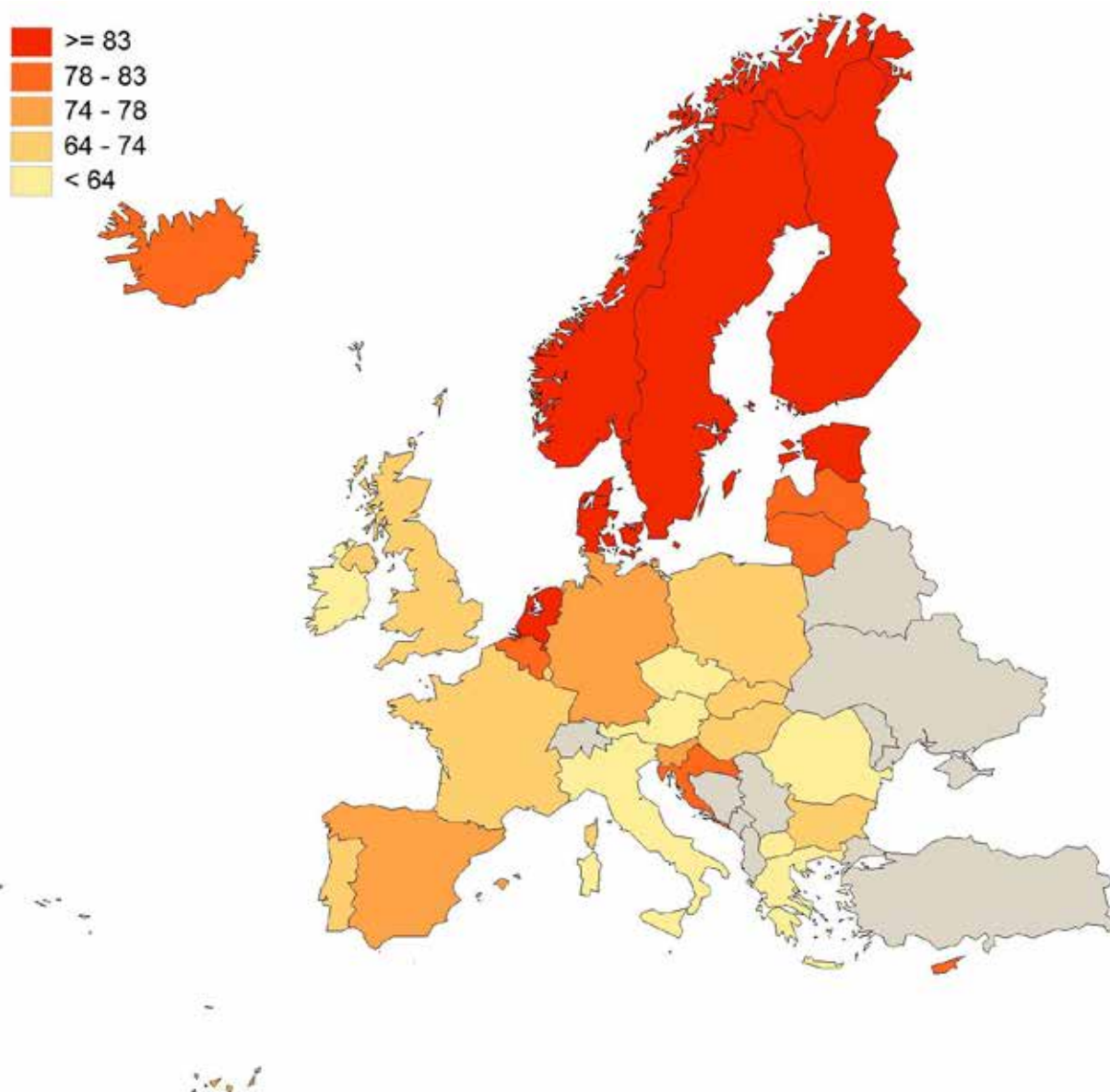
Graphique 3. Usages d'internet pour la communication, le divertissement et autres activités spécifiques, par âge, 2012 (%)



Source : Heidi Seybert, *Statistic in focus*, no 50/2012, « Internet use in households and by individuals in 2012 » Eurostat.

Les usages liés au divertissement sont particulièrement importants – en premier lieu, télécharger des jeux, des images, de la musique – et s'accroissent dans le temps (+ 9 % entre 2010 et 2012 en moyenne au niveau européen). Les jeunes Français se situent dans la moyenne européenne (70 % des 16-24 ans en 2013). Encore une fois, les jeunes des pays nordiques se distinguent, notamment les jeunes Finlandais (94 %).

Carte 1. Part des jeunes de 16 à 24 ans ayant utilisé internet pour lire/télécharger des jeux, des images, des films ou de la musique



Sources : Eurostat 2012.

Il en va de même pour les usages à des fins de création artistique.

Tableau 3. Usages d'Internet : téléchargement montant de contenus créatifs personnels à partager sur la toile (en %)

GEO/TIME	2008	2009	2010	2011	2012
European Union (27 countries)	28	46	47	:	53
Belgium	13	38	33	:	35
Bulgaria	7	24	33	:	39
Czech Republic	5	15	20	:	:
Denmark	35	67	73	:	81
Germany	38	54	44	:	48
Estonia	47	67	73	:	69
Ireland	17	26	27	:	57
Greece	15	25	26	:	46
Spain	25	54	64	:	73
France	28	48	55	:	56
Croatia	20	61	34	:	76
Italy	19	45	50	:	45
Cyprus	21	48	54	:	67
Latvia	46	76	80	:	65
Lithuania	23	65	70	:	74
Luxembourg	34	59	59	:	52
Hungary	39	57	66	:	69
Malta	17	24	25	:	24
Netherlands	47	56	56	:	69
Austria	21	41	39	:	53
Poland	20	32	33	:	42
Portugal	30	46	61	:	77
Romania	13	35	35	:	36
Slovenia	29	56	65	:	51
Slovakia	13	18	22	:	42
Finland	20	44	34	:	56
Sweden	38	42	54	:	60
United Kingdom	41	52	48	:	60

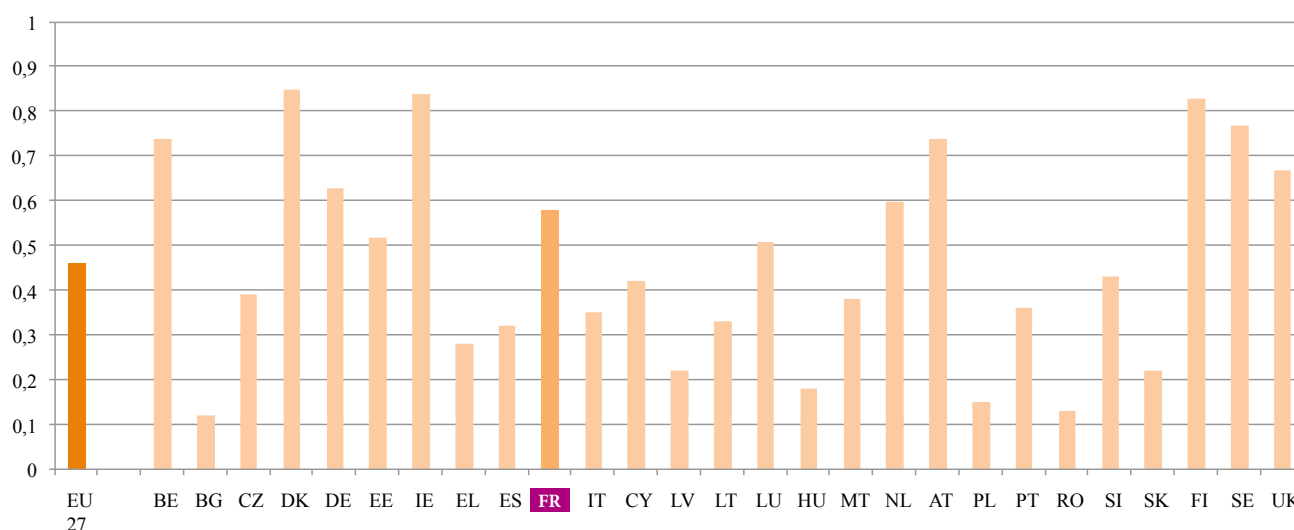
Source : Eurostat

Champ : jeunes de 16 à 24 ans

L'éducation créative dans l'Union européenne

Créativité et culture sont étroitement liées. À défaut de disposer de données européennes sur les impacts de l'éducation artistique et culturelle en termes de compétences individuelles, il importe de mentionner l'indicateur composite de mesure de la créativité³³ proposé dans le rapport Hollanders et Van Cruysen en 2009 et repris par le *Youth report 2012*. Cet indicateur permet de situer la France, du point de vue de l'éducation créative, au-dessus de la moyenne européenne mais en deçà des pays nordiques et germaniques.

Figure 4. Mesure de l'éducation créative par pays, 2009



Note: Indicateur composite de mesure du niveau d'éducation créative, valeur la plus élevée possible=1

Source: Hollanders and van Cruysen 2009.

33. L'indicateur composite mesure le niveau d'éducation créative des pays à travers les indicateurs suivants : nombre d'écoles d'art par million de personnes dans la population ; qualité du système éducatif ; dépense d'éducation par tête ; part des étudiants dans l'enseignement supérieur culture ; développement de la formation professionnelle.

ENGAGEMENT, PARTICIPATION SOCIALE ET POLITIQUE

Dans un contexte de mutations socio-économiques importantes qui contribuent à l'émiettement de la société, on assiste depuis déjà de nombreuses années à la montée d'un nouvel impératif pour les individus : se comporter comme des personnes responsables vis-à-vis des autres, de la société. Le référentiel de la cohésion sociale se substitue à celui de l'intégration sociale, la cohésion sociale s'entendant comme une construction qui repose sur la fabrication de liens, sur la production de « commun », sur la participation active sociale et politique, sur l'engagement.

Aujourd'hui, les jeunes s'engagent, mais autrement. Cette donnée nouvelle reste difficile à saisir, notamment parce que nous restons très largement prisonniers d'une conception de l'engagement qui privilégie, voire réduit, l'engagement à l'engagement politique et, de façon déjà plus accessoire, à l'engagement syndical et associatif au détriment d'autres formes d'engagement. Rappelons pour mémoire que s'engager, c'est se lier par une promesse ou une convention.

Plus récemment, au-delà des enjeux démocratiques et de cohésion sociale, la participation sociale et politique des jeunes a également été placée au cœur de l'attention des pouvoirs publics car, comme la culture, elle offre des opportunités de socialisation et de développement des compétences.

L'enjeu de la participation sociale et politique des jeunes constitue une priorité de l'Union européenne depuis le Livre blanc (2000). La Commission européenne a réalisé un investissement en connaissances très important sur ce sujet depuis 2011, d'abord à travers le *Flash Eurobarometer 319a* « Youth on the move », puis



en 2013 avec le *Flash Eurobarometer 375* « European Youth : participation in democratic life » et avec la recherche confiée à la London School of Economics (LSE) sur le même thème.

PARTICIPATION/ADHÉSION ASSOCIATIVE OU POLITIQUE

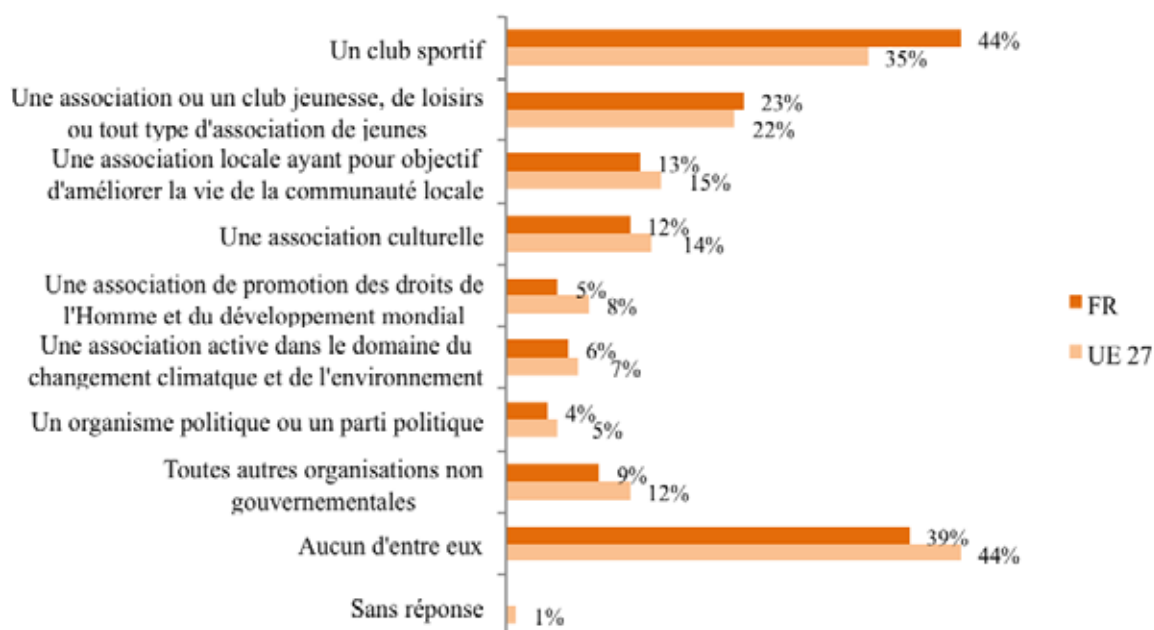
La participation peut en premier lieu être appréhendée à travers la participation aux activités d'une organisation, associative ou politique. Les enquêtes européennes ne font pas référence à la notion d'adhésion, mais on peut supposer que la participation aux activités recouvre celle-ci.

Un premier résultat s'impose au niveau européen : 44 % des jeunes sondés en mai 2013 (*Flash Eurobarometer 375*) indiquent ne pas participer. Cette question n'était pas posée en 2011 (*Flash Eurobarometer 319a*), aussi aucune mesure de l'évolution n'est possible. En revanche, on observe entre 2011 et 2013 une progression de la participation dans tous les types d'organisations à l'exception des partis politiques. Les évolutions les plus importantes (+ 4 %) concernent les clubs de jeunes ou de loisirs, les associations locales ayant pour objectif d'améliorer la vie de la communauté locale, les associations environnementales.

En France, la proportion des jeunes non participants aux activités d'une organisation est de 39 % en 2013. Comme dans tous les pays, la participation à un club sportif arrive en tête. Les scores français sont supérieurs à la moyenne européenne, mais ils n'atteignent toutefois pas ceux des Pays-Bas (59%) ou encore de l'Irlande (53 %). En 2011 comme en 2013, les clubs sportifs sont surtout fréquentés par les plus jeunes (15-19 ans) et majoritairement des garçons. De même, la participation des jeunes Français à des clubs de jeunes, de loisirs ou des associations de jeunes est dans la moyenne européenne, mais elle n'atteint pas les scores des jeunes Luxembourgeois (38 %). L'engagement croissant dans la vie de la cité observé dans d'autres études françaises se confirme³⁴.

34. Bernard Roudet, « Participation associative : des jeunes plus engagés dans la vie de la cité », *Jeunesses, études, synthèses*, n° 4, INJEP, 2011.

Graphique 1. Participation aux activités de différentes organisations : comparaison France/ UE, 2013



Source : Flash Eurobarometer 375, mai 2013.

UNE FORME D'ENGAGEMENT EN PROGRESSION : LE VOLONTARIAT

L'engagement associatif renvoie aussi, au-delà de l'adhésion, au volontariat. Dans la terminologie européenne, parmi les engagements volontaires, on distingue l'activité volontaire et le service volontaire. L'activité volontaire est entendue « comme comprenant toutes les formes d'engagements volontaires ». Ceux-ci se caractérisent par le fait qu'ils sont « ouverts à tous, entrepris sur la base de la propre volonté du jeune, éducatifs (dans une logique d'éducation non formelle) » et qu'ils apportent une « plus-value sociale ». Le service volontaire est « conçu comme une forme d'activité volontaire ». Il se définit en particulier par la « durée de l'engagement (court ou long), les objectifs, les contenus et les tâches, la structure et le cadre, les supports appropriés, la protection légale et sociale³⁵ ». Une étude de l'INJEP³⁶ a montré qu'on distingue en Europe des pays qui ont du service volontaire une approche institutionnelle et ceux qui favorisent une approche moins formalisée. Cette situation rend la comparaison délicate et invite à considérer les statistiques avec prudence.

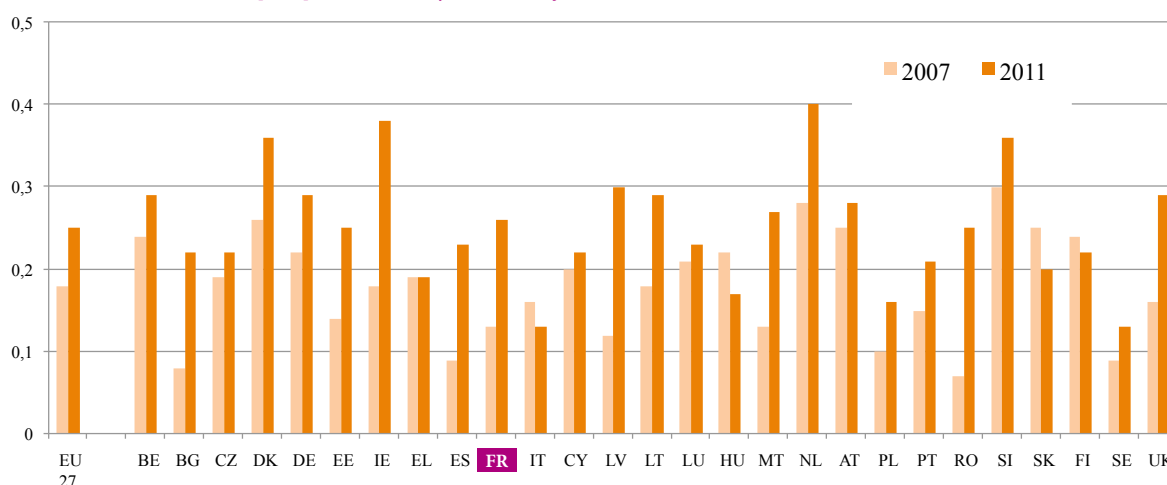
De manière générale, le volontariat (ici les activités volontaires) a beaucoup progressé en Europe entre 2007 (Eurobarometer « Young europeans ») et 2011 (Flash Eurobarometer « Youth on the move ») : il concerne en moyenne 1 jeune sur 4. Des disparités importantes existent entre les pays, comme le montre le graphique ci-dessous. Les jeunes Français se situent dans la moyenne euro-

35. Commission européenne, COM (2004) 337/30-4-2004.

36. Jean-Claude Richez, « Services civiques et volontariat en Europe. Une attente des jeunes, des logiques différentes », Jeunes, études, synthèses, n° 6, INJEP, 2011.

péenne. Entre 2007 et 2011, la progression en France est de plus de 10 points. Les 15-19 ans et les 20-24 ans sont les plus concernés, sans doute parce qu'au-delà de 25 ans ils sont entrés sur le marché du travail et disposent de moins de temps pour ces activités volontaires. Cette augmentation est sans doute à rapprocher de la mise en place du service civique suite à la loi de 2010.

Graphique 2. Participation des jeunes à des activités volontaires, 2007-2011



Source: Eurobarometre, Young Europeans, 2007

Note: La question était : » Etes vous engagé(e) dans une activité volontaire ? »

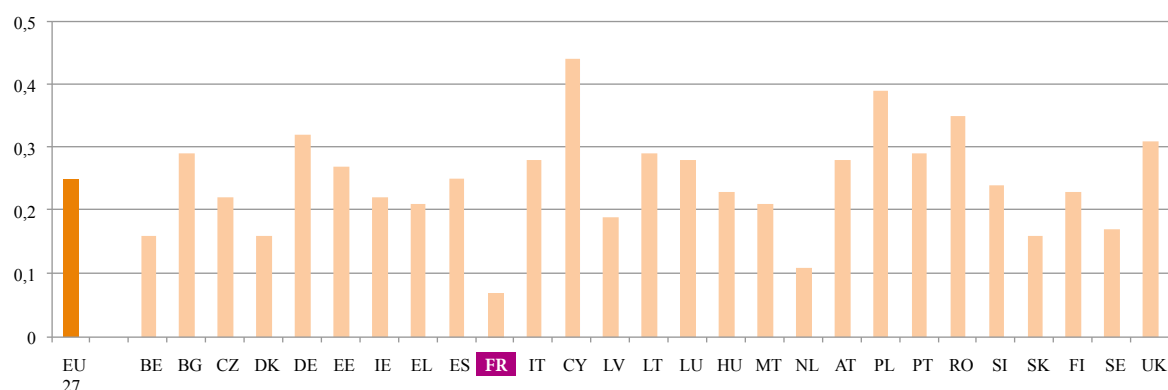
Source: Flash Eurobarometre 319a, Youth in the move, 2011

Note: La question était » Avez vous été impliqué(e) dans une activité volontaire

Pour ce qui concerne le service volontaire à l'étranger, seuls 2 % des jeunes Européens sont concernés en 2011 ; c'est la même proportion en France. Ce pourcentage ne dépasse jamais 6 % dans les pays les plus en pointe : Irlande, Luxembourg et Royaume-Uni.

LA RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT DANS LE VOLONTARIAT

Graphique 3. Part de jeunes ayant reçu un certificat ou un diplôme pour des activités volontaires



Base: répondants ayant été impliqués dans une activité volontaire organisée

Source: Flash Eurobaromètre 319a, Youth in the move, 2011.

Du fait de la progression du volontariat, l'enjeu de la reconnaissance des compétences acquises devient important dans tous les pays. Le service volontaire est en effet une expérience précieuse en termes d'acquisition de compétences transférables dans des situations professionnelles ; il constitue aussi un temps propice à une orientation professionnelle plus réfléchie.

En raison des différences entre les systèmes de validation et de reconnaissance, on observe des disparités très importantes au sein de l'Union européenne. En moyenne au plan européen, un volontaire sur quatre a reçu en 2011 un certificat ou un diplôme reconnaissant les acquis du service volontaire. La France en particulier (où seulement 7 % des volontaires sont concernés par cette validation) est très en retard, non seulement par rapport au niveau européen (25 %) mais aussi de certains pays comme Chypre (44 %) ou la Pologne (39 %).

PARTICIPATION POLITIQUE D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

Participation aux élections politiques

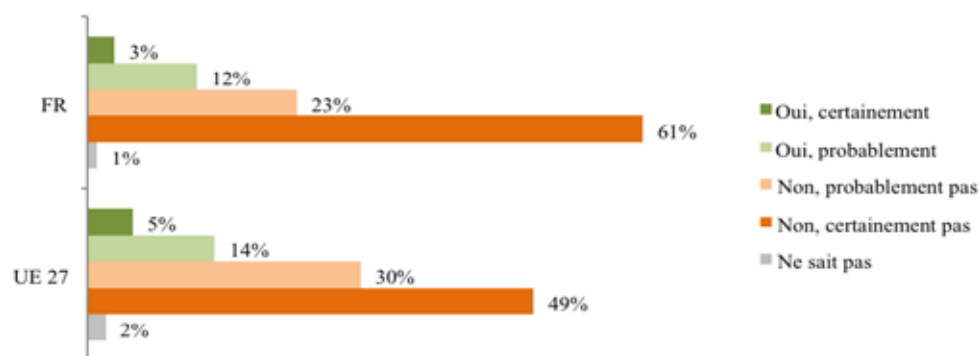
La participation politique est classiquement appréhendée à travers les pratiques de vote. Le très récent Flash Eurobaromètre 375 de mai 2013 observe une baisse de la participation depuis 2011. À cette époque, 79 % des jeunes majeurs avaient voté lors d'une élection politique dans les trois dernières années. Sur la base de la même question en 2013, ils ne sont plus que 73 %. Cette moyenne occulte cependant des évolutions très contrastées selon les pays. Dans certains d'entre eux, la progression est significative, notamment en Italie (+ 15 %) ou en Lituanie ; mais dans d'autres, c'est l'inverse, avec une baisse

parfois très importante (- 28 % en Hongrie, - 25 % en Suède, - 10 % en Allemagne). La France fait partie des pays où le vote a progressé, mais seulement de quatre points. Les pratiques de vote augmentent avec le niveau d'éducation, confirmant ainsi des phénomènes bien décrits par la recherche.

Intentions de se porter candidat à une élection politique

Voter est une chose, se porter candidat à une élection en est une autre. Cette question permet d'approfondir le rapport à la politique « politicienne », à l'engagement politique avéré. On constate que les jeunes Français se projettent en moyenne moins que les jeunes Européens comme acteurs de la vie politique et, en l'occurrence, comme futurs candidats (15 % contre 19 %). Les scores les plus forts se trouvent en Suède (29 %), alors que la baisse de la pratique de vote est nette dans ce pays. Les scores les plus faibles concernent la Hongrie, avec 8 %. Le fait de participer à une organisation semble prédisposer à se porter candidat.

Graphique 4. Intention de se porter candidat à une élection politique



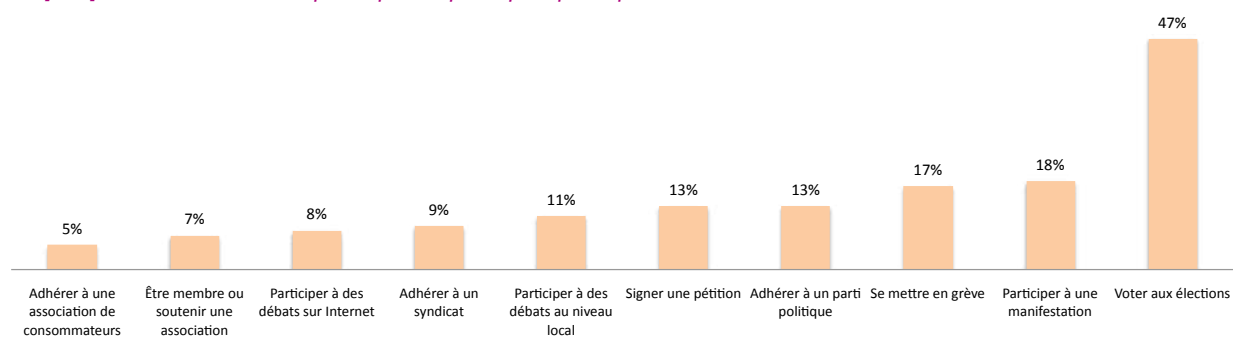
Source : Flash Eurobarometer 375, mai 2013.

Une participation politique plus en transformation qu'en déclin

La transformation de la participation politique est la thèse soutenue dans la publication de l'EACEA « Political participation and EU citizenship », *Perceptions and behaviors of young people*, 2013.

Si le vote reste perçu comme une manière effective d'influencer le processus de décision, pour autant, les jeunes ne s'interdisent pas d'envisager d'autres moyens de faire entendre leur voix, notamment les manifestations (18 %) et la grève (17 %).

Graphique 5. Les formes de participation politique : perceptions de leur efficacité



Source : Standard Eurobarometer 77, printemps 2012.

MOBILITÉ EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

La mobilité européenne et internationale des jeunes s'est considérablement accrue au cours des dernières années. Ce phénomène ne reflète pas seulement l'expansion du tourisme et, partant, de la recherche d'expériences favorisant la construction de l'identité à travers la découverte d'autres cultures ; il s'inscrit aussi dans le contexte de la mondialisation des économies, ainsi que de l'entrée dans l'économie de la connaissance. L'éducation et le capital humain constituent un pilier de cette nouvelle économie, comme facteurs de croissance, de productivité et de compétitivité. L'Union européenne en a fait, depuis la stratégie de Lisbonne en 2000, révisée en 2010, un axe majeur de sa politique économique et de son développement.

Dans ce contexte, la mobilité à des fins d'apprentissage est fortement encouragée à travers plusieurs programmes d'éducation formelle et non formelle au niveau européen. Les conclusions du Conseil de l'Union européenne³⁷ définissent ainsi les effets attendus : « La mobilité à des fins d'apprentissage contribue [...] à renforcer l'employabilité des jeunes grâce à l'acquisition d'aptitudes et de compétences essentielles, en particulier des compétences linguistiques et en matière de compréhension interculturelle, mais aussi des aptitudes sociales et des compétences civiques, l'esprit d'entreprise, l'aptitude à résoudre des problèmes et la créativité en général. »

Ce même document fixe deux critères de référence des performances moyennes européennes dans le domaine de la mobilité à des fins d'apprentissage :

- Mobilité à des fins d'apprentissage dans l'enseignement supérieur : « D'ici 2020, une moyenne d'au moins 20 % des diplômés de l'enseignement su-

37. 2011/C 372/08, JO de l'UE du 20/12/2011.



périeur dans l'UE devraient avoir effectué à l'étranger une période d'études ou de formation liée à cet enseignement (y compris des stages), représentant un minimum de 15 crédits ECTS (*European Credits Transfer System*) ou une durée minimale de trois mois. »

- Mobilité à des fins d'apprentissage dans l'enseignement et la formation professionnels initiaux : « D'ici à 2020, une moyenne d'au moins 6 % des 18-34 ans diplômés de l'enseignement et de la formation professionnels initiaux devraient avoir effectué à l'étranger une période d'études ou de formation liée à ce type d'enseignement ou de formation (y compris des stages) d'une durée minimale de deux semaines, ou moins, sur présentation d'un document Europass. »

Il invite aussi à la mise au point d'un indicateur de mobilité des jeunes à des fins d'apprentissage en général : « Il s'agit d'un indicateur de la mobilité globale à des fins d'apprentissage qui permet d'enregistrer tout type d'expérience d'apprentissage à l'étranger à laquelle les jeunes participent [...] quelle qu'en soit la durée, dans les cadres des systèmes d'éducation et de formation formels et à tous les niveaux ainsi que lors d'expériences analogues dans un cadre informel, y compris des échanges de jeunes ou des activités bénévoles. »

Le développement qui suit s'intéresse exclusivement à la mobilité à des fins d'apprentissage ; il ne traite ni de la mobilité liée à l'emploi et la vie active (migration économique), ni des mobilités durant le temps libre, non soutenues par les pouvoirs publics.

Bien que stratégiquement très importante, la mobilité à des fins d'apprentissage reste pour le moment mal appréhendée sur un plan statistique. Des travaux sont en cours à Eurostat pour combler cette lacune et, au niveau français, dans le cadre du comité permanent de la mobilité européenne et internationale installé à la suite d'une décision du CIJ de 2013.

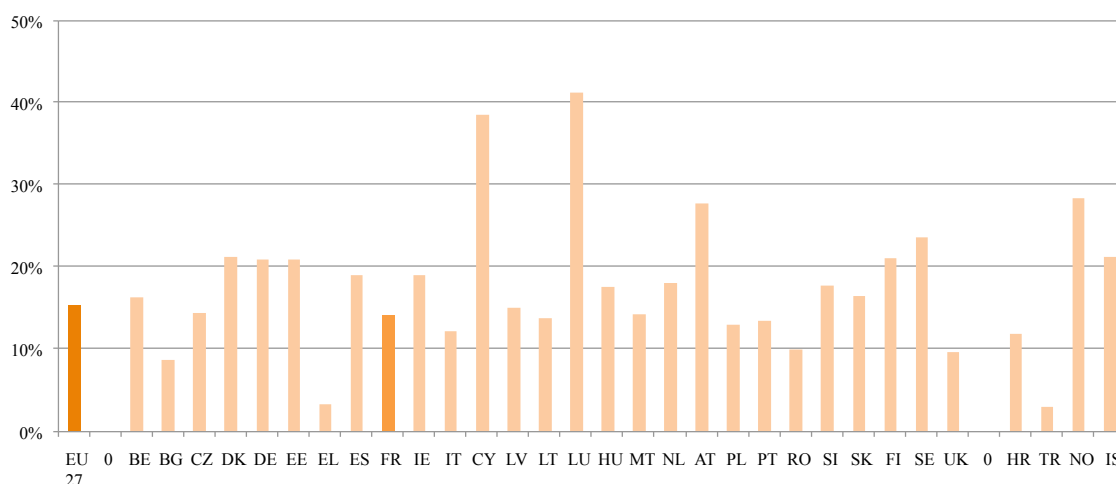
LA MOBILITÉ À DES FINS D'APPRENTISSAGE EN GÉNÉRAL

L'indicateur évoqué ci-dessus est en cours de construction par Eurostat. À défaut, les informations disponibles sont issues de l'enquête Eurobarometer Youth on the move conduite en 2011.

Les résultats de celle-ci montrent qu'au niveau européen, 15,4 % des jeunes (15-29 ans) ont séjourné à l'étranger à des fins d'apprentissage ou de formation. Pour 43 % des répondants, ce séjour s'est inscrit dans le cadre de leurs études

universitaires et, pour la même proportion, dans le cadre de leur cursus dans l'enseignement général. Les jeunes relevant de l'enseignement professionnel sont moins susceptibles d'effectuer un séjour à l'étranger.

Graphique 1. Part des jeunes ayant séjourné à l'étranger à des fins d'apprentissage (15-29 ans) par pays, 2011



Note : 15-29 years, % by country

Source : Flash Eurobarometre 319b, Youth in the move, 2011

On observe de grandes différences entre pays. Ainsi, 41,3 % des répondants du Luxembourg et 38,6 % de Chypre ont réalisé une mobilité d'apprentissage à l'étranger, pour la plupart dans le cadre de leurs études universitaires. Les répondants français se situent un peu en deçà de la moyenne européenne, comme l'Italie, la République tchèque, Malte ou encore le Portugal. Les pays germaniques et nordiques atteignent pour leur part 20 % ou presque. À l'autre extrémité de l'échelle, on trouve la Roumanie, la Bulgarie et ... le Royaume-Uni³⁸.

La position de la France en matière de mobilité d'apprentissage semble évoluer positivement comme le montre la récente publication (novembre 2013) de l'instrument européen de contrôle des performances dans le domaine de l'éducation et de la formation³⁹. Qu'il s'agisse d'enseignement professionnel ou d'études universitaires, les performances françaises dépassent désormais les performances moyennes dans l'Union européenne.⁴⁰

38. Margarida Rodrigues, Does student mobility during higher education pays ? Evidence from 16 European countries, Joint Research center, Report EUR 26089; Commission européenne, 2013.

39. Education and Training Monitor 2013, France, Commission européenne, DGEAC, 2013.

40. Les chiffres concernant l'enseignement universitaire ne concernent toutefois que le transit entrant en France d'étudiants bénéficiaires d'Erasmus et de la proportion d'étudiants mobiles pour acquérir un diplôme au regard de la population étudiante dans le pays d'accueil.

Tableau 1. Indicateurs comparatifs Éducation Formation 2020
Éducation Formation 2020 Benchmarks

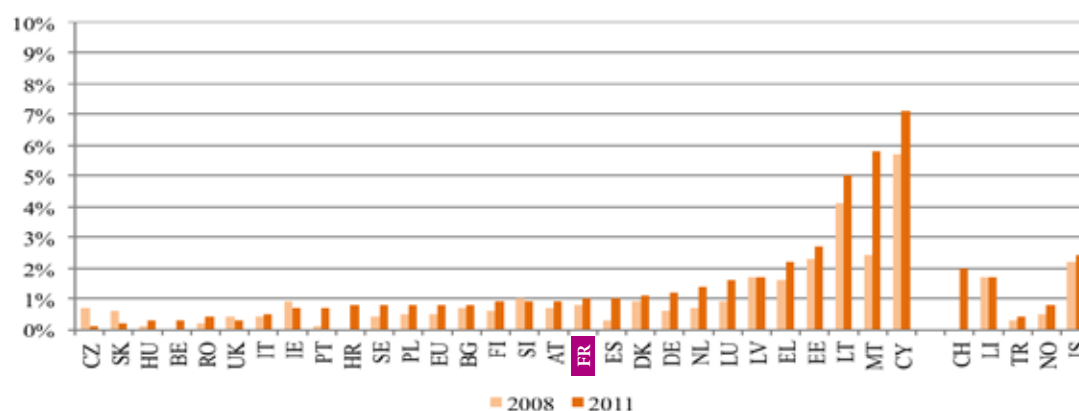
		France		EU average	
		2009	2012	2009	2012
Formation professionnelle initiale	a. Proportion des élèves participant au programme Leonardo da Vinci parmi l'ensemble des élèves en formation professionnelle initiale à la fin de l'enseignement secondaire	0,6 %	0,9 %	0,6 %	0,7 %
Enseignement supérieur	b. % d'étudiants Erasmus accueillis parmi la population étudiante du pays d'accueil		1,2 %		1,1 %
	c. % d'étudiants accueillis en mobilité par l'acquisition d'un diplôme parmi la population étudiante du pays d'accueil		11,9 %		7 %

Source : Global entrepreneurship monitor.

LA MOBILITÉ À DES FINS D'APPRENTISSAGE DANS L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

On ne dispose pas de statistiques à ce jour. Une enquête Baromètre est en cours de réalisation. Cependant l'Education and Training Monitor 2013 permet une première approche (en termes d'estimations) des flux d'élèves de l'enseignement secondaire professionnel ayant bénéficié du programme Leonardo da Vinci qui s'adresse à eux. Une progression du nombre de bénéficiaires se dessine dans presque tous les pays. En France, 0,9 % des jeunes en enseignement secondaire professionnel sont concernés. Les scores les plus hauts sont observés à Chypre et à Malte et ne dépassent pas 7 % de la population concernée.

Graphique 2. Pourcentage d'élèves de l'enseignement secondaire participant au programme Leonardo da Vinci



Source: DG EAC estimates based on Eurostat and DG EAC data sources
http://ec.europa.eu/education/leonardo-da-vinci/statistics_en.htm

En France, les bénéficiaires (8 743 en 2011) sont pour 53 % des garçons. Les trois premiers pays de destination sont le Royaume-Uni, l'Espagne et l'Irlande⁴¹.

LA MOBILITÉ À DES FINS D'APPRENTISSAGE DANS L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE

En matière de mobilité étudiante, on distingue la mobilité entrante et la mobilité sortante, de même on différencie la mobilité pour l'acquisition d'un diplôme (*degree mobility*) et la mobilité temporaire ou partielle (*credit mobility*).

Différents travaux comme l'étude parue en 2011 « Mapping mobility in European higher education » (ASA), ou plus récemment des publications de l'OCDE⁴² ou encore de l'OVE⁴³ confirment que l'Union européenne conserve sa forte attractivité de région d'accueil d'étudiants mobiles (43 % de la population concernée). En Europe, deux tiers des étudiants étrangers se concentrent sur trois pays : le Royaume-Uni, l'Allemagne et la France. En 2011, notre pays accueillait 268 212 des 1 399 991 étudiants étrangers en *degree mobility* au niveau de l'UE, dont 27 722 inscrits dans le cadre d'Erasmus (*credit mobility*), Erasmus comptant 222 236 étudiants au niveau européen.

Quant aux étudiants européens effectuant une expérience de mobilité à des fins d'apprentissage, ils représentent 18 % de la population mondiale des étudiants mobiles. La probabilité d'étudier à l'étranger durant les études universitaires est plus forte chez les filles, les diplômés les plus âgés et ceux dont les parents ont un niveau d'étude universitaire. Par ailleurs, le fait d'avoir vécu à l'étranger à 16 ans, de même que le fait d'être en volontariat durant les études universitaires accroissent la probabilité de réaliser une mobilité à des fins d'apprentissage à l'université⁴⁴.

LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE DANS LE CADRE DU PROGRAMME ERASMUS

Depuis sa création en 1987, Erasmus a connu une progression croissante mais qui s'accélère : + 9 % entre 2010-2011 et 2011-2012. En 25 ans il a permis à 3 millions d'étudiants d'effectuer un séjour d'études à l'étranger.

Comme le montre la carte ci-dessous 14 pays ont connu une croissance des effectifs d'étudiants Erasmus de plus de 40 % depuis 2007. La France se situe dans un rang intermédiaire avec 14 autres pays qui ont connu une progression comprise entre 20 et 40 %.

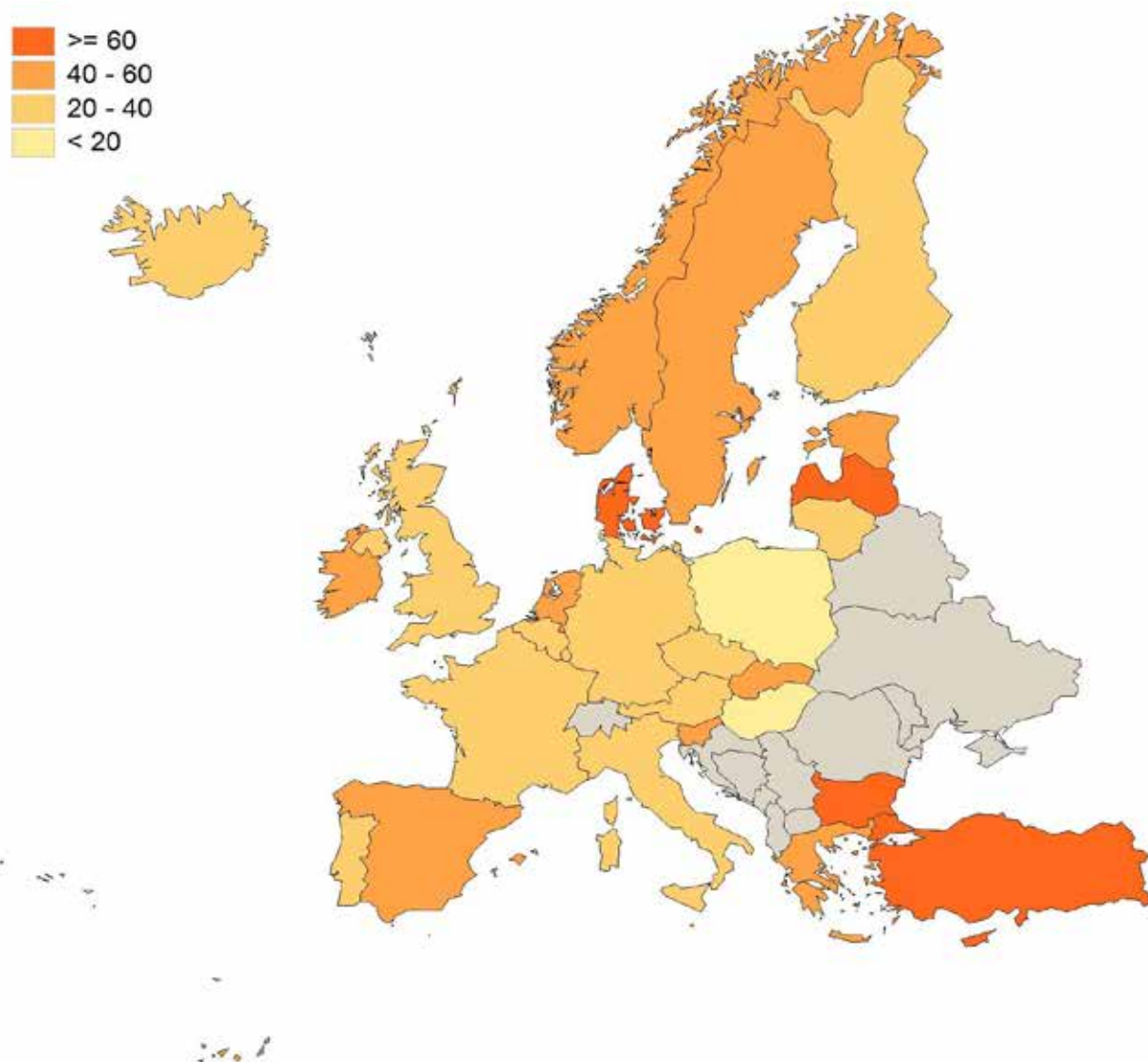
41. <http://www.statisticsfor-eu/maps-leonardo-mobility-destinations.php>

42. « Quels facteurs influent sur la mobilité internationale des étudiants », Indicateurs de l'éducation à la loupe n°05/2013, OCDE.

43. « Les mobilités étudiantes en Europe », OVE Infos, n°28, novembre 2013.

44. Margarida Rodrigues, Does student mobility during higher education pays ? Evidence from 16 European countries, Joint Research center, Report EUR 26089 ; Commission européenne, 2013.

Carte 1. Erasmus : croissance de la mobilité étudiante sortante depuis 2007



Source : On the way to Erasmus+, a statistical overview of Erasmus Programme in 2011-2012, Commission européenne, DGEAC, novembre 2013.

Le tableau ci-dessous fournit les principales caractéristiques de la mobilité à des fins d'études ou de stages dans le cadre d'Erasmus en 2011-2012.

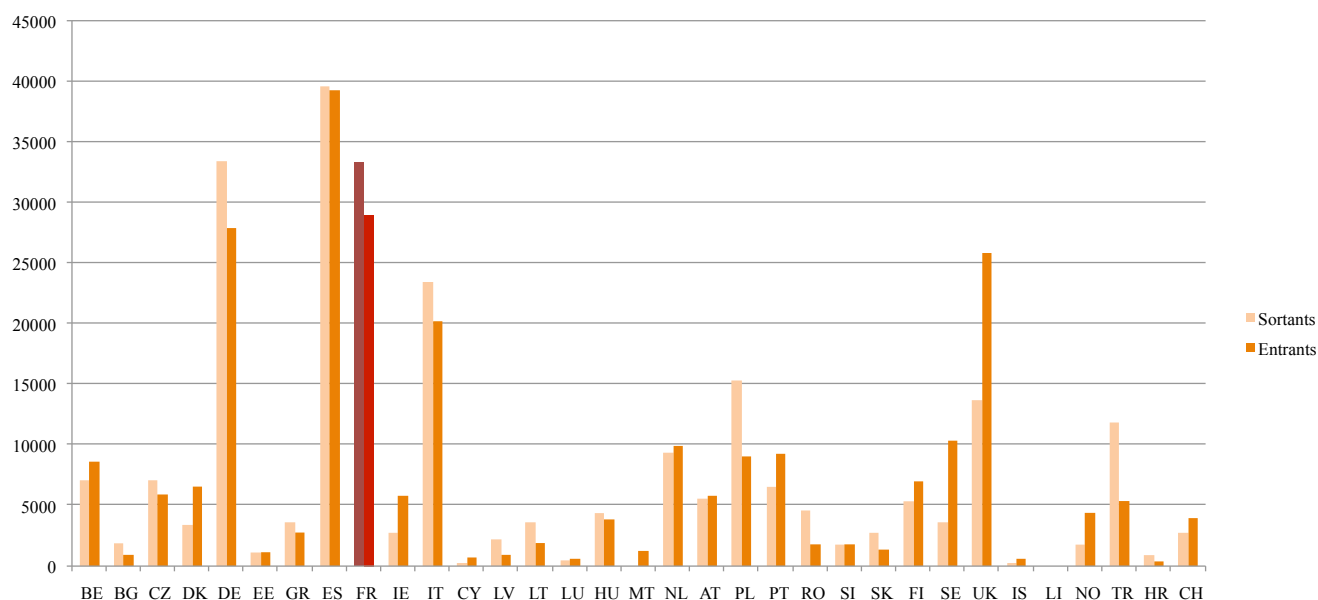
Tableau 2. Mobilité à des fins d'études ou de stages en 2011-2012

	Type de mobilité étudiante		Total
	Etudes	Stages	
Nombre total d'étudiants Erasmus	204 744	48083	252827
Bourse moyenne mensuelle EU (en euros)	232	357	250
Durée moyenne (mois)	63	43	59
Nombre d'étudiants ayant des besoins spécifiques	295	41	336
Palmarès des pays d'envoi (en chiffres absolus)	ES, DE, FR, IT, PL	FR, DE, ES, UK, PL	ES, DE, FR, IT, PL
Palmarès des pays d'envoi (en proportion de la population étudiante)	LU, LI, ES, CZ, PT	LV, LI, MT, EE, LT	LU, LI, ES, LV, LT
Palmarès des pays d'accueil (en chiffres absolus)	ES, FR, DE, UK, IT	ES, UK, DE, FR, IT	ES, FR, DE, UK, IT
Niveau d'études (répartition en %)	Bac 70% Master 28% Doctorat 1% Cycle court 1%	Bac 57% Master 29% Doctorat 3% Cycle court 11%	Bac 68% Master 28% Doctorat 1% Cycle Court 3%
Age moyen des étudiants (en années)	22,5	22,8	22,5
Nombre d'institutions d'enseignement supérieur envoyant des étudiants en 2011-12	2283	2574	3189
Part des femmes (en %)	60,6%	61,1%	60,7%

Source : « On the way to Erasmus+, a statistical overview of Erasmus Programme in 2011-2012 », Commission européenne, DGEAC, novembre 2013.

En 2011-2012, la France est dans le groupe de tête des pays qui envoient et accueillent le plus d'étudiants Erasmus.

Graphique 6. Étudiants entrants et sortants en 2011-2012 par pays

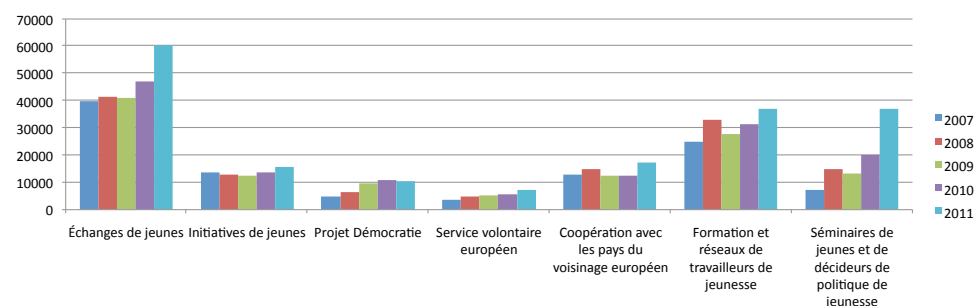


Source : « On the way to Erasmus +, a statistical overview of Erasmus Programme in 2011-2012 », Commission européenne, DGEAC, 2013.

LA MOBILITÉ À DES FINS D'APPRENTISSAGE DANS L'ÉDUCATION NON FORMELLE : LE PROGRAMME JEUNESSE EN ACTION (PEJA)

Le programme Jeunesse en action s'adresse à tous les jeunes de 13 à 30 ans quel que soit leur statut. Il promeut la mobilité, les apprentissages non formels et le dialogue interculturel au sein de la jeunesse européenne. Il encourage également l'inclusion sociale de tous les jeunes et en particulier de ceux qui ont moins d'opportunités (JAMO) en favorisant les échanges de jeunes et le Service volontaire européen (SVE) ainsi que des mesures de soutien pour les professionnels de jeunesse.

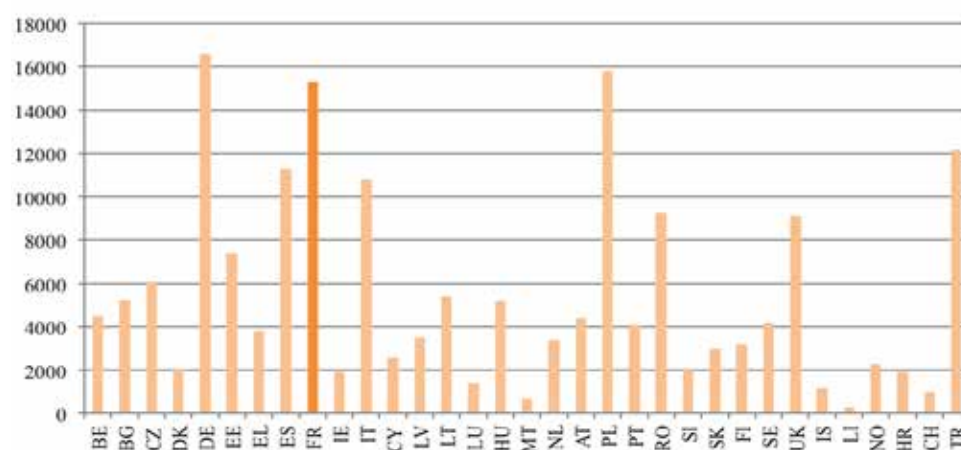
Graphique 7. Évolution du nombre de participants par action entre 2007 et 2011



Source : Youth in Action, Overview of activities 2007-2011, Commission européenne, 2012.

Depuis son lancement en 2007 jusqu'en 2011, le PEJA a bénéficié à 541 000 jeunes et 184 000 professionnels de jeunesse. Les échanges de jeunes ont connu la plus forte progression en passant de 40 000 à 60 000 individus concernés durant la période. Les séminaires de jeunes ont connu également une croissance remarquable avec 35 000 jeunes participants en 2011 contre 8 000 au début du programme en 2007.

Graphique 8. Nombre de participants par pays



Source : Youth in Action, Overview of activities 2007-2011, Commission européenne, 2012.

En 2011, la France figure dans le haut du classement en termes de nombre de participants par pays avec plus de 15 000 participants. Elle est précédée par l'Allemagne (plus de 16 000) et la Pologne (près de 16 000).

LISTE DES CONTRIBUTEURS

LE GROUPE INTERMINISTÉRIEL PERMANENT SUR LES INDICATEURS STATISTIQUES JEUNESSE :

Présidence du groupe

Olivier Toche, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP)

Animation et coordination du groupe

Francine Labadie, Joaquim Timotéo, INJEP

Ministère de l'Éducation nationale

Roselyne Kerjose, Direction de l'évaluation, la prospective et la performance (DEPP)

Ministère de la Justice

Odile Mesnard, Secrétariat général, sous-direction de la statistique et des études (SG / SDSE)

Ministère des Affaires sociales et de la Santé

Mickaël Portella, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)

Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement

Gwendoline Volat, Service de l'observation et des statistiques (SOeS)

Ministère de l'Intérieur

Françoise Larroque, Direction générale de la police nationale (DGPN),
Jean-Luc Queyla, Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC)

Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social

Patrick Pommier, Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES)

Ministère de la Défense

Capitaine Jean-Claude Bajol, Direction du service national, sous-direction de la défense et de la citoyenneté (DSN-SDDC)



Ministère de la Culture et de la Communication

Nicolas Merle, Secrétariat général, Yves Jauneau, Département des études, de la prospective et de la statistique (DEPS)

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Laurence Dauphin, Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (DGESIP)

Ministère de la Réforme de l'État, de la Décentralisation et de la Fonction publique

Amandine Schreiber, Eva Baradji, Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP)

Ministère des Outre-mer

Lisa Chastagnol, Mélanie Tran Le Tam, Service de l'évaluation, de la prospective et de la dépense de l'État (SEPDE)

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative

Isabelle Defrance, Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA), Brahim Laouisset et Catherine Bunel, DJEPVA / Mission des études, de l'observation et des statistiques (MEOS)

Ministère délégué aux Petites et moyennes entreprises, à l'Innovation et à l'Économie numérique

Raymond Heitzmann, Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS)

Caisse nationale des allocations familiales (CNAF)

Christine Chambaz

Centre d'études et de recherche sur les qualifications (CEREQ)

Isabelle Recotillet, Christophe Dzikowski

MINISTÈRES :

Ministère de l'Éducation nationale :

Stéphane Cortes, Ghyslaine Fritsch, Hélène Ouanas

Ministère de la Justice :

Stéphanie Audouin, Serge Canapé, Claire Danko, Marie-Laurence Guillaume, Pascale Mossan

Ministère des Affaires sociales et de la santé :

Olivier Bachelery, Guylaine Chauvin, Jean-François Hatte, Nicolas Prisse

Ministère de l'Égalité des territoires et du logement :

Fabien Cayla, Anne Cinget, Blanche Guillemot, Sylvie Ravalet

Ministère de l'Intérieur :

Sylvie Calves, Franck Elbakir, Françoise Gouin, Hugo Louis, Joëlle Lukusa, Olivier Mainfroi, Grégoire Méchin, Marc Tschiggrey

Ministère du Travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social :

Myriam Mesclon-Ravaud, Anna Peresson, Jean-Henri Pyronnet, Frédérique Racon, Pierre Romain, Daniel Vatant

Ministère de la culture et de la communication :

Nicolas Merle, Ariane Salmes

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche :

Richard Audebrand, Anne Bonnefoy, Stéphane Carton, Jean-Yves de Longueau, Pierre Perez, Nicolas Tariel

Ministère de la Réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique :

Maïa Rohner

Ministère des Outre-mer :

Lisa Chastagnol

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative :

Pilotes de mesures : Dominique Billet, Chantal Bruneau, Charles-Aymeric Caffin, Cédric Chaumond, Amandine Hubert, Francis Labreuche, Virginia Mangematin, Sylvie Martinez, Pierre Montaudon, Sylvie Mouyon-Porte, Chantal Okubo, Alexia Pretari, Delphine Soult, Sylvie Tumoine

Correspondants INJEP/observatoire de la jeunesse : Régis Cortesero, Chantal Dahan, Francine Labadie, Jean-Claude Richez, Joaquim Timoteo, Olivier Toche, Angelica Trindade-Chadeau

Référents internes : Jean Bérard, Martine Cambon-Fallières, Valérie Dao-Duy, Sylvie Gotti, Malika Kacimi, Hatharith Khieu, Audrey Lemoine, Dominique Meffre, Elodie Sans-Chagrin

Coordination CIJ : Sylvie Bouvier, Isabelle Defrance, Jeannette Fomoa, Christel Lafon, Catherine Lapoix, Bertrand Millet

Communication : Léa Giraud, Arnaud Jean, Virginie Meunier, Frédéric Vagney

Ministère délégué à la Réussite éducative :

Laura Ortusi

Ministère délégué à la Ville :

Sabine Thibaud, Isabelle Tortay

**Ministère délégué aux petites et moyennes entreprises, à l'innovation
et à l'économie numérique :**

Grégory Chidiac, Raymond Heitzmann, Bertrand Pailhes, François Perret et
Amélie Turet (Délégation aux usages d'Internet)

Par ailleurs, des échanges sur les indicateurs du tableau de bord ont eu lieu avec, d'une part, le Forum français de la jeunesse (Janie Morice), la Cfdt (Inès Minin), la Cgt-fo (Etienne Castillo) et, d'autre part, avec le CNAJEP (Irène Péquerul, Benoît Mychak et l'ensemble du groupe de travail sur les politiques de jeunesse).



95 avenue de France
75650 Paris CEDEX 13

www.jeunes.gouv.fr